18e ANNÉE — 1869

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉ

DEUXIÈME SÉRIE — QUATRIÈME ANNÉE

Nº 9. 15 Septembre 1869



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1869

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du BULLETIN *doit être directement adressé à* M. JULES BONNET, *secrétaire de la Société, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine).*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA SAINT-BARTHÉLEMY A LYON

ET LE GOUVERNEUR MANDELOT (1)

Dans le cours de notre récit, et surtout dans les extraits de lettres particulières, nous avons déjà donné les noms de quelques-unes des victimes de ces tristes journées. L'auteur contemporain du *Sommaire et vrai Discours de la Félonie*, etc., a dressé et publié une liste de celles dont il a pu recueillir les noms. Il en cite cent vingt-trois. Il donne sur plusieurs, à côté de leurs noms et prénoms, quelques détails sur leur âge, leur lieu d'origine, leur profession, parfois sur le genre de mort qui fut leur partage. Ce long martyrologe est émouvant et nous regrettons de ne pouvoir pas le transcrire ici tout entier.

Il y a parmi ces persécutés pour la justice, des gens de toute condition, de tout âge; des ouvriers et de riches marchands, entre autres plusieurs marchands de soie ou « de draps

(1) Voir les deux derniers numéros du *Bulletin*, p. 305 et 353.

de soie; » des libraires, des notaires, des avocats; un peintre, Jehan des Hays ou de Say, âgé de quatre-vingt-neuf ans, Provençal de nation, tué « en sa maison, puis jeté dans la Saône; » deux diacres de l'Eglise, François Pontus, marchand drapier, âgé de quarante-cinq ans, « homme de bien, est-il dit, et tel estimé de tous pour sa piété et rondeur; » puis Jean Badieu, « marchand et diacre de l'Eglise réformée de Lyon. »

Un grand nombre portent à la suite de leurs noms cette émouvante qualification : père de six enfants, père de cinq enfants, père de trois petits enfants, etc. Il y a des noms connus déjà et d'autres qui figureront au siècle suivant dans les actes de la même Eglise : Antoine Vassan; Bernon, avocat au siége de Lyon, « homme docte et bien renommé; » le libraire Jean Vassin, François de la Fond, etc. Mais par-dessus tous, il faut rappeler un nom cher au protestantisme français, celui de l'auteur de la musique des Psaumes, mis en vers par Clément Marot, Claude Goudimel : « Excellent musicien, dit notre indicateur, et la mémoire duquel sera perpétuelle pour avoir heureusement besogné les Psaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique en forme de motets à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eût tôt après rendu cette œuvre accomplie. » Goudimel a péri, selon notre martyrologe, victime de l'envie de quelques rivaux qui le signalèrent aux coups des égorgeurs.

Tout ne fut pas en effet l'œuvre du fanatisme dans les atrocités commises. Plusieurs succombèrent victimes de vengeances personnelles ou d'infâmes calculs d'intérêt. On cite un Italien qui, chassé pour crimes de Lucques, sa ville natale, fit tuer à prix d'argent un de ses compatriotes, condamné à mort dans son propre pays pour cause de religion. Il espérait par cette preuve de zèle obtenir sa propre grâce; mais ses concitoyens, indignés d'un tel calcul, le repoussèrent sans miséricorde. On cite aussi un autre malheureux, livré à son ennemi personnel, lequel avec l'aide de quelques autres le traîna sur un bateau où il le fit assassiner et jeter à l'eau.

L'intérêt inspira aussi plus d'un crime. Les deux frères Darut que l'abbé de Valbenoite mentionnait en tête des gens de marque, tués dès le vendredi, ajoute Jean de Masso, le furent pour une cause de ce genre. Ils furent découverts « dans un fenil » où ils s'étaient cachés, par deux frères greffiers, leur partie adverse, nous est-il dit. En les menaçant de dénonciation, ces deux misérables leur font signer tout ce qu'ils veulent « touchant un procès qu'ils avaient entre eux; » ils se font aussi donner quelques papiers compromettants pour eux-mêmes, et quand ils en ont ainsi arraché tout ce qui était dans leur intérêt, ils les tuent à coups de dague et les jettent au Rhône.

Mais ce qui est plus révoltant encore, c'est de voir des frères, des parents qui, pour des motifs d'argent, livrent à la mort ceux qu'ils auraient dû chercher à sauver au péril même de leur propre vie. Jacques d'Orlin, notaire, s'était réfugié chez son frère, également notaire, mais catholique. Celui-ci, au lieu de respecter à son égard le droit d'asile, sacré chez les païens, même vis-à-vis d'un ennemi, va le dénoncer, et il « n'eut pas de repos qu'il ne l'eût fait mener à la boucherie avec les autres. » Et ce n'est pas le seul fait de ce genre. Le catalogue cité plus haut parle aussi d'un individu « vendu par ses frères; » d'un autre « vendu par un sien beau-frère. »

On demeure confondu quand on songe à tant de sang versé, à tant de crimes et de douleurs. Et cependant leurs auteurs n'étaient pas encore satisfaits. Ils s'étaient proposé l'extermination complète des hérétiques, et malgré tous ces massacres un grand nombre de protestants restaient encore en vie. « La plupart des principaux factieux, ceux qui ont le plus aidé à soutenir les guerres passées, et qui ont encore le moyen de le faire, sont encore en être, » écrit Ravot avec un sentiment de regret évident. Les uns avaient pu sortir de Lyon et s'étaient réfugiés dans les pays voisins; d'autres étaient toujours dans la ville, « dans les lieux forts aux mains des soldats » (Ravot),

ou bien cachés dans quelques maisons, peut-être dans celles de généreux catholiques qui, chrétiens avant tout, ne craignirent pas, à Lyon comme ailleurs, d'exposer leur vie pour sauver leurs adversaires religieux.

Les plus exaltés parmi les persécuteurs ne peuvent se résigner à voir tant de victimes leur échapper. Ayant appris qu'un certain nombre de protestants s'étaient retirés à Montluel, sur les terres du duc de Savoie, ils n'eurent pas de repos jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu du gouverneur qu'il écrivît aux autorités de cette ville, afin qu'on arrêtât et qu'on leur livrât les fugitifs. Mais les habitants de ce bourg se montrèrent plus humains que leurs puissants voisins: sous prétexte de consulter la volonté de leur souverain, ils refusèrent d'accéder à la demande venue de Lyon, et les réfugiés eurent ainsi le temps de fuir plus loin avant que la réponse du duc n'arrivât. A défaut des personnes qui se trouvaient ainsi fort heureusement hors d'atteinte, leurs ennemis implacables se vengèrent sur les biens des fugitifs, et nous verrons plus tard quel usage en fut fait.

Il était plus facile à la haine de s'exercer sur les malheureux qui étaient encore à Lyon; toutefois là aussi les projets meurtriers furent entravés. Beaucoup de protestants étaient entre les mains des soldats, avons-nous vu. C'était le commandant de la citadelle, Michel-Antoine de Saluces, seigneur de la Mante, qui, plein de pitié pour ces infortunés, leur avait ouvert les portes de ce lieu fort, et les avait ainsi soustraits aux coups des massacreurs. Au premier moment, le parti catholique ne s'offusqua pas de cet asile donné aux fugitifs. On espérait que c'était, ainsi que le dit Ravot, « pour leur faire bonne guerre, » et que tout au moins les soldats exigeraient d'eux une forte rançon. Aussi grand fut l'étonnement par la ville, et encore plus grande l'indignation, quand on apprit qu'au bout de quelques jours, de la Mante les avait fait élargir, et que la plupart avaient pu se retirer en Bresse ou à Genève.

Cet acte d'humanité parut à tous un acte de haute trahison, et les échevins adressèrent au gouverneur de vives remontrances. Mandelot se contenta de répondre que « ceux qui étaient tenus de représenter les protestants prisonniers, en étaient responsables et qu'ils le feraient à peine de leurs têtes. » (*Registres consulaires.*) Cette réponse évasive ne fit qu'augmenter le mécontentement du consulat. Celui-ci se réunit de nouveau (le mardi dans la matinée) et décida alors « d'avertir amplement » les députés en cour, les sieurs de Rubys et de Masso, afin que ceux-ci informent le roi de la conduite du commandant de la citadelle et du gouverneur de la ville.

Mais cet appel à l'autorité suprême qui a présidé au massacre de Paris, ne suffit pas aux plus impatients. Ils trouvent plus sûr de réveiller les passions populaires et de provoquer un nouveau carnage. Ici encore c'est l'échevin André Mornieu, c'est le capitaine Leclou avec sa bande que nous voyons à l'œuvre.

« Le mardi, dit notre chroniqueur, il y avait eu un merveilleux silence par toute la ville jusqu'à l'heure des changes où l'on s'aperçut de quelque remuement. Car il y eut quelques placards affichés, l'un à la porte de l'hôtel de ville, l'autre à la place du Change, lesquels contenaient quelques injures contre le gouverneur et de la Mante, et aussi contre les échevins » (probablement les échevins dont la modération relative déplaisait aux plus violents). Ces écrits séditieux étaient le fait de Mornieu. Mais l'opinion publique s'égara au premier moment et « chercha les auteurs parmi les huguenots. » De là grande rumeur par toute la ville.

Dans le même temps et dans le but évident de fournir un élément à l'agitation populaire, on répand le bruit que les deux autres ministres, Jean Ricaud et A. Caille, sont encore dans la ville; aussitôt les lugubres héros des journées précédentes s'échauffent à la pensée d'un exploit nouveau. Il faut s'emparer des ministres, « afin d'en faire un spectacle en temps et lieu devant le peuple. » On promet une somme

d'argent à qui les découvrira. Les recherches recommencent et avec elles bien des violences et des excès. « Mais, dit notre auteur protestant sur un ton de satisfaction railleuse, qui s'expliquerait d'autant mieux si l'auteur était, comme quelques-uns l'ont conjecturé, l'un des ministres proscrits, Dieu les fit passer au milieu de ceux qui les cherchaient, et ils en furent quittes pour de l'argent. Tellement, que si l'on demande qui a eu pitié d'eux et de plusieurs autres que Dieu a préservés, je répondrai qu'il n'y a eu que la Dame Avarice, laquelle se trouva tout à propos logée au cœur de quelques soldats. »

Mornieu en fut donc pour ses frais. Il dut prendre patience et attendre les ordres de la cour. Là du moins les réclamations étaient en bonnes mains. Les députés du consulat avaient été choisis parmi les plus fanatiques. Aussi l'œuvre du dimanche 31 août leur avait-elle paru insuffisante. Ils reprochaient à leurs concitoyens, de n'avoir pas procédé « sur ceux de la nouvelle religion, comme il avait été fait en la ville de Paris (1). » Et ils avaient parlé à la cour dans ce sens. Mais, en exprimant ces regrets, ils eurent soin de dégager le plus possible leurs collègues du consulat, en faisant entendre que la faute de cet « insuccès » revenait au gouverneur, qui n'avait pas permis aux bourgeois de la ville de prendre les armes, tandis qu'il avait accordé cette autorisation aux membres des nations étrangères. Ils firent grand bruit aussi de cet élargissement des protestants prisonniers dans la citadelle.

A ce moment, la réaction catholique était plus que jamais triomphante à la cour; aussi ces regrets, ces perfides insinuations, trouvèrent-ils un favorable accueil, et nos députés ne manquèrent pas d'écrire à Lyon « que le roi était mécontent du peu de succès qu'avaient obtenu ses ordres, et qu'il en était était résulté pour la ville une mauvaise réputation. » Ces reproches durent être singulièrement sensibles aux échevins

(1) *Registres consulaires,* séance du lundi 8 septembre.

déjà si mécontents des ménagements qu'on les accusait d'avoir gardés en cette affaire, et ils s'empressèrent d'écrire à leurs députés pour se défendre (1). De son côté, Mandelot s'alarma de ces menées qui pouvaient le compromettre auprès de la reine mère. Il eut soin d'en contre-balancer le fâcheux effet par ses propres lettres et ses envoyés. Il écrivit aussi aux sieurs de Rubys et de Masso pour expliquer sa conduite et rectifier les faux bruits répandus contre lui (2). En même temps il fit dresser par Messieurs de la justice, « à la décharge du consulat et autres, eut-il soin de dire, un procès-verbal touchant l'émotion populaire dernièrement advenue. »

Mais les échevins, ne se fiant point à cette justification émanée de celui qu'ils considèrent comme leur adversaire, font rédiger de leur côté, par le secrétaire de la ville, un autre procès-verbal des affaires survenues depuis le 28 août, « pour se justifier en temps et lieu à Sa Majesté de leur devoir. » A l'occasion de ce double rapport se passe une petite scène qui nous montre à quel point les relations étaient tendues entre les deux pouvoirs.

Mandelot fait demander aux échevins copie des lettres qu'ils avaient reçues de leurs députés pour les ajouter à son rapport. Mais les conseillers de la ville ne se soucièrent point de les lui livrer; ils craignaient sans doute qu'il ne s'en servît à leurs dépens (3). « Aussi avisent-ils, dit le procès-verbal (séance du 2 septembre), de ne faire pour le présent aucune réponse audit sieur gouverneur, espérant que par la longueur du

(1) Voici cette lettre curieuse :

« 17 septembre 1572. — Messieurs, nous avons reçu vos lettres du 8e de ce mois, que nous avons reçues le 14e dudit; et parce qu'elles ne contiennent autre chose que l'avis que vous nous donnez du mécontentement que le roi a eu du peu de devoir et exécution qui a été faite de sa volonté et commandement, nous vous prions bien fort de croire que nous avons fait pour cet effet tout ce qui était et dépendait de notre pouvoir, et ne craignons aucun reproche dont nous ne puissions aisément justifier, quand il sera besoin, si l'occasion s'en présente. Si vous en recevez quelques plaintes des grands, vous les en pourrez assurer. » (Archives de la ville, *Correspondance consulaire du XVIe siècle*, AA. 25. — Voir aussi *Registres consulaires*, séance du 17 septembre 1572.)

(2) Archives de l'hôtel de ville.

(3) On voit en effet le consulat si acharné à la perte des protestants, si peu satisfait de l'œuvre déjà accomplie, se préoccuper dès les premiers jours de ne

temps il pourra oublier et ne demander plus la copie desdites lettres. » Mais notre méfiant personnage n'eut garde d'oublier ce qui le touchait de si près. Il revint à la charge (séance du 17 septembre), et cette fois il n'y eut plus moyen d'éluder la demande; aussi le consulat s'exécuta et refusa nettement la communication que Mandelot réclamait de lui.

Telle était la méfiance réciproque, la sourde hostilité qui existait à cette heure entre le gouverneur royal et le corps municipal lyonnais. C'est ainsi qu'au lendemain du massacre, presque sur les corps de leurs victimes, les persécuteurs se divisent; ils retournent les uns contre les autres les soupçons, et les haines qui ne peuvent plus s'attaquer à leurs ennemis morts!

Ce fut au moment même de ces dissentiments, et sans doute en réponse aux réclamations du consulat, qu'arriva à Lyon un nouveau courrier de la cour. Les instructions qu'il apportait au gouverneur engageaient ce dernier à procéder avec plus de vigueur contre les protestants qui pouvaient être encore ou tomber sous sa main. Le croira-t-on? il y avait encore dans l'intérieur de la ville, au vu et su de tout le monde, quelques protestants, entre les principaux, qui n'étaient point inquiétés. Il est à présumer qu'après s'être tenus cachés pendant les premiers jours, ils avaient compté assez sur leur position personnelle et sur de puissants protecteurs pour oser se montrer en plein jour. Mais leur importance même les rendait d'autant plus redoutables à leurs adversaires, et ceux-ci profitèrent des instructions rigoureuses reçues de la cour

point assumer seul la responsabilité des massacres. Dans la lettre même où il raconte ce qui s'est passé le 31 août, et discute les moyens d'en tirer le meilleur profit au nom de la ville, le secrétaire Ravot écrit en *post-scriptum* cette phrase significative : « Nous avons avisé qu'il est très-requis et nécessaire d'obtenir de Sa Majesté telle déclaration que vous aviserez être nécessaire pour assurer le peuple de n'en point tomber par cy-après en quelque inconvénient, *et serait bon que ce qui a été fait en la dite ville fût avoué par le roi.* » Et ce fut probablement parce que le roi *n'avoua pas*, que peu après le consulat crut prudent de faire disparaître les preuves de sa complicité dans les crimes commis, soit en arrachant du registre de ses délibérations le procès-verbal qu'il y avait fait insérer, soit en détruisant plusieurs des lettres de ses correspondants et de son secrétaire, lettres dont nous avons pu constater l'existence d'une manière positive, mais que nous n'avons plus retrouvées dans les archives de la ville.

pour obtenir du gouverneur l'ordre de les faire arrêter (1). En effet, « soudain après l'arrivée du courrier, vers les trois heures de l'après-midi, nous apprend l'abbé de Valbenoîte, dans un post-scriptum à sa lettre du 10 septembre, que nous avons déjà citée, les portes de la ville furent fermées pour emprisonner les principaux huguenots, et présentement, ajoute-t-il, on les mène prisonniers. » Ravot nous donne leurs noms : c'étaient Julian de la Bessée, Benoît Sève, Georges Regnoard, Perceval-Floccard, Clément Gautier et « certains autres. »

De puissants patronages ne leur manquaient pas : l'un d'entre eux, Julian de la Bessée, qui portait lui-même le titre, purement honorifique, de valet de chambre du roi, avait un frère trésorier de France en Normandie et fort avant dans les bonnes grâces du comte de Retz, l'un des familiers de la reine Catherine. Par ce puissant intermédiaire on obtint un ordre du roi prescrivant de relâcher Julian de la Bessée et probablement aussi ses compagnons de captivité. Cet acte de clémence déplut fort aux membres fanatiques du consulat, sans les décourager dans leur désir de vengeance. A la première nouvelle qu'ils avaient eue des démarches tentées pour l'élargissement des protestants, ils avaient fait écrire à leurs députés de prolonger leur séjour à Paris « pour empêcher le pardon. » (Lettre du 13 septembre au soir.) En même temps ils leur avaient envoyé une pièce sur laquelle ils comptaient pour frapper un grand coup, et perdre sans retour leurs adversaires.

C'est ici qu'éclate, dans une lumière sinistre, tant de haine et de mauvaise foi, qu'on a peine à y croire sur preuves. On avait trouvé dans les papiers du notaire d'Orlin, assassiné quelques jours auparavant, le texte d'une procuration par laquelle douze ou treize protestants lyonnais (au nombre desquels Julian de la Bessée), chargeaient l'un d'entre eux d'acheter, à leurs frais, quatre cents arquebuses à Genève. L'acte

(1) Ravot réclame positivement pour le consulat le triste honneur de ce nouvel acte de rigueur. Dans sa lettre du 12, il écrit : « Monseigneur le gouverneur

portait la date du 22 août 1570. C'est la copie de cette procuration que nos échevins envoient au conseil du roi et au moyen de laquelle « il leur semble qu'il peut y avoir ample occasion du châtiment requis. » Il est vrai que l'acte qu'ils dénoncent remonte à deux ans en arrière, en 1570. Mais à entendre Ravot, ce n'est là qu'une ruse des signataires qui, « comme fins et cauteleux qu'ils sont, déguisent ces armes avoir été achetées présentement. » Puis, sans hésitation (1), ils rapportent la pièce à l'année 1572. Mais la procuration portait encore sa date véritable dans les événements auxquels elle faisait allusion. Le secrétaire de la ville ne s'en montra pas plus embarrassé.

Les archives de l'hôtel de ville de Lyon possèdent (2) une copie de cette pièce faite de la main même de Ravot, et sur cette copie une phrase trop claire de l'original est effacée et remplacée par une autre plus vague, qui se prête mieux à sa calomnieuse interprétation. Nous surprenons ainsi en flagrant délit de faux le trop peu scrupuleux secrétaire. C'est grâce à ces altérations vraiment criminelles que le consulat trouva moyen de tirer de ce document inoffensif la preuve d'une conspiration toute imaginaire des protestants lyonnais.

On cherchait à la cour à justifier par l'invention après coup d'un complot de ce genre les massacres de la Saint-Barthélemy. (Voir entre autres Soldan.) L'accusation venue de Lyon fut donc bien accueillie, et en retour arriva bientôt l'ordre de saisir de nouveau ceux auxquels on venait de faire grâce. Mais cette fois la prison ne relâcha plus sa proie. Peu de jours après, Julian de la Bessée y trouva une mort violente. Il était à souper avec ses compagnons de détention, quelqu'un

s'est avisé sur les réitérées remontrances que nous lui avons faites de se saisir des personnes de..... » Suivent les noms des principaux incarcérés.

(1) Nous avons au contraire trouvé la preuve de l'exactitude de la date que portait la procuration en question. Les registres du conseil de la ville de Genève contiennent en effet la mention d'armes achetées dans cette ville par les protestants de Lyon, en 1570, tandis qu'il n'y a nulle trace d'une acquisition de ce genre faite en 1572.

(2) Archives de l'hôtel de ville, papiers protestants, XVIe siècle. Coppie de certain acte faict à raison des armes par aulcuns des principaux de la nouvelle religion. 22 août 1572.

vient lui dire qu'on demande à lui parler. Par un pressentiment qui ne fut que trop justifié, il comprend que sa dernière heure est venue. Toutefois il ne se laisse point troubler. Il embrasse les assistants, leur fait ses adieux, et laisse à quelques-uns un souvenir. Puis il descend d'un pas ferme. Au bas de l'escalier il se met à genoux et « fait ses prières. » Il se dirige ensuite vers la porte intérieure de la prison où, lui a-t-on dit, il est attendu. Mais au lieu du personnage qu'on lui a annoncé, il trouve Leclou, l'odieux chef des égorgeurs de l'archevêché, avec plusieurs hommes de sa bande. « Ah ! mes amis, leur crie-t-il. » Il n'a pas plus tôt prononcé ces paroles, qu'on s'empare de lui, et sur place il est étranglé. Après lui, on fait descendre deux autres de ses compagnons de prison, Clément Gautier, diacre dans l'Eglise, et Perceval-Floccard, qui exerçait dans la ville la profession de changeur. L'un et l'autre furent étranglés comme Julian de La Bessée. Ce fut la dernière scène de cette horrible tragédie.

Tout rentre, en effet, peu à peu dans le repos et dans l'ordre. Le fanatisme n'a d'ailleurs plus rien à craindre ni à réclamer. Le parti catholique, à partir de ce moment, demeure le maître sans conteste.

L'un de ses membres peut déjà, le 21 septembre, constater ce résultat de sa sanglante victoire :

« A présent, ici, écrit un M. Delanges à son cousin M. de Masso (1), nous nous composons (comportons) avec un peu plus de douceur, ayant été le temps par quelques jours que, sur les avertissements qu'on recevait de Paris, on ne parlait que de rigueurs. Nous n'avons point de huguenots de marque qui ne soient réduits à la religion catholique, si c'est avec vérité ou feintise, je n'en sais rien ; mais j'ai opinion qu'une bonne partie y est allée de bonne foi. Nous avons fait cejourd'hui le jubilé où les huguenots sont accourus avec autant de démonstration de bonne volonté, conviction et repentance de

(1) *Correspondance consulaire*, AA. 31, f° 86.

leurs erreurs, comme autrefois on les voyait accourir à leurs prêches. » On verra plus loin ce qu'il fallait penser de ces conversions arrachées à la peur, ce que valaient ces démonstrations de zèle tristement affiché sous les yeux des bourreaux!

Un dernier trait pour achever le tableau. Au règlement des comptes du consulat pour l'année 1572 (1), nous avons trouvé le paragraphe suivant : « Mandement de la somme de 30 livres... sols pour quarante-quatre cierges, cire blanche, fournis pour des processions générales faites la présente année, tant au jour de la Fête-Dieu que depuis *en celle faite au mois de septembre dernier pour louer Dieu de ce que le roi aurait été délivré de la conspiration faite à l'encontre de lui par ceux de la nouvelle Religion.* » Ainsi donc, Lyon comme Paris, comme Rome la papale, eut ses prières d'actions de grâce, ses processions à l'occasion de la Saint-Barthélemy, « cette heureuse journée, vraiment journée du Seigneur..., où le glaive, dit Rubys, s'est asaoulé (rassasié) de sang (2). » Et pour que rien ne manquât à ces déplorables manifestations, on vit un légat du pape se promenant par les rues et distribuant sa bénédiction « aux braves gens qui ont fait la grande besogne. »

Après avoir parlé du sort fait aux personnes, il reste à dire ce que devinrent les biens des victimes. Nos lecteurs se rappellent que dans la journée du samedi 30 août, le gouverneur, sur les instructions verbales venues de la cour, avait fait saisir et inventorier les biens meubles et marchandises de ceux de la religion. De telles dépouilles étaient une proie qui devait exciter bien des convoitises, d'autant plus qu'en ces temps de violence les richesses des persécutés étaient la ré-

(1) Séance du jeudi 4 décembre 1572, f° 192.

(2) Ainsi pensait encore Rubys en 1577. (Voir son écrit : *la Contagion de la peste*, Lyon, 1577.) Revenu à des sentiments plus humains dans son *Histoire de Lyon*, qui parut en 1604, il ne dit que peu de mots des « vêpres lyonnaises, » et emprunte même aux Pères de l'Eglise quelques passages en faveur de la tolérance. On était, il est vrai, sous Henri IV !

compense ordinaire des persécuteurs. Aussi voyons-nous les prétendants à l'œuvre, pour ne pas laisser échapper une si belle occasion.

On se souvient de la lettre du consulat engageant ses députés en cour à ne pas trop se hâter d'en revenir, « *pour y faire quelque bon fruit.* » Ce bon fruit qu'ils convoitent, ce n'est pas seulement la condamnation des protestants prisonniers, c'était aussi la donation d'une partie des biens et des marchandises de ceux qui sont morts ou fugitifs; nul doute à cet égard. Dans sa lettre du 3 septembre, où il raconte les meurtres commis, le secrétaire de la ville s'en explique déjà sans scrupules, au nom du consulat. « Nous étant assemblés en notre consulat, d'un commun avis a été conclu et arrêté vous écrire de supplier le roi qu'il lui plaise, en considération de ce que notre communauté est appauvrie à cause des troubles passés, nous donner toutes les rentes et le principal (capital) d'icelles que notre communauté doit, tant sur les gabelles que sur les équivallents et autres, à ceux de ladite nouvelle religion, tant de la ville que des champs, encore qu'ils ne soient demeurants en la ville. »

Ainsi, en premier lieu, confiscation des sommes prêtées à la ville par les protestants. Passons sous silence une demande d'indemnités à payer aux catholiques lésés en 1562, indemnités à prendre naturellement sur les marchandises saisies tant aux boutiques qu'aux magasins de ceux de la religion. Le consulat ne s'en tient pas à cette nouvelle réclamation; il élève d'autres demandes : « Aussi, comme vous savez, étant notre ville endettée pour les deniers que nos prédécesseurs ont pris à charge pour le service du roi, s'il advenait qu'il échût confiscation des biens de ceux de ladite religion, nous vous prions prendre garde que notre communauté s'en puisse ressentir, et avoir moyen de faire une maison de ville qui puisse correspondre à la réputation d'icelle. »

Voilà donc qu'après l'anéantissement, intérêt et capital, des rentes dues aux protestants, le consulat ose demander la con-

struction d'une maison de ville « digne de la réputation d'icelle, » toujours avec l'argent de ses victimes. Si c'était tout encore! Mais on ne s'arrête pas en si beau chemin. La subvention à laquelle le roi avait imposé la ville pour l'année courante n'avait pas encore été levée. La mort ou la fuite de ceux de la religion, riches marchands ou propriétaires pour la plupart, que l'on taxait sans ménagements, allait naturellement faire peser sur les catholiques qui les avaient chassés des charges plus lourdes et nullement de leur goût. Aussi écrivent-ils à leurs députés, de supplier de rechef Sa Majesté, « les quitter de ladite subvention de laquelle elle aura assez moyen de se prévaloir sur les biens desdits de la religion. »

Ne dirait-on pas, en vérité, que les biens de ceux de la religion sont inépuisables? Le consulat n'est pas seul à y prétendre. Ce qui excusait peut-être les échevins, c'est qu'ils parlaient au nom de tous leurs concitoyens; c'était pour le bien de la ville qu'ils croyaient agir. Mais ce qui révolte bien autrement le sens moral, c'est ce qui nous reste à dire. Mandelot, lui aussi, veut avoir sa part dans les biens laissés par les victimes, et dans sa lettre il en fait la demande au roi. Il faut citer les termes de cette honteuse requête. Il commence par étaler son zèle pour les intérêts de Sa Majesté, en lui conseillant de ne faire aucun don des biens mobiliers de ceux de la religion, avant de bien savoir la valeur de ce qui lui serait demandé. Après quoi il ajoute : « Je serai d'opinion que Sa Majesté fît plutôt don et récompense à ceux qu'il lui plairait sur les immeubles; et pour ne mettre en cela la conséquence, je ne veux être le premier à en demander à Votre Majesté, m'assurant que, si elle commence par quelques autres, elle me fera tant d'honneur de ne m'oublier. »

« Ce trait, dit un correspondant parisien des *Archives du Rhône* (vol. VIIe, p. 449), en lui communiquant cette lettre, ce trait suffit pour fixer les idées sur le véritable caractère de Mandelot, d'un gouverneur français réclamant les dépouilles de ses malheureux concitoyens. »

Nous ignorons quel accueil fut fait à cette requête, et si Mandelot reçut le prix de cette infamie. Nous n'avons pu découvrir davantage le résultat des démarches que les députés du consulat durent faire à la cour dans le même but. Nous voyons seulement, d'après la correspondance de Paulmier, « agent des affaires de la ville en cour » (1), que le roi accorda à cette occasion une décharge de 10,000 livres pendant trois trois ans sur la subvention générale que Lyon devait payer à Sa Majesté. Mais les échevins ne se montrèrent point satisfaits de cette réduction, et réclamèrent encore. Les raisons qu'ils faisaient valoir à l'appui de leurs incessantes demandes sont une preuve de plus de la grandeur du désastre dont la ville de Lyon fut frappée par la ruine de ses habitants protestants. En effet, si les adversaires de ces derniers purent un moment se réjouir et s'enrichir aux dépens de leurs concitoyens tués ou expulsés, ils eurent bientôt, par un juste retour, à souffrir les conséquences des iniquités qu'ils avaient commises. La dispersion ou la mort de tant de protestants riches ou industrieux porta un coup fatal au commerce et à la prospérité de la ville; son crédit en fut profondément ébranlé, comme l'attestent les documents officiels. Les registres consulaires abondent en preuves de ce genre. Dans la séance du mardi 13 novembre 1584 (Registre BB. 113), le consulat décide d'adresser aux trésoriers généraux de France une demande en réduction d'impôts, en considération de l'extrême misère où se trouve la ville : « Les bourgeois et marchands de ladite ville, y est-il dit, sont tellement déchus de pouvoir et de moyens, que la ville de Lyon se peut dire pour le jourd'hui plutôt l'image de cette jadis tant renommée entre toutes les villes de l'Europe, ville de Lyon, que la chose même. » Et parmi les causes de cette ruine, ils mettent au premier rang « les troubles de 1562 et 1572, et autres guerres depuis survenues, par le moyen desquelles une partie des habitants ont été

(1) Lettre du 13 octobre 1572, *Correspondance consulaire*, AA. vol. 23.

pillés et même ruinés, et les autres ont abandonné le pays. » Une lettre de Paulmier, du 13 octobre 1572, confirme ce témoignage : « Une grande partie des habitants, et des plus riches, sont fugitifs à cause de la nouvelle prétendue religion, ne restant que le pauvre peuple, lequel à grand'peine peut-il vivre. »

Quinze ans sont à peine écoulés (1587), et déjà la décadence commerciale de Lyon a pris de telles proportions, que les négociants de la ville, découragés, à bout de ressources et d'expédients, se réunissent pour adresser leurs doléances au consulat. Ils signalent la triste situation d'une cité qui « a eu pour un long temps le renom et la réputation de la plus marchande des villes de l'Europe (1). » Ils ne voient, il est vrai, ou n'osent assigner d'autre cause à ce dépérissement que quelques entraves fiscales mises à l'entrée et à la sortie des marchandises. Mais la véritable cause du mal datait de plus loin ; il faut la chercher dans la perte de tant de familles industrieuses que le fanatisme avait chassées de Lyon, tarissant ainsi sa prospérité dans sa source.

Comme le reconnaissent nos échevins de 1584, ce fut Genève qui s'enrichit au détriment de Lyon, et ce ne fut que la juste récompense de l'hospitalité généreuse que la cité de Calvin offrit aux réfugiés lyonnais, du courage dont elle fit preuve en bravant, pour les accueillir, la colère d'un puissant voisin; en acceptant les charges considérables qu'entraînait l'entretien de tant de malheureux réduits pour la plupart à la misère. Rien de plus touchant que les détails qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire de l'Eglise de Genève* (Gaberel, t. II, p. 520). Pendant le terrible hiver de 1572 à 1573, on eut à nourrir deux à trois mille malheureux sans pain et sans abri. La charité publique suffit à tout.

Les Registres de l'Etat de Genève mentionnent à plusieurs reprises les dépenses faites pour venir en aide aux réfugiés,

(1) Registre consulaire BB. 119, séance du jeudi 5 novembre 1587.

et spécialement à ceux de notre ville. On vend au profit de ces derniers (1) des dépôts d'armes autrefois achetées par des protestants lyonnais. Mais ce n'est là qu'une ressource momentanée, et toutes les autres durent être puisées dans les caisses de la petite république ou dans la bourse des particuliers. Deux anciens membres de l'Eglise protestante de Lyon, le sieur de la Piémante et un autre vont, avec une recommandation du conseil de Genève, accordée sur la demande de Théodore de Bèze, faire une quête (2) en Allemagne « pour les pauvres de cette Eglise qui sont ici échappés. »

Tant de généreux sacrifices furent pour Genève une semence féconde. On a publié une liste des principaux réfugiés de la Saint-Barthélemy sur les bords du Léman; la plupart y ont été la souche de familles honorables et fortunées. C'est qu'avec leur industrie ils avaient apporté avec eux leur foi, leur activité. Ils aidèrent ainsi puissamment à la régénération morale de leur nouvelle patrie, aux progrès croissants de son commerce et de son influence au dehors. Nous avons vu, dix ans après la Saint-Barthélemy, la ville de Lyon subir déjà les graves conséquences de ce déplorable attentat, et se plaindre de la concurrence désastreuse que lui faisait sa voisine, affranchie par une double révolution politique et religieuse.

Nous touchons au terme de cette étude sur la Saint-Barthélemy à Lyon. Il nous resterait à jeter un coup d'œil en arrière, et à porter un jugement sur le rôle de chacun dans ce drame tristement célèbre. Ce qui nous frappe avant tout, c'est la part considérable qu'il faut faire à l'autorité locale, à la majorité du consulat. C'est à elle évidemment qu'appartient l'initiative et la direction de ces actes odieux. Représentants et instruments de la partie la plus ardente de la population catholique, les échevins poussent aux mesures les plus violentes; loin de chercher à les contenir, ils soulèvent les passions populaires, et le massacre accompli, ce sont eux encore qui jugent l'ex-

(1) Archives de Genève, séance du mardi 7 septembre 1572.
(2) Archives de Genève, même séance.

termination insuffisante, et qui réclament de nouvelles victimes. La masse du peuple eut peu de part à l'exécution du crime; ceux qui l'exécutèrent furent des gens sans aveu, de toute origine, les agents ordinaires de tous les troubles.

Le clergé catholique prit-il une part active aux événements que nous avons retracés? On l'a affirmé avec passion; on l'a nié avec non moins d'énergie. Cherchons à nous dépouiller de ces sentiments extrêmes qui cachent toujours la vérité. D'abord, reconnaissons-le, nous n'avons trouvé nulle trace d'une participation positive du clergé de Lyon à l'œuvre de ces sanglantes journées. Qu'il y ait poussé, plus ou moins indirectement, par la violence des prédications de quelques-uns de ses membres, moins enclins à calmer qu'à surexciter les haines religieuses, ce point ne peut être l'objet d'aucun doute. L'impartialité nous défend d'en dire davantage. A l'heure de l'action, le clergé lyonnais se tient à l'écart. Ne rien faire, ne rien empêcher; approuver ensuite le fait accompli, tel est son rôle.

Quant à Mandelot, nous croyons lui avoir rendu, dans le cours de ce récit, la justice à laquelle il a droit. Nous n'avons ni estime pour son caractère, ni sympathie d'aucun genre pour sa personne. Fin politique, mais âme vulgaire, il est, s'il est permis d'aller prendre aussi loin un terme de comparaison, de l'école de Ponce Pilate, sans nul souci de la justice et de la vérité; se préoccupant fort peu du sort des faibles, mais beaucoup de la faveur des grands; mettant au-dessus de tout son intérêt, montrant enfin le fond de son âme de courtisan dans cette honteuse demande d'une part dans les biens des victimes. Mais si peu que nous estimions Mandelot, nous ne croyons pas que la vérité permette de lui assigner le rôle et le renom d'un massacreur. Nous avons discuté et apprécié chacun de ses actes, et de cet examen impartial, il ressort que sa part dans les assassinats n'a point été aussi grande qu'on l'a prétendu; nous n'hésitons pas à le dire : il n'a été ni le promoteur, ni le complice de la Saint-Barthélemy

à Lyon. Son rôle se réduit à ceci : il a laissé, sans s'y opposer suffisamment, croître et déborder la fureur de ceux qui ne devaient reculer devant aucun excès. C'est là son vrai crime. Il n'a pas su, ou il n'a pas pu ensuite contenir le flot grandissant des passions sanguinaires, et quand ce flot a débordé, il n'y avait plus ni défense, ni force capable de le refouler.

Il faut enfin, dans une catastrophe de cette étendue et de cette conséquence, remonter plus haut que les meneurs, au-dessus des causes accidentelles et apparentes; il faut observer le mouvement général des esprits, cette force cachée des principes et des tendances qui font aux hommes leur rôle et aux nations leurs destinées. Et c'est en se plaçant à ce point de vue élevé que l'on doit surtout apprécier et déplorer les lugubres événements que nous venons de retracer. La Saint-Barthélemy n'a pas été seulement le tombeau de beaucoup d'âmes fortes, croyantes et généreuses, perte déjà en elle-même irréparable pour un Etat à qui l'on ôte ainsi le meilleur de son sang; mais elle a été aussi, et par-dessus tout, la ruine de cet esprit nouveau qui, depuis le commencement du XVIe siècle, animait notre patrie, la perte d'un avenir incalculable de progrès dans toutes les sphères. C'est ce jour-là qu'a été définitivement vaincu, étouffé, du moins pour longtemps en France, ce libéralisme fécond que le protestantisme portait dans son sein, sans s'en douter peut-être, et qui a placé si haut les nations où il a pu se développer sans entraves.

Cette conséquence désastreuse n'est pas moins sensible dans notre ville que dans l'ensemble du pays. Il ne faut que se rappeler l'histoire de Lyon à partir de cette époque néfaste, voir ses libertés intérieures affaiblies, sa vie municipale s'éteignant après les convulsions de la Ligue; son activité intellectuelle et littéraire, si remarquable dans la première moitié du XVIe siècle, tombant dans une sorte de langueur. Cet esprit merveilleux d'entreprise qui lui faisait chercher et trouver dans toutes les industries nouvelles (imprimerie, soierie) une source féconde de travail et de richesses, semble paralysé :

sa prospérité décline de plus en plus, pour ne se relever que plus tard, avec le réveil de la tolérance. Mais qui peut dire ce que cette ville industrieuse et intellectuelle tout à la fois serait devenue sous l'impulsion du souffle créateur qui, de nos jours, emporte vers une prospérité sans limites les cités de l'ancien et du nouveau monde chez lesquelles domine un esprit vraiment libéral ?

Oui, pour notre cité, comme pour toute l'Europe chrétienne, le XVIe siècle a été, ainsi que l'a dit M. Guizot, l'âge critique. Et nous croyons faire preuve, non pas d'étroitesse religieuse, ni de préjugés surannés, mais au contraire d'un esprit sincèrement libéral et chrétien, en déplorant bien haut l'issue fatale dans notre France de cette crise mémorable, qui est une date glorieuse pour d'autres nations, et en menant deuil sur nos pieux ancêtres et sur cette société rajeunie dont ils étaient les prémices. Tout s'enchaîne dans l'histoire : nous subissons de nos jours, dans nos institutions politiques et dans nos mœurs nationales, les conséquences peut-être ineffaçables de cette intolérance aveugle qui, en 1572, étouffa dans le sang le principe unique de toute civilisation supérieure, dont le secret est dans ces deux mots : l'Evangile et la liberté.

PUYROCHE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA BIBLE EN LANGUE BASQUE

DÉDICACE A JEANNE D'ALBRET (1)

22 avril 1571

A TRÈS-ILLUSTRE DAME JEANNE D'ALBRET, ROYNE DE NAVARRE
DAME SOUVERAINE DE BEARN, ETC.
SON TRÈS-HUMBLE ET TRÈS-OBÉISSANT SERVITEUR, JEAN DE LIÇARRAGUE
DE BRISCOUS, DÉSIRE GRACE ET PAIX EN JÉSUS-CHRIST

Madame, je seroye à bon droit blasmé de témérité de ce que vous estant comme incogneu, j'ay esté si hardi que de vous dédier ceste translation basque du Nouveau Testament, si pour le moins je n'amenoye quelque excuse de ceste mienne hardiesse. Entre les autres raisons qui m'ont induit à ce faire, cestes cy m'ont esmeu le plus, assavoir vostre très-renommée humanité et piété. Quant à l'humanité, encores que ma condition soit telle qu'il sembloit qu'elle ne deust jamais parvenir jusques à moi, toutes fois j'en ay senti infinis effects, mesmement en ce qu'il a pleu à Vostre Majesté m'ordonner gages et me faire entretenir en vostre pays de Bearn, m'ayant par ce moyen donné grande occasion et ouverture pour sortir des perplexitez d'esprit auxquelles j'estoye presque du tout plongé et de la captivité où j'estoye détenu, la souvenance de laquelle me fait encores dresser les cheveux en la teste. Quant à la piété elle a engendré une si grande révérence de vous ès cœurs des gens de bien que mesme ceux qui ne vous congnoissent point de face ne peuvent

(1) *Jesus Christ gure Jaunaren Testamentu Berria, Rochellan, Pierre Hautin, imprimiçale,* 1571. C'est à un exemplaire *rarissime* conservé dans la belle bibliothèque de M. Henri Lutteroth que nous empruntons cette dédicace, aussi honorable pour son auteur que pour la princesse à qui elle était adressée. Sur le traducteur de la Bible en langue basque, Jean de Liçarrague, sieur de Briscous, voir l'article de la *France protestante.* Liçarrague parlait également bien le béarnais, le français et le basque. Le président de Thou dit l'avoir entendu prêcher en ces trois langues, dans la même église où les catholiques célébraient l'office divin, sans que la différence de religion causât aucun trouble.

assez admirer vostre vertu pour les louanges qu'on vous donne à bon droit d'estre tant affectionnée à restablir les ruines du temple de Dieu, lequel ayant esté presque du tout abbatu et démoli, est réédifié par vostre moyen, et reprend son ancienne beauté qu'il a eue austrefois du temps des apostres. Pour le moins je puis mettre en avant votre pays de Bearn, lequel ayant esté autant farouche et rebelle à la Parole de Dieu qu'autre qu'on pourrait alleguer, neantmoins aujourd'huy par la Grâce de Dieu qui s'est servi de vostre zèle, prudence et magnanimité, est si bien apprivoisé que la Parole de Dieu est paisiblement et en grande édification preschée, et la discipline ecclésiastique deüement exercée. Mais quoy? ce n'est pas à moy d'entrer si avant au discours de vos louanges, de peur que la clarté d'icelles soit aucunement obscurcie par l'insuffisance de mon style. M'arrestant donc ici encores m'osé je promettre que ce qui a esté dit me pourra défendre contre quelques uns qui font profession de mesdire et blasmer mesme les plus droites et entières volontés; car y peut-il avoir petitesse de condition ou autre telle chose qui m'ait deu empescher de dédier une œuvre si difficile à une royne dont le sainct zèle et la piété sont tant recommandés par tout le monde? Si on réplique qu'un autre eust mieux fait cela que moy, je pourray faire servir à ma défense ce que dit un jour un nommé Pædaretus, lequel ayant failli à estre esleu au nombre des trois cens magistrats de la ville de Sparte, s'en retourna tout joyeux en sa maison, disant qu'il s'esjouissoit de ce qu'il s'estoit trouvé en la ville trois cens hommes meilleurs que luy. Aussy puis je bien dire que s'il se fust trouvé mille personnes qui m'eussent relevé de cette mienne peine, qui est plus grande qu'on ne penseroit point de prime face, j'en eusse esté autant joyeux que j'ay esté marri de ce qu'autre que moy ne s'est mis en avant pour commencer. De ceci pourront rendre tesmoignage ceux qui principalement m'ont incité à prendre ceste charge. Et afin que je die ce qui en est, encores que vos grandes vertus, Madame, et principalement celles desquelles j'ay parlé, et les exhortations véhémentes de Monsieur de Gramont (qui estoit pour lors vostre lieutenant général) ensemble les fréquentes sollicitations de Messieurs de Bessunce et de Meharin, et de quelques autres mes amis, ne fussent que trop suffisantes pour m'esmouvoir, toutesfois quand je considéroye que mesme de nostre temps tant de scavants personnages se sont em-

ployez à la traduction du Nouveau Testament, tant en latin, françois qu'en autres langues fort riches et usitées, et que depuis les mesmes traducteurs, et après eux les autres ont trouvé plusieurs choses à redire, tant au sens qu'au langage, me voyant moins que rien en comparaison d'eux, n'ayant que le seul zèle et désir de profiter, et craignant que l'effect ne peust répondre à ma volonté, je marrestoye tout court et peu s'en fallut que je ne désistasse entièrement, voyant mon entreprise d'autant plus grande que la langue en laquelle j'ay escrit est des plus stériles et diverses et du tout inusitée, pour le moins en traduction. Toutesfois m'asseurant que les Basques, entre toutes autres nations, n'estoyent point si barbares que de ne pouvoir recognoistre le Seigneur en leur langue, et voyant l'occasion qui se présentoit, espérant aussi qu'il y aurait de plus suffisans que moy qui tiendroyent la main à l'œuvre (comme il s'est trouvé quand par ordonnance du synode de vostre pays de Bearn, il a esté question de revoir et conférer la besoigne), m'appuyant après Dieu sur vostre authorité, accompagnée d'infinies vertus, à la fin je me suis résolu de faire ce qui serait en moy, et raporter de bon cœur ce qu'il a pleu à Dieu me donner pour l'édification de son Eglise. Mais encores ce qui me donna plus grande asseurance, fut l'espérance que j'eu que par ce moyen la pure Parole de Dieu auroit entrée et accroissement au pays des Basques, et que pour ce faire ceci vous serviroit d'une trompette par laquelle Dieu vous appelle pour faire la guerre à Satan en vostre royaume de Navarre, aussi bien que vous l'avez faite et continuez en tous les autres lieux de vostre domination. Au reste, quant à la diligence que j'ay prise et au fruict qu'elle peut apporter, les autres en jugeront ; je diray seulement ceci que me souvenant tousjours de l'exprès commandement de Dieu qui est de ne rien oster ni adjouster à sa parole, je l'ay fait le plus fidèlement qu'il m'a esté possible. Il reste que je supplie Vostre Majesté de prendre le tout en bonne part, regardant plus tost à la grandeur et dignité de l'œuvre qu'aux imperfections et à la petitesse du translateur. Cependant je prie Dieu, Madame, qu'il vous maintienne longuement pour se servir de vous à sa gloire et au salut de vos povres sujets, vous gouvernant en toutes choses par son Saint-Esprit, avec Monsieur et Madame vos heureux enfants. A La Rochelle, le vingt-deuxième d'Avril 1571.

LES ÉMIGRÉS DE LA ROCHELLE

RELATION DE LA FUITE DE BAUDOUIN DE LA BRUCHARDIÈRE

ET DE SA FAMILLE

6 DÉCEMBRE 1686

La Rochelle, 22 avril 1869.

Monsieur,

Je ne suis ni protestant, ni l'un des abonnés de votre excellent *Bulletin ;* mais, grâce à l'obligeance d'un ami, je le lis cependant souvent, et avec d'autant plus d'intérêt que, m'occupant depuis longues années de recherches historiques sur La Rochelle, ma ville natale, j'y trouve de nombreux et précieux renseignements sur les hommes et les choses objets de mes études : Rochelle et protestantisme ne sont-ils pas deux noms étroitement unis? Peut-être à mon tour pourrais-je vous fournir plus d'un document inédit qui intéresserait les lecteurs du *Bulletin.* Si l'offre vous agrée, je chercherai dans ma collection ceux qui pourraient le mieux convenir à votre recueil.

J'y venais de lire, il y a peu de jours (*Bull.,* XVII, 486), le récit aussi naïf que touchant de la fuite de La Rochelle, avec ses jeunes frères et sœurs, de Suzanne de Robillard (1), allant avec tant d'intrépidité et à travers mille périls chercher sur la terre étrangère un refuge contre les barbares persécutions des auteurs de la révocation de l'Edit de Nantes, quand je reçus d'un fils d'anciens réfugiés, M. Brunet de Rochebrune, major d'artillerie en retraite des Indes hollandaises, fixé à Nimègue, et auquel j'avais pu fournir de nombreux renseignements sur ses aïeux rochelais, la relation faite par l'un de ses parents de son départ de La Rochelle, un an avant celui de Suzanne Robillard, et dans des conditions analogues. Il me priait, si je le trouvais assez intéressant, de le faire publier dans un recueil s'occupant des réfugiés français. Je vous laisse juge de cette appréciation, en vous envoyant la copie que m'a adressée M. de Rochebrune. J'y ai corrigé trois noms propres, qui étaient accompagnés d'un signe de doute : le premier est celui de Thevenin (Pierre-Paul), écuyer, sieur des Glereaux, beau-frère de l'au-

(1) Elle était petite-fille de Josias de Robillard, écuyer, seigneur de Champagné (paroisse de Torcé en Saintonge), qui avait épousé à La Rochelle, au mois d'août 1639, Marie de Mazières, fille de Nathaniel de Mazières, écuyer, seigneur de Voutron et de la Cave, et sœur de Daniel de Mazières, médecin ordinaire du duc d'Orléans; mais qui n'était pas parente des deux pasteurs protestants, André Mazières ou de Mazières.

teur de la relation, qui avait épousé sa sœur, Anne Thevenin, morte en 1674. Il était fils de Paul Thevenin, écuyer, sieur des Glereaux, banquier, et l'un des directeurs de la chambre de la Compagnie des Indes orientales établie à La Rochelle, et d'Anne Bardet. M. Thevenin, marquis de Tanlay, premier président de la Cour des Monnaies, était issu de cette famille (1). Le nom de Glayeraut, qui suit le sien quelques lignes plus bas, n'est pas celui d'une autre personne, mais bien celui de son titre nobiliaire, et au lieu de : et de Glayeraut, il faut lire : Sr et De de G. Le nom du libraire rochelais établi à Amsterdam n'est pas Sauverie : il s'appelait Savouret, et était en même temps imprimeur, car il avait imprimé, en 1677, à La Rochelle, le *Mutus liber in quo tamen tota philosophia hermetica figuris hieroglyphicis depingitur.* Je n'ai pu deviner quel était le nom véritable des fugitifs que M. de Rochebrune appelle M. et Madame Guionnaut, nom certainement défiguré.

Quant à Frédéric Baudouin, écuyer, sieur de la Bruchardière, l'auteur de la relation, il était né à La Rochelle, le 29 juin 1645, et petit-fils de François Baudouin, écuyer, sieur de la Bruchardière et de l'Ouaille, conseiller au présidial et échevin de La Rochelle, celui que le médecin Poupard appelait *le grand luminaire de la littérature,* et le singulier et parfait ami de Bernard Palissy, qui a mis en tête de sa *Recepte véritable* les vers louangeurs qu'il en avait reçus (2). Après avoir perdu sa femme, Anne Thevenin, Frédéric Baudouin avait épousé en secondes noces Henriette Brunet, sa cousine, sœur de Paul Brunet, écuyer, sieur de Rochebrune, le capitaine des gardes du prince de Nassau dont il est question dans la relation, qui alla au-devant de sa sœur et de son beau-frère, et qui est le trisaïeul du major d'artillerie de Nimègue. Paul Brunet devint gentilhomme de la chambre et chambellan de la princesse d'Orange, colonel et commandant de la citadelle de Liége. Il épousa, le 19 mars 1695, la marquise Elisabeth Bouhers de Besnatre, dame d'honneur de la princesse d'Orange, d'une famille de réfugiés français. Leur quatrième fils, Jacques-Théodore, lieutenant-colonel au service des Provinces-Unies, épousa aussi la fille de réfugiés, Barbe-Judith Robert, et mourut en 1775, au fort Isabelle, dont il était le commandant, laissant sept enfants, dont Théodore B. de R., capitaine de ma-

(1) Etaient aussi de la même famille : Louise Thevenin, que François Tallemant, grand-père de Tallemant des Réaux, avait épousée en 1573, et Elisabeth Thevenin, mariée en 1630 avec le pasteur rochelais Philippe Vincent.

(2) Sa nièce, Madeleine Baudouin, épousa, en 1609, Jacques Tallemant, oncle de Tallemant des Réaux; et une de ses autres nièces, Marie Baudouin, se maria, en 1605, avec Alexandre Dexmier, écuyer, sieur d'Olbreuse, dont la fille Eléonore épousa le duc Guillaume de Brunswick-Zell, et fut mère de Sophie Dorothée, mariée à Louis de Brunswick-Hanovre, qui devint roi d'Angleterre.

rine pour l'amirauté d'Amsterdam, marié en 1771, à Catherine-Marie Rosembom, et décédé en 1777, à Texel. Le troisième enfant de Théodore, nommé Charles-Louis, fut, comme son père, capitaine de la marine royale des Pays-Bas; il épousa, en 1795, Eléon.-Gabr.-Adrienne Seyna, baronnelle de Dopff, fille du général baron de Dopff, et est mort à Breda, en 1851, laissant neuf enfants; le major d'artillerie est le troisième. Revenons au fugitif Frédéric Baudouin. Il fut nommé, en 1688, lieutenant de la garde du prince d'Orange. Il eut au moins dix enfants, dont j'ignore la destinée. Deux représentants des deux familles Baudouin et Brunet assistèrent, en 1789, à l'assemblée de la noblesse d'Aunis : Henri-Auguste Baudouin de la Noue, chevalier, sieur de la Noue, de Champ-Fleury et de la Maillolière, marié à Marie-Thérèse de Culant, fille de René-Alexandre, marquis de Culant, sieur de Ciré, Sainte-Mesme, le Mesnil, etc., et Guy-Marie-Joseph Brunet de Passy, chevalier, sieur de la Verdie, marié à Françoise Follet, et décédé à Mauzé, le 9 octobre 1794.

J'ai cru devoir vous donner ces longues notes généalogiques, pour vous montrer que les fugitifs rochelais de la relation n'étaient pas de pauvres et obscurs religionnaires. J'aurais pu remonter bien plus haut dans la généalogie de leurs ancêtres, mais j'ai pensé que c'était inutile; si vous en jugiez autrement, je suis tout prêt à compléter ces renseignements. Je possède sur nos plus notables familles rochelaises, dont un si grand nombre étaient protestantes, une grande quantité de notes généalogiques et biographiques. M. de Richemond, l'un des correspondants rochelais du *Bulletin*, m'a dit que vous vous proposiez de publier un supplément à la *France protestante*, et que vous aviez fait appel à tous ceux qui pourraient vous fournir des renseignements soit sur ceux dont elle a donné la biographie, soit sur de nouveaux personnages de la religion qui y auraient été omis. Je vais tâcher de me la procurer, et serais heureux si je pouvais vous adresser quelques notes rectificatives ou complémentaires.

Veuillez excuser, Monsieur, la longueur de cette lettre, et agréer l'expression des sentiments de haute considération de l'un de vos lecteurs.

L. Jourdan,
Juge d'instruction.

M. de la Costa, chez lequel se retira Frédéric Baudouin, ne serait-il pas l'ancien pasteur de Tonneins, de Costa?

Le 21 octobre 1686, un lundy au soir, nous embarquâmes avec Monsieur Thevenin et Mesdemoiselles ses filles, près de la porte de saint Nicollas, vis-à-vis du premier moulin qui touche la falaise, et

le 22 du mardy, à sept heures du matin, nous mîmes à la voile d'un vent de nord-est et mouillâmes à la portée du pistolet de la courvette qui était dans la fosse de la digue du fossé du pont Neuf. Le capitaine de la ditte courvette, accompagné de ses soldats, nous visitèrent, laquelle visite dura environ trois quars d'heure. Nous étions dans la cache du vaisseau anglais de 25 à 30 tonneaux, le nombre de douze, mon enfant compris de l'aage de trois ans et demy, et de ce nombre étaient Monsieur et Madame Thevenin et de Glayeraut et une de leurs cousines, Mademoiselle de Beauchamp, Monsieur et Madame Guionnaut et leur garçon; Madame Savouret (*sic*), femme de Monsieur Sauverie, libraire, lors établi à Amsterdam; ma servante, ma femme et moy. La cache dudit vaisseau était entre la chambre du mousse qui s'appelait Spriet et le mat, et l'on y entrait par dessous du lit d'un matelot. Pendant la visite mon enfant se mit à vomir; ma femme qui l'avait sur ses genoux luy mit son mouchouer sur la bouche et Dieu voulut qu'il ne jetta pas un seul cry, Cela fait nous levasmes l'ancre et d'un vent du nord-est nous fîmes environ cinquante lieues; le mercredy le vent ne fut pas si favorable; mais le jeudi et vendredi nous eûmes calme; le vendredi au soir le vent bon. Nous entrâmes dans la Manche, et le dimanche à trois heures après midy, qui fut le 27 du mois, nous entrasmes dans le havre de Plemius (Plymouth) environ sur les cinq heures. Nous avons séjourné jusqu'à mercredy que nous partismes pour Exeter et y arrivasmes jeudy au soir trentième du mois. Nous y avons demeuré jusqu'au mardy matin, cinq du mois de novembre que nous prismes le carosse pour Londre, et y arrivasmes le samedy 9 dudit moys, et demeuré là neuf jours, et fûmes coucher au carosse d'Arouit (Harwich). Le 18 et le 19, mardy matin, nous partîmes pour Arouit et y arrivasmes le 20 du mercredy au soir. Le jeudi, à trois heures du matin nous nous embarquasmes pour venir à la Brille (Brielle). Nous fismes ce jour-là environ quatre lieues et mouillasmes devant une ville appellée Eurefeld (?), et le soir le temps fort épais, nous feismes course la nuit à pleine voile, ne sachant où nous étions. Le vendredi nous eûmes tourmante de vent tout le jour qui fut le 22 et croyons périr à tous moments. Le soir venu elle augmenta, et sur les dix heures de nuit, ne pouvant tenir les voiles par un vent sud-est, l'air noir, nous couchasmes sur le minuit après nous estre dit adieu et recommandé à sa grâce, nous

résignant à sa volonté. La force du vent et la mer extraordinairement agitée enleva notre vaisseau et nous apporta à un quart de lieue de Squevelin (Schveningue) sur les quatre heures du matin du samedy 23 et touchasmes deux fois; à la dernière nous demeurasmes près de deux lieues durant; ce fut dans ce moment que nous croyons mourir. La mer emplissait nostre vaisseau d'une grande force. Je fis monter tous les passagers en haut, car en moins d'une heure le vaisseau fut plein d'eau. J'aidé aux matelots à jetter le bateau à l'eau, et l'ayant mis le maistre et les matelots descendirent dedans, nous laissant seuls. Il y eut un Français, M. Barbier, d'Olléron, qui se jeta heureusement dedans. A terre ces misérables laissèrent aller leur batteau à la dérive et le dit sieur Barbier fut chercher du secours à Squevelin. En fin après avoir demeuré près de quatre heures, croyant toujours que levaisseau ne se fendît par l'agitation de la tempeste, Dieu nous envoya du secours par des matelots hollandais qui nous sauvèrent le samedy 23, entre huit et neuf heures; et perdismes touttes nos hardes par le vol des matelots la nuit du samedi au dimanche, et couchasmes cette nuit à Squevelin, et le dimanche matin Monsieur de Rochebrune, capitaine des gardes de Son Altesse Monsieur le Prince de Nassau, nous vint chercher de La Haye, et le lundy au soir 24, nous prismes le batteau de nuit pour Amsterdam, avec Monsieur de la Costa qui nous était venu chercher. Ma femme et moy y demeurasmes jusqu'au samedy trente du moys, et le soir nous prismes le batteau de sloop (Slooten) pour venir chez Monsieur de la Costa à Balx (Balk). Nous couchasmes à Sloop le dimanche au soir, dernier du moys et le lundi matin premier décembre arrivasmes à Balk; voilà un récit fidelle de ma sortie de La Rochelle de laquelle je dois louer Dieu tous les jours de ma vie.

Baudouin La Bruchardière.

A Balx en Frise, ce 6 décembre 1686. Nouveau stille.

LES PROTESTANTS SOUS LOUIS XV

—

MÉMOIRE

LU ET APPROUVÉ AU CONSEIL, POUR SERVIR D'INSTRUCTION A M. LE MARÉCHAL DE THOMOND, DANS LA CONDUITE QU'IL DOIT TENIR A L'ÉGARD DES PROTESTANTS DU LANGUEDOC

7 JANVIER 1758

Le Mémoire suivant caractérise à merveille la politique de Louis XV, hésitant entre une demi-tolérance et la persécution dont l'impuissance n'était que trop démontrée. Le choix de Charles O'Brien, comte de Thomond, pair d'Irlande, et lord Jacobite, pour gouverner une province toute peuplée de protestants, semble déjà un anachronisme dans cette seconde moitié du XVIII[e] siècle, qui verra l'intolérance produire ses derniers excès. Honneur au marquis de Mirepoix, qui sut le premier inaugurer une politique plus humaine en Languedoc!

L'état de la religion protestante est à peu près le même en Languedoc qu'en Guyenne. Ainsi il est inutile de l'expliquer à M. le maréchal de Thomond, et il ne s'agit que de l'instruire des moyens qui ont été employés depuis quelque temps pour contenir les religionnaires dans la première de ces Provinces.

C'est au commencement de la dernière guerre que les assemblées se sont tenues plus ouvertement, et qu'elles sont devenues plus nombreuses et plus fréquentes. On a vu plus de ministres et ils se sont montrés avec plus d'audace. Ils ont fait une multitude infinie de mariages et de baptêmes.

Le défaut de troupes dans la Province n'a point permis de réprimer ces désordres par la force, mais toutes les autres ressources de l'autorité ont été épuisées. Il y a eu des procédures, des décrets, des emprisonnements, des condamnations aux galères. Un ministre a été pendu. Il a été imposé et levé des amendes sur les arrondissemens où il s'était tenu des assemblées.

Ces rigueurs ont néanmoins été tempérées à propos. On a fermé les yeux sur beaucoup de contraventions; on a laissé des procédures sans suite et des décrets sans exécution. Enfin on a tenu une con-

duite mêlée de douceur et de fermeté qui a suffi pour bannir l'idée de la tolérance, et qui, sans remédier aux maux établis, a du moins empêché qu'ils ne s'accrussent, et que les religionnaires excités ou par l'impunité ou par le désespoir ne se portassent à des extrémités fâcheuses.

Ce procédé a réussi durant tout le temps de la dernière guerre (1). On prenait des mesures pour rétablir l'ordre pendant la paix, lorsqu'elle a été troublée de nouveau.

M. le maréchal de Richelieu, et M. de Moncan et de Saint-Priest ont repris leur premier plan de conduite; mais M. le maréchal de Mirepoix en a adopté un différent, lorsqu'il a eu succédé à M. de Richelieu.

Il a pensé que la bonté et la confiance rendroient les protestants plus soumis aux ordonnances. Dans cette vue, il a établi une correspondance avec les principaux de Nismes et avec des ministres modérés, et il leur a proposé des conditions.

Celles auxquelles ils ont souscrit ont été de ne tolérer dans la Province aucun émissaire étranger, ni aucun ministre qui ne fût né en Languedoc, et de ne souffrir parmi eux aucun esprit factieux ou violent.

Il leur avoit demandé de tenir des assemblées moins nombreuses et moins fréquentes, de les interdire absolument aux gens principaux, et de ne les tenir qu'avec précaution et dans des lieux écartés.

Les ministres et anciens ont prétendu qu'ils ne pourroient y réussir qu'avec le temps; que dans chaque communauté protestante il y avoit un consistoire établi, qui, de concert avec le ministre, dirigeoit les affaires de la communauté relatives à la Religion; et que c'étoient ces consistoires qui conduisoient immédiatement les peuples; qu'ils n'étoient composés que de gens du peuple, parce que les principaux n'osoient y entrer par la crainte de se perdre : mais que si on les rassuroit assez pour qu'ils y entrassent, alors ils enlèveroient aux ministres le crédit qu'ils y avoient, et ils s'en serviroient pour modérer et contenir le peuple.

M. de Mirepoix a senti le danger qu'il pouvoit y avoir de composer des consistoires de notables. Cependant il croyoit pouvoir le

(1) La guerre de la Succession d'Autriche, terminée en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle. La guerre de sept Ans venait de commencer.

prévenir, en exigeant que personne ne fût admis dans les consistoires sans son aveu.

Il avoit aussi formé le dessein de gagner les ministres parmi lesquels il pensoit qu'il n'y avoit pas d'esprits turbulens; et il comptoit avec un fonds de 3,000 livres par an pouvoir gratifier ceux dont il seroit le plus content.

Tel étoit le plan qu'il comptoit suivre, quand il est retourné en dernier lieu dans la Province.

Prévenu de ce système, il avoit toujours pallié depuis qu'il commandoit dans la Province; et quand il s'étoit tenu des assemblées, ou il n'y avoit pas eu de procédures, ou il n'y avoit pas eu de jugemens, ou les amendes prononcées n'avoient pas été levées.

Depuis sa mort (1), et sur la fin du mois de septembre dernier, il s'est tenu une assemblée nombreuse dans le territoire de Puylaurens. Le subdélégué de M. l'intendant a cru devoir la constater à cause de sa publicité; mais M. l'intendant n'a sçu s'il devait condamner l'arrondissement à une amende, et il a demandé des ordres.

On lui a répondu de prononcer l'amende; cette condamnation particulière pouvant servir à contenir, et étant incapable de déranger les vues que l'on pourroit former pour l'avenir. On doute fort qu'il soit à propos de suivre celles de M. le maréchal de Mirepoix. Elles paroissent inutiles dans leur objet, peu convenables à la dignité du roy, dangereuses pour son autorité, et enfin contraires au système établi par rapport à la Religion.

Une expérience constante a fait connoître la mauvaise foi des religionnaires et de leurs ministres, et il ne faut pas se flatter qu'ils tiennent les promesses qu'ils pourront faire, et qu'ils feront toujours volontiers pour jouir des avantages qu'on leur promet et réciproquement. M. le maréchal de Mirepoix, comme on l'a déjà dit, les a traités fort favorablement pendant qu'il a commandé, et il avoit déjà formé avec eux des engagemens qu'ils n'ont pas tenus, puisque les désordres ont continué d'être les mêmes. Mais à supposer de la fidélité chez les ministres, il semble qu'on ne peut entreprendre de la mettre à l'épreuve, sans blesser la dignité du roi.

En effet MM. les commandans et intendans ont bien dans tous

(1) Le maréchal de Mirepoix mourut en 1757, à Montpellier. Les conseils de la maréchale sa femme, personne tolérante, distinguée, amie de la reine Leczinska, ne furent pas sans doute sans influence sur sa conduite.

les temps entretenu correspondance avec quelques ministres qu'ils avoient gagnés, et par le moyen desquels ils connaissoient et dirigeoient même, autant qu'il étoit possible, les démarches des religionnaires. Mais ces correspondances étoient secrètes ; et d'ailleurs les commandants et intendants agissoient, ou paroissoient agir de leur chef.

Ici au contraire, M. le commandant est en relation avec les principaux ministres et protestans. Ce n'est pas une liaison secrète et indirecte, mais un véritable traité qu'il fait avec des gens proscrits et sujets à la peine de mort. Et ce traité est trop important pour qu'il puisse jamais être censé avoir été fait sans l'aveu du roi qui doit même faire gratifier ceux des ministres qui l'exécuteront le mieux.

On ne pense point, comme M. de Mirepoix, qu'il n'y ait point de fanatiques et de brouillons parmi eux. Ils le sont par état : ou au moins ce sont des gens qui cherchent à dominer sur les peuples et à en tirer de l'argent. Il n'y a donc pas grand fonds à faire sur eux ; et ils seront d'autant plus dangereux, qu'ils se verront recherchés et même autorisés de la part du roi.

Il ne seroit pas moins périlleux d'approuver les consistoires établis dans les communautés protestantes ; et quand on se rendroit maîtres du choix de ceux qui devroient les composer, ce seroit toujours donner de la consistance à ces corps, qui animés par le faux esprit de religion, pourroient troubler l'Etat, surtout s'ils venoient à se réunir, soit par quelque mécontentement, soit par le désir d'obtenir quelque avantage, et particulièrement celui d'un culte libre et public que les protestants et surtout la populace regardent aujourd'hui plus que jamais comme indispensable de droit divin.

Enfin le système de M. de Mirepoix ne laisse plus de doute sur celui de la tolérance. Depuis plus de douze ans, les ministres cherchent à persuader aux peuples que le roi l'a acccordée, et ce préjugé n'est pas détruit : mais il sera entièrement confirmé par les liaisons du commandant de la Province avec les ministres et les consistoires, et en particulier par l'influence connue qu'il aura sur le choix des membres de ces assemblées.

A ces inconvéniens il s'en joindrait deux autres : le premier que si on toléroit en Languedoc des assemblées à la vérité moins nombreuses, moins fréquentes et moins voisines des villes, il seroit in-

conséquent et même injuste de les empêcher par tout ailleurs, et de punir ceux qui les auroient tenues ou qui y auroient assisté. Le second inconvénient est que MM. les évêques de Languedoc se plaindroient fort vivement de l'abandon que le roi paroitroit faire de la religion.

Mais si le plan de conduite adopté par M. le maréchal de Mirepoix semble pécher du côté de l'indulgence, il paroit que celui qui a été suivi en Guyenne par le maréchal de Thomond pèche du côté opposé, du moins à en juger par deux ordonnances qu'il a rendues depuis peu.

Par la 1re du 18 septembre, il défend le port d'armes à toutes personnes autres que les gentilshommes, officiers de justices royales et de guerre : il leur enjoint de remettre dans huitaine aux hôtels de villes les armes qu'ils ont, et ordonne aux maréchaussées de désarmer les contrevenans.

La 2e ordonnance du 12 octobre dernier défend à toutes personnes de s'attrouper et de s'assembler, même sous peine de mort contre ceux qui assisteront en armes aux dites assemblées. Elle défend à tous habitans de se trouver ensemble en plus grand nombre que celui de cinq, non-seulement dans les endroits suspects, mais même dans les chemins. La même ordonnance porte qu'attendu que le délai de huitaine fixé par celle du 18 septembre, est expiré, sans que la remise des armes ait été faite exactement, les maréchaussées renforcées de troupes iront et visiteront partout, arrêteront les contrevenants et leur feront payer l'amende.

On peut dire en faveur de ces deux ordonnances qu'elles sont conformes à celles du royaume, et que regardant également les catholiques et les protestans, elles ne peuvent fournir à ceux-ci une juste occasion de plaintes. Mais on pense qu'elles ont été données dans des circonstances peu convenables, et que leur généralité même produit le mauvais effet d'allarmer et d'indisposer les catholiques, sans faire prendre le change aux protestans.

Il est aisé de se représenter le trouble que cause dans une province le transport des maréchaussées soutenues de troupes dans toutes les villes et villages, et la perquisition qui se fait à main armée dans toutes les maisons indistinctement. Il n'est pas moins facile de sentir les suites fâcheuses que pourroit avoir un pareil coup d'autorité dans un temps de guerre.

On est instruit que les catholiques se plaignent d'une rigueur qui n'a pas été exercée contre eux dans le temps même des Camisards, et qui s'étend jusques sur les employés des fermes. Ils se plaignent de la défiance qu'on leur marque, et de la sûreté qu'on leur ôte, dans le cas où les protestans se porteroient à quelques excès.

Quant aux protestans, ils peuvent se persuader qu'on les craint; et s'ils ont de mauvais desseins, ou même s'ils prennent l'allarme, ils sauront bien soustraire ces armes qu'ils ont, ou s'en procurer d'autres.

La manière d'exécuter l'ordonnance peut être encore plus dangereuse que l'ordonnance même. Il est inévitable que les maréchaussées n'agissent avec trop d'ardeur, la moitié des amendes devant tourner à leur profit.

Durant la dernière guerre on proposa de faire un désarmement en Languedoc, et cette idée fut rejetée par les considérations cidessus, et par celle de l'inutilité de différents désarmemens qui avoient déjà été faits.

L'ordonnance concernant les assemblées, a révolté encore davantage les esprits. Elle condamne et ne définit rien. On juge seulement que cinq personnes composent un attroupement ou assemblée; et on laisse entendre que cinq commerçans qui se trouveront en route ensemble, et qui resteront quelque temps arrêtés sur le chemin, peuvent être regardés comme une assemblée.

En 1754 les religionnaires de Languedoc, craignant de s'assembler dans la campagne, prirent le parti de former de petites assemblées dans des maisons, des métairies et des granges. M. le maréchal de Richelieu demanda des instructions à ce sujet, et particulièrement ce qui pourrait être considéré comme assemblée.

Le roi décida que c'étoit cette quantité de monde qui ne se trouve jamais dans les maisons les plus fréquentées, excepté dans les cas de fête ou de cérémonie : qu'il pourroit bien arriver que les habitans d'une maison s'y rassemblassent en famille, et même avec quelques amis, pour y remplir quelques pratiques de la religion prétendue réformée, et qu'il seroit hors de propos d'aller les troubler sur de simples soupçons, lorsqu'ils sauveroient les apparences, et qu'ils n'auroient avec eux ni ministre ni prédicant; mais qu'excepté des occasions de mariage ou autres semblables, on ne trou-

vera jamais cinquante, ni à plus forte raison cent ou deux cents personnes dans un lieu particulier. Que Sa Majesté pensoit donc qu'il y avoit lieu de sévir toutes les fois que l'on trouveroit pareille ou plus grande quantité de protestans rassemblés sans motif connu, et n'ayant pour la plupart d'autre relation entr'eux que celle de la conformité de religion.

Il paroit donc à propos que M. le maréchal de Thomond ne donne pas en Languedoc les deux ordonnances qu'il a fait publier en Guyenne; et il semble également convenable de lui recommander de ne donner à l'avenir aucune ordonnance générale sur le fait de la religion, sans s'être assuré des intentions du roi, et même sans que le projet en ait été vu par Sa Majesté.

La conduite qu'il doit tenir à l'égard des religionnaires paroit devoir être tempérée de fermeté et de condescendance. Il faut contenir et ne pas révolter, user de l'autorité sans la compromettre, dissimuler à propos, plus menacer que punir, en un mot, recourir aux moyens que l'on a employés durant la dernière guerre, et dont le succès a justifié la sagesse. M. le maréchal de Thomond ne sauroit trop consulter M. de Moncan et M. de Saint-Priest dont la prudence et l'expérience sont reconnues (1).

(*Arch. de l'Empire*. K. 1283.)

(1) On lit en tête du Mémoire : « Envoyé à M. le maréchal de Thomond, le 7 janvier 1758, *avec le changement transcrit en marge de la dernière page*. Ces mots s'appliquent à l'avant-dernier paragraphe, substitué à un autre, où le blâme était plus explicitement exprimé. Ajoutons, pour être juste, avec l'historien des Eglises du Désert, M. Ch. Coquerel (t. II, p. 257), que le gouvernement du rejeton des anciens rois d'Irlande ne laissa pas de trop pénibles souvenirs aux protestants du midi de la France. Ici encore on aime à signaler l'heureuse influence d'une femme, Septimanie O'Brien, Mademoiselle de Thomond, duchesse de Choiseul-Praslin.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des princes de Condé, pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale.

« Le XVIe siècle est le siècle des grands caractères comme l'âge suivant est celui des belles âmes et des beaux génies. » Ainsi s'exprime, dès le début, le noble écrivain signalant en traits aussi heureux qu'expressifs, le contraste entre les hommes éminents des deux époques dont il va retracer l'histoire : « d'une part l'indépendance des esprits, l'originalité des conceptions, l'exécution prompte et hardie des résolutions extrêmes, l'audace dans le crime ou l'héroïsme dans la vertu ; de l'autre le génie mâle et noble, mais régulier, contenu des contemporains du grand roi. Les figures historiques, dans la première époque, présentent chacune leur type à part ; dans la seconde elles ont comme un air de famille, et l'on pourrait presque dire qu'elles semblent jetées dans un même moule.... Le grand Condé marque la transition entre les deux âges. S'il visa haut d'abord, s'il tenta de jouer le rôle tout personnel des capitaines de l'âge précédent, il termina ses jours au milieu de cette société disciplinée, uniforme, qui certes ouvrait la carrière à de nobles ambitions, où l'on pouvait trouver la gloire d'un Turenne et d'un Colbert, mais où l'on ne pouvait plus rêver la fortune de Wallenstein, ni celle de Richelieu. »

Ces considérations, d'une si frappante justesse, ouvrent dignement un livre dans lequel revivront deux époques également mémorables de notre histoire. Si l'on ose hasarder ici une conjecture, il semble que l'historien des Condés a dû se sentir tout d'abord attiré par le vainqueur de Rocroy et de Fribourg, « par cet autre Alexandre » qui a reçu des mains de Bossuet une seconde immortalité. L'héroïsme est contagieux, comme l'éloquence qui en célèbre le souvenir, et quand on a tenu, ne fût-ce qu'un jour, l'épée de la patrie, on sait mieux retracer ses grandeurs et ses gloires. C'est la consolation de l'exil, et la revanche contre des infortunes imméritées. Le XVIe siècle n'a donc paru à l'historien que la pré-

face obligée d'un livre qui résumerait les splendeurs du grand règne, avant l'ère des fautes si cruellement expiées qui en ont marqué le déclin. Mais le siècle de la Réforme et des guerres de religion, des Guises et de Coligny, de l'Hospital et de Henri IV, a aussi son attrait, et le premier des Condés, le héros de Dreux et de Saint-Denis, réclamait une étude approfondie. Henri, son fils, le cousin du Béarnais, mérite aussi l'attention, si le courage et la dignité de l'âme aux prises avec une ingrate destinée ont droit au respect de la postérité. Il n'est pas jusqu'aux mésaventures conjugales du troisième Condé fuyant avec sa jeune épouse à Bruxelles, qui ne montrent les petites choses si souvent mêlées aux grandes, dans la trame des événements les plus glorieux. Par un privilége exceptionnel l'historien des Condés avait sous la main les plus précieux documents accumulés dans ses royales archives, et complétés par d'habiles emprunts aux principales bibliothèques de l'Europe. On comprend tout l'attrait d'un récit dont le tissu, non moins brillant que solide, trouve sa justification dans de volumineux appendices à l'adresse des érudits. Si comme on l'a dit quelquefois, les matériaux de l'historien sont, pour les juges délicats, la meilleure des histoires, l'auteur n'a rien épargné pour leur donner satisfaction. Il peut dire à un double titre : *Cecy est un livre de bonne foy.*

Il n'est pas hors de propos d'énumérer ici les sources mises à contribution pour le recueil de pièces justificatives qui termine chacun des deux volumes offerts au public par M. le duc d'Aumale. Citons d'abord ces dépêches si instructives tirées du *State-paper-Office*, où les vues secrètes des partis sont révélées par des hommes tels que Cecil, Sidney, Smith, Trockmorton, ces habiles agents d'Elisabeth exploitant les troubles du continent; où le protestantisme français cherchant, hélas! un appui à l'étranger contre la plus intolérable oppression, a pour organes Condé, les Châtillons, Henri de Navarre. Signalons ensuite ces riches extraits de la correspondance de M. de Gordes, lieutenant du roi en Dauphiné de 1562 à 1576, c'est-à-dire pendant la crise de la guerre religieuse sur un de ses théâtres les plus importants. De remarquables pièces tirées de Genève, de Berne et de Gotha, montrent l'action de Calvin et de Bèze s'exerçant au profit de la cause évangélique, tantôt par des conseils, tantôt par des censures, où éclate l'austère esprit de la

Réforme. Les fragilités du premier des Condés ne sont que trop attestées par les fragments de sa correspondance avec Isabelle de Limeuil tirés des collections de Paris et de Simancas. Les papiers de Bruxelles éclairent d'un jour nouveau l'enlèvement de Charlotte de Montmorency, et les nombreuses dépêches échangées sur ce sujet témoignent de la gravité d'un incident où il serait cependant puéril de rechercher la cause des armements de Henri IV. Dans le beau portrait qu'il a tracé de ce prince, l'auteur a su mêler dans une juste proportion le blâme et l'éloge : « Ce n'était pas, dit-il avec une haute raison, comme un paladin que Henri IV allait faire la guerre. C'était en grand capitaine et en grand roi. Nul caprice amoureux n'a inspiré ni modifié ses plans. Quand on étudie le détail et la perfection de ses préparatifs militaires, l'ensemble et la profondeur de ses combinaisons; quand on analyse les ressources qu'il avait accumulées, les alliances qu'il s'était assurées de longue main, quand on contemple enfin la situation de la France et de l'Europe, il faut bien déchirer le roman de chevalerie qu'on a voulu attribuer à cet esprit très-peu romanesque. »

L'intérêt principal du livre de M. le duc d'Aumale est pour nous dans le drame politique et militaire qui s'ouvre à la mort de François II, et où Louis de Bourbon joue un si grand rôle. La Réforme n'est pas pour lui comme pour Coligny, d'Andelot et Jeanne d'Albret une affaire de conscience, une de ces convictions austères qui impriment leur cachet à toute une vie. C'est une glorieuse aventure où le poussent les instincts les plus généreux et les calculs les plus habiles; une cause qui se confond avec les intérêts de son ambition et les susceptibilités de son honneur, et pour laquelle il saura mourir : *Pro Deo et patria dulce periculum!* Ce mot rachète bien des faiblesses. Le capitaine muet de la conjuration d'Amboise devient donc, sous l'impulsion des circonstances, le chef avoué d'un parti dont Coligny est l'âme. Mais quel contraste entre ces deux hommes unis sous un même drapeau et si peu faits pour s'entendre! L'un représentant les grâces légères de l'esprit français, mêlant la politique à l'amour, les galanteries à la religion, et ne désarmant la sévérité des ministres que par sa bouillante ardeur et son héroïque attitude sur les champs de bataille; l'autre aussi rigide dans sa vie que ferme dans sa croyance, non moins lent à se résoudre que persévérant dans ses desseins, et supérieur à la fortune qui le grandit par les

revers comme d'autres par la victoire. Le portrait qu'a tracé du premier M. le duc d'Aumale, est d'une touche vive, heureuse, qui rappelle les plus purs modèles, et l'on souscrit volontiers aux éloges que tempèrent de si justes réserves.

L'auteur est-il aussi juste pour Coligny? on n'oserait l'affirmer. Il semble même, en dépit de son équité naturelle, céder parfois à un sentiment de prévention contre l'homme dont la mémoire glorifiée par d'éminents historiens, français et étrangers, deviendra toujours plus l'objet d'un culte pour la patrie. S'il est une grande page dans l'histoire nationale, c'est le tableau des luttes et des perplexités qui assaillirent l'amiral au moment de s'engager dans la guerre civile. Ici ce n'est pas seulement la vision de l'historien prêtant à une poétique réminiscence une sorte de réalité, et montrant aux yeux de Condé la patrie éplorée :

Ingens visa duci patriæ trepidantis imago.

Ce sont les angoisses les plus réelles, les plus authentiques, attestées par un contemporain digne de foi, en un récit qui n'a pas son égal dans Plutarque. C'est le dialogue de Coligny avec une femme bien digne de le comprendre, Charlotte de Laval, qui, d'une main ferme et d'une âme forte, lui montre la route funèbre où il doit entrer pour ne pas laisser plus longtemps impuni le meurtre de ses frères. La relation de d'Aubigné ne suffit-elle pas à expliquer les lenteurs de Coligny, mieux que « le secret dépit de se voir relégué au second rang, » et que de mesquines jalousies trop audessous de cette grande âme, incurablement triste de la guerre civile, et qui devait révéler par l'abnégation et le sacrifice un nouveau type de grandeur à notre pays (1)? Son attachement à la foi évangélique ne justifie-t-il pas mieux qu'un vain esprit d'opposition ses répugnances pour le traité d'Amboise, où Condé succombant à de vulgaires séductions, avait effacé d'un trait de plume les droits de la bourgeoisie calviniste garantis par l'édit de janvier? On aime à voir dans cette circonstance le gentilhomme chrétien se souvenir du pauvre, dont le droit n'est pas moins sacré que celui du riche,

(1) *Histoire des Princes de Condé*, t. I, p. 124. « La valeur de Coligny, dit ailleurs M. le duc d'Aumale, est au-dessus d'un soupçon de faiblesse; *mais son impatience de toute autorité, son caractère jaloux*, sont assez connus. » T. II, p. 74. On regrette de retrouver plus d'une fois sous la plume du noble écrivain une imputation aussi peu motivée.

et sa vive sortie contre les seigneurs n'est que trop justifiée par les nombreuses défections qui, bien avant la fin du siècle, devaient éclaircir les rangs de la noblesse réformée. Le peuple sut garder sa foi, et y demeurer fidèle dans les bons comme dans les mauvais jours (1).

L'impartialité, cette vertu si nécessaire à l'historien, n'est pas toujours facile à pratiquer, surtout quand il s'agit d'une de ces époques qui ont le privilége de passionner la postérité, et d'évoquer sans fin les débats les plus contradictoires. Tel est le seizième siècle si vivant encore pour nous, malgré la distance qui nous en sépare. On ne peut l'étudier sans sentir comme se réveiller en soi les passions mal éteintes des générations disparues, sans être du parti de Guise ou de Condé, ou, ce qui vaut mieux, de l'Hospital. C'est l'honneur de ce grand homme d'avoir prononcé le premier le mot de tolérance, et de l'avoir inscrit dans la loi en lui donnant pour commentaire ces belles maximes qui semblent inspirées à la fois par l'Evangile et la philosophie. Mais il avait compté sans les fureurs des partis surexcités par un long antagonisme, surtout sans l'audace d'une famille que l'on peut considérer comme le mauvais génie de la France, aux derniers jours des Valois. Le massacre de Vassy fut la réponse des Guises à l'édit réparateur de L'Hospital. Le mot d'*échauffourée*, appliqué à cet acte néfaste, étonne sous la plume d'un généreux historien toujours prêt à plaindre les victimes, à flétrir les bourreaux. L'admiration qu'il éprouve pour le vainqueur de Renty, pour le libérateur de Metz et de Calais, fait ici hésiter son jugement toujours si ferme et si élevé. Il ne peut croire à une préméditation, qui semble ressortir des faits eux-mêmes avec une irrésistible évidence (2).

(1) « Il est, dit M. le duc d'Aumale, peu de caractères parmi les plus fermes, peu d'esprits, parmi les plus justes et les plus habiles, que la pratique constante de l'opposition au pouvoir établi n'entraîne par moments à certains écarts démagogiques. Coligny n'échappait pas toujours aux fatales conséquences de son rôle, et son langage dans cette circonstance contrastait singulièrement avec ses habitudes et ses sentiments aristocratiques. » T. I, p. 227. Ces réflexions, d'un goût si moderne, peuvent-elles s'appliquer bien à la conduite de l'amiral? Condamné par le malheur des temps à l'opposition, nul ne se complut moins que lui à ce rôle. Il le fit bien voir, dès qu'il put traiter honorablement.

(2) « Guise, dit-il, partit de Joinville. C'est sur sa route qu'eut lieu l'échauffourée appelée le massacre de Vassy. Cette étincelle embrasa tout. » T. I, p. 118. Dans une note de la même page, l'auteur, adoptant la version la plus favorable au duc de Guise, déclare « qu'il est fort difficile de démêler la vérité sur le motif et le début de cette sanglante collision, au milieu des relations si nombreuses et si contradictoires dont elle a été l'objet. »

Le drame de Vassy a pour prologue la comédie de Saverne, si peu honorable pour deux de ses acteurs. Les Guises ont compris qu'il ne suffit pas d'exploiter les rivalités entre calvinistes et luthériens pour isoler les huguenots français avant de frapper sur eux un grand coup. Le meilleur moyen de les priver des secours de l'Allemagne, cette grande pépinière des reîtres, est de tromper les princes allemands en se montrant aussi luthériens qu'eux, et c'est le duc Christophe de Wurtemberg, le plus loyal des hommes, que l'on attire dans un piége tendu avec une habileté satanique. On a le récit de la conférence rédigé par le duc lui-même et conservé aux archives de Stuttgard (1). Le cardinal de Lorraine gémit sur la corruption de l'Eglise catholique, fait un sermon des plus édifiants, et n'a pas d'objections contre la confession d'Augsbourg: « J'ai lu, dit-il, Luther, Mélanchthon, Brentius et d'autres. J'accepte entièrement leurs doctrines, et je m'accorderai bien vite avec eux dans tout ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique. Mais il faut que je dissimule encore quelque temps afin d'en gagner plusieurs qui sont encore faibles dans la foi. » François de Guise n'est pas théologien; mais son langage n'est pas moins évangélique que celui de son frère, et il affirme par serment qu'il n'est pour rien dans la mort de ceux qu'on a condamnés pour cause de religion. Le duc Christophe prend Dieu à témoin de ces déclarations réitérées, et adjure ses hôtes, « de ne point persécuter les pauvres chrétiens de France. » Le cardinal et son frère lui donnent alors la main, en promettant sur leur foi de prince et sur le salut de leur âme « de ne poursuivre ni en public ni en secret les partisans de la nouvelle doctrine. — Dieu veuille, reprend le duc, vous maintenir dans ces sentiments, et vous confirmer dans ces intentions! »

Le premier acte de François de Guise rentrant en Lorraine après cette comédie sacrilége, qui dût coûter à la loyauté du soldat, est de faire pendre un pauvre ouvrier du village de Saint-Nicolas, dont tout le crime est d'avoir fait baptiser son enfant selon le rite réformé. A Joinville il retrouve sa mère, la fanatique Antoinette de Bourbon, en lutte avec les protestants de Vassy, ses voisins, dont elle ne peut souffrir les libres assemblées. Une lettre conservée par

(1) Ce document capital a été traduit par M. le pasteur Muntz, et publié dans le *Bulletin*, t. IV, p. 184. Il a été cité par M. Henri Martin, t. IX, p. 112, et a fourni à M. Michelet (*Guerres de religion*, p. 270) la matière d'un très-beau chapitre.

Bèze nous révèle les sentiments du fils à la veille de la catastrophe. Le 28 février 1562 Guise écrit à Lamotte-Gondrin, son lieutenant en Dauphiné : « S'il se fait par delà quelque assemblée notable où il y ait beaucoup de gens, il sera bon de se saisir du ministre et de le faire tout soudain pendre et estrangler... Car je ne pense point qu'on en puisse venir à bout aultrement (1). » N'est-ce pas là l'annonce de ce qui va se passer à Vassy? Rien de moins fortuit que le passage du duc dans ce bourg et que sa rencontre avec les huguenots. Il se détourne de son chemin pour aller à eux. Il arrive le dimanche, à l'heure du prêche, accompagné de plus de trois cents hommes armés jusqu'aux dents. Son dessein avoué par Davila, et confessé par lui-même au lit de mort, est de fouler aux pieds l'édit de janvier et de disperser l'assemblée par la force. On sait le reste! Des gens réunis sans armes pour prier, vieillards, femmes, enfants, ne peuvent opposer une résistance sérieuse. Soixante morts, d'innombrables blessés, voilà le bilan de cette lugubre journée. Le premier sentiment fut celui de l'horreur, même à Paris, jusqu'au sein du parlement peu suspect de partialité pour les réformés. Les présidents Séguier et de Harlay quittèrent leurs siéges le jour où le duc de Guise, tout sanglant encore du massacre, osa y porter une justification dérisoire. Le héros de Calais, dépouillé de tout prestige, ne parut ce jour-là, selon l'éloquente expression de M. Michelet, « que le héros du meurtre et de la guerre civile. » Le duc de Wurtemberg apprenant les exploits de son hôte, put écrire au bas de sa véridique narration : « Tu seras, ô Dieu, le vengeur du parjure, car cette cause est la tienne! »

Je devais indiquer sur un point important, d'où se dégage une redoutable responsabilité, le dissentiment qui me sépare de l'historien des Condés. Sans contester les talents militaires de François de Lorraine, sans nier sa gloire, je la considère comme fatale à la France, et je demeure convaincu que l'impartiale histoire se montrera toujours plus sévère pour une famille qui mit constamment son ambition bien au-dessus des intérêts de la patrie. En face de Coligny et de l'Hospital les Guises ne représentent, dans le grand mouvement qui emportait les esprits vers un avenir meilleur, que les passions aveugles et les haines irréconciliables du passé. On ne

(1) *Hist. ecclés.*, t. III, liv. XII. Un *post-scriptum* écrit au lendemain du massacre, ne contient que de froides railleries à l'adresse des victimes.

saurait trop le répéter : les adversaires de la monarchie au XVI[e] siècle n'étaient pas ceux qui, après vingt-cinq ans de persécutions patiemment supportées, ne demandaient qu'à prier Dieu, et à servir le roi en liberté de conscience; mais ceux qui, par une politique inhabile autant que cruelle, réduisirent une partie de la nation au désespoir, et rendirent la guerre civile inévitable.

J'ai hâte d'arriver à ces belles parties du livre de M. le duc d'Aumale où toute critique est désarmée, et où les épreuves de notre pays sont exposées avec un talent tout français, et un cœur plus français que le talent. Ici je n'ai que l'embarras du choix : expositions diplomatiques, récits militaires, esquisses de la vie privée, l'auteur déploie partout une rare supériorité, et l'élégance du style relève encore la noblesse des pensées, la fermeté des jugements. La narration de la bataille de Dreux est un chef-d'œuvre. On assiste aux émouvantes péripéties d'une action ou chaque parti put se croire victorieux à son tour, et où le champ de bataille ne demeura pas même au vainqueur. Le narrateur est ici plus qu'un historien. Il a connu les nobles émotions de la guerre, et pour bien raconter il n'a qu'à se souvenir. L'entraînante valeur du prince de Condé secondé par un habile mouvement de Coligny, a décidé du succès d'une première charge ; le centre des catholiques est en pleine déroute, leur chef est prisonnier, et la cavalerie protestante s'acharne à la poursuite des fuyards; mais les Suisses tiennent bon, et leur gros bataillon, percé, décimé, reste ferme à son poste : « Saluons en passant, s'écrie l'auteur, ces soldats héroïques, ces modèles de l'honneur et de la fermeté militaire, qui pendant plus de trois cents ans ont mêlé leur sang au nôtre sur tous les champs de bataille ! Bon nombre de ceux qui combattaient à Dreux pour les catholiques étaient protestants. Pas un ne déserte ou n'hésite, comme plus tard leurs fils nés dans une république devaient les derniers mourir pour la royauté qu'ils servaient. Un choc terrible a bouleversé leurs rangs. Dix-sept de leurs capitaines sont frappés à mort; tout fuit autour d'eux; pas un ne songe à fuir. Ils se rallient à la voix des officiers qui survivent, ramassent les tronçons sanglants de leurs piques, et s'avancent pour reprendre les huit pièces qui leur ont été enlevées. » L'héroïsme des Suisses empêche la déroute, et fait hésiter la victoire, qu'une charge impétueuse de Guise, qui s'est habilement réservé, va décider au profit des catholiques. Comme on félici-

tait l'amiral d'un premier succès : « Vous ne faites donc pas attention, dit-il, à ce gros nuage qui va fondre sur nous ! » Le nuage crève en effet ; les Allemands se débandent ; Condé roule sous son cheval qui s'abat, et tombe aux mains des ennemis. Tout semble perdu pour les protestants quand un beau retour offensif de l'amiral porte le désordre dans les troupes royales, et égalise presque les chances entre les deux armées. La nuit les sépare.

Admirable d'élan et de vigueur sur les champs de bataille, le prince de Condé n'est dans sa conduite privée que le plus fragile des hommes : « Jeune encore, dit son historien, sevré depuis trois ans de toute distraction, exposé après deux captivités, après tant d'épreuves, à toutes les séductions de la cour la plus corrompue du monde, il se livrait, sans frein, à tous les entraînements de sa nature ardente. Comment croire qu'il pût s'occuper sérieusement des intérêts de la religion, alors qu'il était sans cesse à la chasse, au jeu de paume, en y mettant une telle fougue que sa santé en fut souvent compromise ? Comment croire à la fermeté de sa foi, déjà et non sans raison réputée assez vacillante, quand on le voyait mêlé à toutes ces fêtes profanes, bals, tournois, spectacles, brillant entre tous par sa dextérité d'écuyer, ses grâces mondaines, son bon air, son « bel gigneto ; » entouré de l'escadron perfide des filles d'honneur de la reine mère, oubliant sa noble et fidèle épouse dans les bras de ces faciles beautés...

« En étalant ainsi publiquement l'irrégularité de ses mœurs, Condé ne violait pas seulement ces règles éternelles dont personne n'a le droit de s'affranchir, et dont la licence même des temps ne saurait excuser l'oubli. Il se montrait ingrat. Il devait au moins du respect et des égards à la femme dont le dévouement ne lui avait jamais fait défaut au milieu des circonstances les plus périlleuses. Eléonore de Roye était sortie épuisée d'Orléans ; sa santé, soutenue jusqu'alors par son courage, mais minée par tant d'émotions et de fatigues, ne put résister au chagrin que lui causait la conduite de son époux. Retirée dans ses terres, toujours malade des suites de l'accident qu'elle avait éprouvée au commencement de la guerre civile, elle fut encore atteinte de la petite vérole, qu'on ne put guérir complétement. Au bout de quelques mois son état ne laissait plus d'espoir. Condé, informé des périls qui la menaçaient, accourut enfin auprès d'elle ; son cœur n'était pas corrompu : devant ce lit

de douleur, il comprit et regretta ses fautes. S'il ne put réparer le mal qu'il avait fait, du moins l'émotion sincère qu'il témoigna, les soins assidus et affectueux qu'il prodigua à la mourante durent adoucir ses derniers moments. »

Ainsi se mêlent sous la plume habile de l'historien les beaux récits militaires, et les pages délicates, touchantes, qui en adoucissent la sévérité. Nul ne sait mieux que lui peindre les hommes dans les alternatives diverses de la fortune, les partis dans leurs vicissitudes, la cour avec ses intrigues, sans cesser de dérouler d'une main sûre le fil des événements généraux. Saint-Denis, Jarnac, Coutras, lui sont autant d'occasions de déployer les ressources d'un talent consommé. Les pages consacrées au dernier combat et à la mort de Condé ont quelque chose d'épique. On pourrait y relever peut-être un excès de sévérité pour Coligny; on aime mieux citer les lignes suivantes qui font tableau : « Demeuré presque seul, adossé à un arbre, un genou en terre, et privé de l'usage d'une jambe, Condé se défend encore; mais ses forces l'abandonnent, lorsqu'il aperçoit deux gentilshommes catholiques auxquels il avait rendu service, Saint-Jean et d'Argence; il les appelle, lève la visière de son casque, et leur tend ses gantelets. Les deux cavaliers mettent pied à terre, et jurent de risquer leur vie pour sauver la sienne; d'autres se joignent à eux et s'empressent d'assister le glorieux captif.

« Cependant la cavalerie royale continue la poursuite : les compagnies passent successivement auprès du groupe qui s'est formé autour de Condé. Bientôt celui-ci aperçoit les manteaux rouges des gardes de Monsieur. Il les montre du doigt; d'Argence le comprend : « Cachez-vous la figure, lui crie-t-il. — Ah! d'Argence, d'Argence, réplique le prince, tu ne me sauveras pas! » Puis, comme César, se couvrant le visage, il attendit la mort. L'infortuné ne connaissait que trop bien le caractère du duc d'Anjou, la haine dont il le poursuivait, et ses recommandations sanguinaires. Les gardes avaient passé outre, lorsque leur capitaine, Montesquiou, apprit le nom du prisonnier si entouré. « Tue! tue! mordioux! » s'écrie-t-il; puis, retournant brusquement son cheval, il revient au galop, et d'un coup de pistolet tiré par derrière il brise la tête du héros.

« Singulière destinée de cette illustre famille ! Le chef de la race,

le premier des Condés, tombe, déloyalement frappé dans une guerre civile, en combattant le roi. Et le dernier de ses descendants, après avoir lui aussi servi sous un drapeau qui, malheureusement, n'était pas celui de la France, devait mourir dans les fossés de Vincennes, victime d'un attentat que l'histoire a justement flétri. »

Plus triste encore semble le sort de Henri Ier de Bourbon, le second des Condés, mourant subitement, à l'âge de trente-six ans, des suites du poison versé par une épouse criminelle : « Peut-être fut-il plus sincèrement regretté des réformés que ne l'avait été son père, bien qu'il n'eût pas rendu à leur cause d'aussi éclatants services. Mais il avait épousé avec ardeur leurs passions, leurs préjugés, et c'est bien souvent ce dont les partis savent le plus de gré à ceux qui les suivent ou qui les dirigent. D'ailleurs il méritait leur respect par la sincérité de ses convictions religieuses. Il était austère dans ses mœurs, ferme dans ses principes... mais le discernement lui manquait en politique comme à la guerre. Il avait l'esprit étroit, médiocrement juste, et ne possédait pas « cette rare « partie du roy de Navarre d'estre présent à tout. » Il ne réusssit à presque aucune de ses entreprises ; sa vie privée et sa vie publique furent également malheureuses ; et cependant il avait un cœur loyal ; il était libéral, gracieux, éloquent comme son père, mais avec un peu de timidité que lui donnait « le défaut de l'oreille. » Peut-être dans une autre situation les qualités dont il était doué se fussent développées ; mais sa naissance comme son mérite le reléguait au second rang. Henri IV tient une telle place dans l'histoire que ceux qui y figurent à côté de lui sont singulièrement effacés. » Il y avait ici un écueil difficile à éviter. Le fol amour du monarque sexagénaire pour la belle Charlotte de Montmorency, épouse de son neveu, Henri II de Bourbon, est raconté avec une rare délicatesse par M. le duc d'Aumale, et heureusement relevé par le tableau de la France, telle que la laissait un règne trop court, marqué par tant de prospérités et couronné de si nobles desseins. Nous touchons déjà au quatrième des Condés, à celui que la France a nommé *le Grand*.

Ici commence pour l'historien une carrière nouvelle qu'il ne peut manquer de parcourir avec autant de succès que d'éclat. La vie du grand Condé, c'est une page rayonnante d'un grand siècle. C'est Rocroy, Fribourg, Nordlingue, Lens, avec les rapprochements

glorieux et les contrastes illustres que de tels noms rappellent à l'esprit. C'est aussi la Fronde, et l'alliance avec l'étranger, expiée aux Dunes, mais réparée plus tard par de patriotiques exploits et des conquêtes durables. C'est enfin le repos des derniers ans écoulés dans la magnifique retraite et les superbes allées que Louis de Bourbon aimait à parcourir, « au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit. » Sans oublier la distance qui sépare l'histoire du panégyrique, l'auteur saura peindre son héros tel qu'il fut, dans les camps comme dans les factions, à Chantilly comme à Versailles, aussi brusque dans ses saillies qu'impétueux dans ses victoires, et trouvant des interlocuteurs dignes de lui dans Corneille, Racine, Bourdaloue, Boileau. Il se rappellera l'admirable page où les règles de l'art militaire sont exposées si sûrement du haut de la chaire sacrée, et il mettra pour ainsi dire en action ce beau passage du Discours de Bossuet, où le génie de l'éloquence semble lutter avec celui de la guerre : « Dans le feu, dans le choc, dans l'ébranlement, on voit naître tout à coup je ne sais quoi de si net, de si posé, de si vif, de si ardent, de si doux, de si agréable pour les siens, de si hautain et de si menaçant pour les ennemis, qu'on ne sait d'où lui peut venir ce mélange de qualités si contraires. » C'est à l'historien de justifier ici l'orateur, tout en ramenant, comme c'est son droit, une figure glorifiée à des proportions plus humaines. Le demi-dieu de Bossuet ne perdra-t-il rien de son prestige dans les pages véridiques et sincères consacrées à ses derniers jours ? Le héros ne sera-t-il pas un peu amoindri par le courtisan ? Attendons la fin d'un beau livre qui promet plus d'une piquante révélation, et qui augmentera le lustre historique de notre temps, dût-il dissiper quelques illusions, et faire regretter dans le siècle des belles âmes et des beaux génies le siècle des grands caractères.

JULES BONNET.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DES EGLISES RÉFORMÉES DE BRETAGNE (1535-1808), par B. VAURIGAUD, pasteur de l'Eglise réformée de Nantes.

PROSPECTUS (1)

Tel est le titre d'un ouvrage, qui formera 3 volumes in-8°, de 400 pages chacun. Cet ouvrage est le fruit d'un travail de vingt années, pendant lesquelles tout ce que le ministère évangélique laissait de loisirs a été employé à rechercher et à mettre en œuvre les documents relatifs au mouvement religieux, résultant de la Réforme en Bretagne. Tâche difficile partout et particulièrement ingrate dans cette province, mais qui n'a point été stérile. Beaucoup de documents, originaux ou inédits, sont parvenus à notre connaissance. Ils montrent que les nouvelles idées religieuses avaient pénétré dans cette contrée bien plus profondément qu'on ne le suppose d'ordinaire.

Les Eglises réformées de Bretagne n'ont manqué ni d'hommes éminents, ni de nobles caractères, ni de courageux confesseurs, ni d'héroïques martyrs.

Mettre en honneur les héros de la liberté religieuse et du devoir, qui ont fait passer avant leurs biens et avant leur vie elle-même les droits de Dieu, ceux de la vérité et ceux de la conscience, ce n'est pas faire œuvre de parti, ni de secte. C'est aider à l'histoire générale de la patrie, qui ne sera complète que si elle est, en même temps que l'exposition des faits, de leurs conséquences et de leurs causes, celle des idées, des croyances et des mœurs ; l'histoire de l'âme en un mot.

Le manuscrit est prêt pour l'impression. Chaque volume sera composé sans interruption et livré aux souscripteurs dans un délai de trois mois, à partir du jour où la souscription aura atteint le chiffre de trois cents souscripteurs.

Le prix de chaque volume est fixé à *cinq francs* pour les souscripteurs, et payable à la réception de chaque volume ; il sera ensuite porté à *sept francs*.

B. VAURIGAUD, pasteur.

(1) Nous sommes heureux de reproduire cet avis, en recommandant vivement l'important ouvrage de M. le pasteur Vaurigaud à tous nos lecteurs. (*Réd.*)

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I, II et III de la 2e série du *Bulletin*, formant trois beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — Les quittances ont été remises le 30 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année	10 francs le volume.
2e —	
3e —	
4e —	
5e —	
6e —	
7e —	
8e —	
9e année	20 francs le volume.
10e —	
11e année	10 francs le volume.
12e —	
13e —	
14e —	
15e —	
16e —	
17e —	

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1868) : 180 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

18e ANNÉE — 1869

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — QUATRIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1869



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 et 45, rue des Saints-Pères (Ecrire *franco*).
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENEVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. **= LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1869

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES AMITIÉS DE CALVIN [1]

PHILIPPE MÉLANCHTHON

Dans le drame religieux du seizième siècle, parmi les figures si variées et si expressives des réformateurs français, suisses, allemands, il en est une qui attire singulièrement par un mélange de douceur et de gravité, de finesse et de candeur. C'est le maître vénéré de l'Allemagne, c'est l'ingénieux restaurateur des lettres antiques, le rédacteur du symbole le plus conciliant qu'ait produit la Réforme dans son opposition à l'Eglise romaine, l'homme enfin qui a le plus douloureusement ressenti les déchirements de la chrétienté. Sur son visage fatigué, dont le sourire n'est pas sans mélancolie, on lit la révélation d'une belle âme. On devine la charité qui ne soupçonne pas le mal, mais qui espère tout, et aime mieux se voiler la face que jeter l'anathème aux contemporains. A ces traits n'a-t-on pas reconnu l'ami et le modérateur de Luther, celui dont le héros de Worms disait dans un de ses

(1) Voir le *Bulletin* de juin dernier, p. 257.

épanchements familiers : « C'est la parole qui, pendant que je dormais tranquillement et que je buvais ma bière avec mon cher Mélanchthon, a tellement ébranlé la papauté que jamais prince ni empereur n'en a fait autant. »

S'il est dans ce siècle des contrastes enfantés par la grandeur des événements et l'originalité des caractères, un homme qui ressemble peu à Mélanchthon, c'est Calvin avec ses allures sévères et la double inflexibilité de son génie et de sa foi. Quelle douce intimité régna cependant entre ces deux hommes ! Avant de se rencontrer à Francfort et à Ratisbonne, ils éprouvaient déjà un mutuel attrait l'un pour l'autre. Ils avaient échangé plus d'une épître consacrée à la grande question du moment. La Réforme ne faisait que de naître, et déjà un fatal dissentiment divisait ses fils, les uns plus attachés à la lettre, les autres plus adonnés à l'esprit, dans l'interprétation du sacrement par lequel le Christ se communique au fidèle. L'antique château du Landgrave de Hesse, à Marbourg, fut témoin des débats contradictoires entre les réformateurs suisses et allemands, cherchant vainement une formule de concorde, et des larmes coulèrent des yeux de Zwingle lorsque Luther refusa de lui tendre une main fraternelle. Deux ans après, le réformateur de Zurich tombait mortellement frappé, sur le champ funèbre de Cappel; Œcolampade le suivait de près dans la tombe, et Luther ne savait plus refuser un témoignage de sympathie et de respect à ces deux serviteurs du Christ rappelés avant lui dans l'éternel repos.

Durant son séjour à Strasbourg, Calvin unit ses efforts à ceux de Bucer pour dissiper les préventions de Luther contre les Eglises helvétiques. Il put espérer un moment d'y avoir réussi. Dans une lettre à Farel, du 12 décembre 1539, on lit ces mots : « Craton, un de nos graveurs, est revenu tout récemment de Wittemberg avec une lettre de Luther qui se termine en ces termes : « Saluez respectueusement Sturm et « Calvin dont j'ai lu les ouvrages avec le plus grand plai-

« sir (1). » Songe, cher Farel, à la façon dont je me suis exprimé sur l'eucharistie, à la candeur de Luther, et dis ensuite si nous avons de sérieux motifs d'être si fort en dissidence avec lui. D'un autre côté, Mélanchthon m'écrit : « Luther et Pomeranus saluent Calvin qui jouit auprès d'eux « d'une grande faveur. » Philippe ajoute que certains personnages ayant montré à Luther un passage de mes écrits, où il est jugé assez sévèrement, Luther s'est borné à dire : « J'espère qu'un jour Calvin nous jugera avec plus d'équité; « sachons en attendant supporter quelque chose de la part « d'un si bon esprit (2). » Nous aurions mauvaise grâce, cher Farel, à ne pas être touché d'un si noble langage. Pour moi je n'y puis demeurer insensible. »

Ces favorables dispositions du réformateur allemand ne purent que s'accroître lorsque Calvin et Mélanchthon se rencontrèrent à Francfort, puis à Ratisbonne, et vécurent, durant plusieurs mois, dans une si parfaite harmonie. Calvin admira le doux génie de Mélanchthon, son savoir qui n'était surpassé que par sa rare modestie, et la grâce persuasive avec laquelle il savait traiter les questions les plus difficiles. Mélanchthon admira la haute intelligence de Calvin, ses explications si profondes du texte sacré, et il se plut à l'appeler le *théologien*. On aimerait à recomposer ces graves causeries de Francfort et de Ratisbonne, où l'austérité du sujet n'excluait ni les fines allusions, ni les mots piquants, et s'éclairait parfois d'un sourire inattendu. Un soir que l'on était à table, dans la vieille capitale de la Franconie, et que Calvin, distrait et rêveur, prenait peu de part à la conversation, Mélanchthon se penchant vers un des convives dit avec malice : « Notre théologien songe peut-être à se marier (3)! » Mélanchthon ne s'était

(1) « Saluta mihi Sturmium et Calvinum reverenter quorum libellos singulari cum voluptate legi. » Calvinus Farello, 12 calendas decembris 1539. Msc. de Genève.

(2) « Æquum est a bono ingenio nobis aliquid ferre. » *Ibidem*.

(3) Antonius Fontaninus Calvino. Msc. de Genève. *Récits du seizième siècle*, p. 85.

pas trompé. Peu de mois après l'austère Calvin épousait Idelette de Bure.

Ce fut en Allemagne que Calvin reçut pour la première fois les députés qui venaient solliciter son retour à Genève. « Il y eut, dit-il, dans la première entrevue plus de larmes que de paroles. » Le réformateur hésita longtemps avant de consentir à retourner dans la cité du Léman où l'attendaient de si rudes épreuves et des combats plus durs que la mort. Il y rapporta l'amitié de Mélanchthon, dont les lettres vinrent plus d'une fois le consoler dans ses tristesses : « Plût à Dieu, cher Mélanchthon, qu'il nous fût donné, comme tu le dis, de communiquer plus souvent par écrit (1) ! Le fruit que tu retirerais de mes lettres serait peu de chose comparé à ce que me fait éprouver la suavité des tiennes. Tu ne saurais croire à la masse d'affaires dont je suis ici accablé, presque écrasé. Parmi tant de soucis, ce qui me tourmente le plus, c'est que mon travail ne porte pas tous les fruits que j'en attendais, et la distance où je suis de toi, de plusieurs autres bons frères, me prive des consolations qui pourraient me soutenir dans mon labeur. Mais puisque nous n'avons pas le libre choix du lieu où nous devons servir le divin Maître, restons au poste qu'il nous a confié. Il est une chose du moins que la distance ne peut nous ravir : c'est cette précieuse union que le Christ a scellée de son sang, et confirmée par son esprit. Contentons-nous ici-bas de la bienheureuse espérance de la vie éternelle où nous pourrons nous aimer et nous entretenir tout à l'aise (2). »

Dans cette même épître, Calvin s'excusait d'avoir dédié à Mélanchthon, sans le consulter, un de ses écrits, sa réponse à Albert Pighius, sur le *Franc arbitre*. Mélanchthon l'en remercia dans les termes les plus flatteurs : « Rien ne pouvait, dit-il, m'être plus agréable que ce témoignage de ta bien-

(1) « Utinam vero, sicut dicis, sæpius nobis per literas colloqui liceret ! etc. » Calvinus Melanchthoni, 14 cal. martias 1543. Msc. de Genève.

(2) « Ubi amore amicitiaque nostra fruemur. » *Ibidem*.

veillance. Je te rends grâces de ce que tu as voulu attester au monde entier ton amitié pour moi, en inscrivant mon nom aux yeux de tous sur un monument si honorable de ton génie. Tu me loues d'aimer la simplicité, et j'avoue qu'un tel éloge ajoute encore un prix de plus à ton hommage (1). »

L'année 1544 fut une époque critique dans les rapports du luthéranisme et de la Réforme. Luther vieillissant se montrait toujours plus absolu dans ses idées sur la question sacramentaire et plus amer contre les ministres des Eglises helvétiques, dont les formules différaient de la sienne. Dans sa *Courte confession* il attaqua vivement ceux qu'il appelait les adversaires du sacrement, Zwingle, Bucer; il n'épargna pas même la pieuse mémoire d'Œcolampade (2). Mélanchthon, qui n'était pas ménagé dans cet écrit, écrivait à Bucer : « Notre Périclès recommence à tonner au sujet de la Cène, et moi qui suis un homme de paix, je n'aspire qu'à rompre les liens qui me retiennent captif dans cette prison (3). » C'est la voix de Calvin qui s'élève dans cette circonstance pour excuser les emportements du réformateur saxon : « J'ose à peine te demander, écrit-il à Bullinger, de garder le silence, parce qu'il ne me semble pas juste d'être attaqué sans raison, ni de s'interdire la réponse, et que je ne suis pas juge de l'opportunité. Mais songe à la grandeur de Luther et aux éminentes qualités dont il est doué. Rappelle-toi surtout avec quel héroïsme, quelle force, quelle constance il a attaqué le pontife romain, et propagé la saine doctrine. Pour moi je l'ai souvent dit : Quand même il m'appellerait un démon, je lui rendrais tout honneur, et je ne cesserai jamais de le considérer comme un des plus illustres serviteurs de Dieu. Il est vrai que s'il a reçu en partage d'admirables vertus, il n'est pas sans défauts. Il ne s'applique pas assez à modérer cette ardeur qui bouillonne

(1) « Tanquam in illustri positam loco extare significationem amoris erga me tui voluisti. » Melanchthon Calvino, xi maii 1543. Voir *Calvini Epistolæ et Responsa*, édition de 1576, p. 89.

(2) Hospinien, *Historia sacramentaria*, t. II, p. 326, 331.

(3) *Philippi Melanchthonis Opera*, édition Bretschneider, t. V, p. 464.

sans cesse en lui, à régler cette véhémence qu'il devrait uniquement tourner contre les adversaires de la vérité, au lieu de s'en faire une arme contre de fidèles ministres du Christ. Les flatteurs lui ont fait beaucoup de mal en l'accoutumant à se complaire dans ses propres vices. C'est à nous de les lui signaler librement, sans oublier les rares qualités qui le distinguent (1). » On ne peut citer cet hommage empreint de tant de sincérité, rendu avec tant de grandeur, sans regretter vivement que Luther et Calvin ne se soient jamais rencontrés ici-bas. Si le génie est une vertu, c'est surtout chez les hommes qui ont pour mission de rétablir le règne de la vérité sur la terre, et de faire concourir tous les dons du ciel à la réalisation de ce noble dessein!

Une occasion s'offrit bientôt à Calvin d'adresser à Luther un appel qui semblait devoir tourner au profit de la Réforme en montrant l'accord de ses deux chefs les plus illustres, dans une grave question qui se posait chaque jour dans les contrées soumises à la foi catholique. Le nombre était grand des âmes qui, détachées des erreurs de l'Eglise romaine, ne croyaient pas cependant devoir en sortir pour mettre d'accord leur conduite avec leur croyance. Les prétextes spécieux ne manquaient pas pour colorer un acte de faiblesse transformé en un scrupule de charité. Calvin n'hésita pas à diriger un de ses écrits les plus virulents contre ceux qu'il désignait sous le titre de *Faux Nicodémites*, et pour donner plus de poids à son livre il sollicita l'approbation de Luther par l'intermédiaire de Mélanchthon (2). Un jeune seigneur de Savoie, converti à la foi évangélique, Claude de Senarclens, partit pour Wittemberg avec un double message du réformateur de Genève : « Je ne te demande, écrivait-il à Mélanchthon, qu'une seule faveur, c'est de me lire. Tout mon désir est de voir un accord si complet régner entre nous que nous ne différions

(1) « Nostrum tamen est sic reprehendere, ut præclaris illius donis aliquid concedamus. » Calvinus Bullingero, 25 nov. 1544. *Epist. et Responsa*, p. 113, 114.
(2) *Excuse aux faux nicodémites*, Genève, 1544. *Opuscules*, p. 789.

pas même d'une syllabe. C'est à toi, je ne l'oublie point, de me précéder et non de me suivre. Si j'excède quelque peu la mesure en t'écrivant avec une telle familiarité, c'est que je compte sur ton indulgence et sur les bénéfices d'une amitié dont j'ai reçu tant de preuves (1). » Calvin, n'osant s'adresser directement à Luther, priait Mélanchthon de remettre à celui-ci une lettre ainsi conçue :

« Vénéré père en Dieu, comme je voyais mes compatriotes de France, ceux du moins qui des ténèbres de l'erreur sont revenus au pur Evangile, ne rien changer à leur profession extérieure, et continuer à suivre les cérémonies catholiques, comme s'ils n'avaient aucune connaissance de la saine doctrine, je n'ai pu m'empêcher de stigmatiser, comme il convient, une telle infidélité. Quelle foi, en effet, que celle qui demeure ensevelie au fond du cœur et ne se révèle par aucun acte au dehors? Quelle religion que celle qui se dérobe sous les apparences de l'idolâtrie? Ce n'est pas ici le lieu de développer un sujet que j'ai amplement traité dans deux écrits. Si vous daignez y jeter les yeux, vous verrez quel est mon sentiment à cet égard, et les raisons que j'invoque à l'appui. Bon nombre de Français, réveillés par cette lecture comme d'un profond sommeil, se demandent ce qu'il faut faire. Mais comme il est dur d'exposer sa fortune et sa vie, d'encourir la haine du monde, et de faire le sacrifice de sa patrie pour se vouer à un exil volontaire, beaucoup hésitent et cherchent de commodes prétextes pour ne point agir...

« Dans leurs doutes quelques-uns voudraient connaître votre sentiment à cet égard, et comme ils vous révèrent à juste titre, votre opinion ne peut manquer d'avoir un grand poids à leurs yeux. Ils m'ont donc prié de vous envoyer un messager digne de confiance qui rapportât votre réponse à cet égard, et je n'ai pas pu me refuser à leur prière, parce qu'il

(1) « Scio quantum apud te pro singulari tua in me benevolentia liceat. » xii cal. febr. 1545. Msc. de Genève.

y va de leurs plus chers intérêts de sortir, à votre voix, de leurs perpétuelles incertitudes...

« Que ne m'est-il donné, vénéré père en Dieu, de pouvoir moi-même voler auprès de vous, pour jouir, ne fût-ce que quelques heures, de la douceur de votre entretien ! Je voudrais (et quels fruits n'en recueillerais-je pas?) m'entretenir de ce sujet et de bien d'autres encore avec vous. Mais ce privilége qui ne m'est point accordé ici-bas, j'espère l'obtenir bientôt au ciel (1)! »

Un intérêt particulier s'attache à cette lettre, la seule qu'ait écrite le réformateur français au réformateur allemand, et si digne de tous deux par le sentiment si élevé qui l'avait dictée. On regrette d'avoir à ajouter que ce noble message, si plein à la fois de modération et de respect, ne fut pas même reçu de celui auquel il était adressé. Le timide Mélanchthon n'osa pas le présenter à Luther, et il écrivit tristement à Calvin : « Je n'ai pas remis ta lettre au docteur Martin, car il se montre très-défiant, et il ne veut pas qu'on fasse circuler ses réponses à des questions de la nature de celle que tu lui as posée. Pour moi mon opinion t'est connue; je ne puis différer de sentiment avec toi et avec tant de bons frères. Longtemps je me suis appliqué, par amour de la paix, à discuter ces questions ecclésiastiques, à éclaircir les points obscurs, à dissiper les malentendus, dans la mesure de mes faibles forces. Maintenant j'ai le cœur triste, et je n'attends plus qu'exil et malheur. Adieu en ce jour anniversaire de celui où Noé entra dans l'arche, et où Dieu témoigna ainsi qu'il ne laisserait pas périr son Eglise au milieu des flots agités du monde (2). »

Au moment où Calvin recevait la lettre de Mélanchthon, la querelle sacramentaire, quelque temps assoupie, se rallumait avec une nouvelle ardeur. Les ministres de Zurich venaient de

(1) « Quod hic in terris non datur, brevi spero in regno Dei nobis continget. » Calvinus Luthero, xii cal. febr. 1545. Msc. de Genève.

(2) « Se Ecclesiam suam etiam quum ingentibus fluctibus quassatam non deserere. » Melanchthon Calvino. Msc. de Genève.

publier une apologie en réponse aux attaques de Luther, et le rêve de conciliation si longtemps caressé par Calvin recevait chaque jour de douloureux démentis. Il n'hésita pas à blâmer l'excessive timidité de Mélanchthon, trop enclin à se taire lorsqu'il aurait dû parler : « Je loue, dit-il, ta prudence et ta modération. Mais, en voulant éviter un écueil, prends garde d'aller te heurter contre un autre, et d'encourir le juste blâme de ceux qui ont droit d'attendre de toi une affirmation précise et certaine en réponse à leurs doutes et à leurs perplexités. Je te l'ai dit plus d'une fois, cher Mélanchthon; il ne me semble pas honorable pour nous de n'oser pas même signer avec de l'encre cette doctrine que tant de martyrs n'hésitent pas à signer de leur sang. Sais-tu si Dieu ne t'a pas ouvert la voie pour une manifestation pleine et entière ardemment désirée de ceux qui invoquent ton autorité, et le nombre en est grand! » Le monde catholique s'apprêtait alors à ouvrir à Trente ses solennelles assises. Aux yeux de Calvin l'heure était venue de réunir contre l'ennemi commun les forces éparses de la Réforme, et l'union des Eglises nouvelles ne pouvait naître que d'un pacte fraternel entre leurs chefs. L'omnipotence de Luther deviendrait elle-même un péril pour l'Allemagne, si elle ne trouvait un contre-poids dans l'opposition ferme et prudente de Mélanchthon : « Que dira de nous la postérité si nous aimons mieux abdiquer toute liberté que de déplaire, si peu que ce soit, à un seul homme? Son esprit est véhément, je le sais, et son caractère a de redoutables violences. Que sera-ce si nous n'essayons d'y mettre quelques bornes? Que peut-il arriver de plus malheureux à l'Eglise renaissante que de voir une nouvelle tyrannie se former dans son sein? Pleurons ce mal, s'il est sans remède, et ne nous contentons pas d'exhaler notre plainte en secret, mais osons faire entendre un libre gémissement (1). »

La mort de Luther n'apaisa pas les discordes de la Réforme,

(1) « Sed audeamus aliquando liberum gemitum edere. » Calv. Melanchthoni, 28 junii 1545. *Epist. et Resp.*, p. 135.

et la guerre de Smalkalde y ajouta de nouveaux ferments. La défaite de Muhlberg et la proclamation de l'*Interim* plongèrent l'Allemagne dans une inextricable confusion. Quelques villes osèrent présenter des remontrances à l'Empereur, et protester contre un édit arbitraire, également odieux aux catholiques et aux protestants. Mais leur exemple eut peu d'imitateurs. Il se trouva même des théologiens complaisants pour tracer d'indulgentes théories, et prêcher la soumission comme une vertu. Le pieux Mélanchthon ne fut pas exempt de faiblesse, et son livre de Ἀδιάφορις, ou choses indifférentes, affligea ceux qui vénéraient le plus son caractère et ses vertus (1). Calvin fut de ce nombre : « Pardonne, cher Mélanchthon, si j'ose t'accuser en ce jour, et juge par là de la sévérité des jugements que j'entends partout porter contre toi. Tu me répondras, je le sais, que là où demeure entière la pureté de la doctrine évangélique, il n'y a pas lieu de s'inquiéter des choses extérieures ou indifférentes, telles que les cérémonies. Mais si ce que l'on me rapporte est vrai, tu donnes beaucoup trop d'extension à ces choses qui n'auraient nulle importance pour la piété. Tu ne peux ignorer, en effet, les monstrueuses altérations que le culte a subies au sein de l'Eglise romaine. Si nous avons retranché les plus intolérables abus, est-ce pour les rétablir sous un autre nom, afin que nos adversaires triomphent de l'Evangile lui-même?... Tu as trop cédé dans cette circonstance; ne t'étonne pas si tu es aujourd'hui blâmé de plusieurs, et si je viens, à mon tour, déposer ma plainte dans ton sein (2). » Mélanchthon se tut, et son silence parut à Calvin l'aveu d'une faute, dont la victoire de l'électeur Maurice, bientôt suivie de la paix de Passau, et du rétablissement

(1) L'assemblée de Leipsig avait déclaré que dans les articles indifférents, tels que ceux qui concernent les cérémonies, on doit obéir aux volontés d'un supérieur légitime. Cette décision fut attaquée avec une extrême véhémence par Flacius Illyricus. Mélanchthon formula ainsi sa pensée : *In ceremoniis tolerandam esse aliquam servitutem quæ tamen sit sine impietate:* principe dangereux, qui rouvrait la porte à bien des abus!

(2) « Dabis veniam quod miserabiles istos gemitus in sinum tuum exonero. » 18 junii 1550. Msc. de Genève.

de la liberté religieuse en Allemagne, amortit heureusement les effets.

La querelle sacramentaire n'avait pas cessé d'agiter les esprits, et la voix des Osyander, des Westphal, plus luthériens que Luther lui-même dans l'interprétation des sacrements, attisait le feu des discordes. Mélanchthon lui-même, le savant rédacteur de la Confession d'Augsbourg, était en butte aux plus vives attaques : « Je vis ici, écrivait-il à Calvin, comme dans un essaim de guêpes furieuses. Ah! quand me sera-t-il donné de passer de cette vie mortelle au céleste collége, vers lequel tendent tous mes désirs! Que de choses j'aurais à te dire, si je pouvais converser avec toi! Je connais ton intégrité et ta rare candeur (1). » Au moment où Calvin recevait ce message, il avait à soutenir lui-même, à Genève, des luttes théologiques très-vives, auxquelles le nom de Mélanchthon était mêlé par un calcul habile de ses adversaires, travaillant, mais sans succès, à brouiller deux hommes dont l'amitié, au sein de plus d'un dissentiment de doctrine, est un des spectacles consolants de cet âge. Moins rigoureux que Calvin dans ses formules sur la grâce, plus enclin à concilier les droits de la toute-puissance divine et de la liberté de l'homme dans l'œuvre mystérieuse du salut, Mélanchthon évitait avec soin de s'expliquer sur la doctrine de la prédestination, clef de voûte de la théologie calviniste, et sa réserve à cet égard était interprétée comme une condamnation par les adversaires de Calvin. Celui-ci répondait, non sans grandeur : « Celuy qui veut nous mettre en combat, Mélanchthon et moy, fait grand tort à l'un et à l'autre, et mesme à toute l'Eglise de Dieu. J'honore Mélanchthon, tant pour le scavoir excellent qui est en luy que pour ses vertus, et surtout qu'il a si fidèlement travaillé à soutenir l'Evangile. Si je trouve à redire en luy, je ne le dissimule pas, comme il me donne liberté de le faire. De son costé, il y a des tesmoins qui scavent combien il

(1) « Scio integritatem animi et candorem in te summum esse. » Cal. octobris 1552. *Epist. et Resp.*, p. 238.

m'aime, et je scay qu'il aura en détestation ceux qui prennent couverture de luy pour détracter, en quoy que ce soit, ma doctrine (1). »

Un procès dont le retentissement douloureux n'est pas près de finir, et qui demeure un deuil non moins qu'un scandale pour la Réforme, montra l'accord de Calvin et de Mélanchthon sur un point, hélas! où l'on aimerait à constater un dissentiment, si léger qu'il fût, entre les deux réformateurs. Le 27 octobre 1553, Genève avait eu son auto-da-fé! Servet n'était plus, mais sa cendre jetée au vent n'avait pu emporter dans l'oubli la mémoire du déplorable attentat consommé contre la liberté de conscience par les disciples du culte en esprit. Au lendemain de cet acte néfaste, Calvin crut devoir publier un livre où, tout en défendant la doctrine chrétienne contre de téméraires attaques, il invoquait le droit du glaive contre l'erreur. Un exemplaire de cet écrit fut envoyé à Mélanchthon, dont le miséricordieux génie semblait devoir protester contre un système implacable : « J'ai lu, écrivit-il à Calvin, le livre dans lequel tu réfutes si amplement les horribles blasphèmes de Servet, et je rends grâces au Fils de Dieu, arbitre du saint combat par lequel tu as si bien mérité du siècle présent et à venir. Je souscris sans réserve à tes conclusions. J'affirme que les magistrats de Genève ont agi avec justice lorsque, à la suite d'un jugement régulier, ils ont livré à la mort cet impie (2). » On éprouve un mélange d'humiliation et de douleur à transcrire ces lignes, qui montrent si bien la puissance des préjugés séculaires, aux époques qui semblent le plus dignes de s'en affranchir, et les courtes lumières de l'homme, même le meilleur!

Les dernières années de Mélanchthon s'écoulèrent au milieu d'âpres controverses pour lesquelles il n'était pas fait, et qui lui arrachent de continuels gémissements dans ses lettres : « Il

(1) Aux seigneurs de Genève, 6 octobre 1552. *Lettres franç.*, t. I, p. 361, 362.
(2) « Affirmo vestros magistratus juste fecisse quod hominem blasphemum, re ordine judicata, interfecerunt. » 24 oct. 1554. *Epist. et Resp.*, p. 306.

faudrait, écrit-il, verser plus de larmes que l'Elbe ne roule de flots pour déplorer dignement de si tristes discordes. » Il ne put que se traîner, en 1557, au colloque de Worms, pour tenter, mais sans succès, un dernier effort de conciliation entre les partis. L'année précédente, Calvin s'était rendu à Francfort pour travailler, de son côté, à la pacification des esprits. Il ne put pas même obtenir une conférence avec les ministres luthériens de cette ville, et il partit sans avoir vu Mélanchthon, que sa santé frêle et languissante retenait à Wittemberg. Il lui écrivait le 2 août 1557 : « Te revoir est toujours le plus cher de mes vœux, avant que Dieu ne nous rappelle à lui, et je mourrai content s'il m'est donné de jouir encore une fois sur la terre de ta douce société (1). » Vœu touchant, exprimé au bord de la tombe, et qui ne devait se réaliser pour ces deux grands serviteurs de la vérité que dans un monde meilleur, où elle apparaît sans voile à ceux qui l'ont aimée.

Mélanchthon ne vivait déjà plus que dans la retraite, de ces douces affections du foyer domestique qui manquèrent trop tôt à Calvin, et qui reposent les âmes tendres comme les âmes fortes des fatigues de la destinée. C'est dans cet intérieur visité par l'épreuve, consacré tour à tour par la joie et les larmes, comme toute demeure terrestre, qu'on aime à contempler le « maître de l'Allemagne » mêlant la prière à l'étude, et saluant pour ainsi dire l'aube d'un jour meilleur dans le sourire, les réponses ingénues d'un enfant. *Sancta simplicitas!* ce mot d'un martyr revient plus d'une fois à la mémoire, quand on lit les détails des derniers jours de Mélanchthon. C'est un temple pour lui que l'école, et « la petite Eglise, » comme il l'appelle, lui fait un moment oublier les misères et le douloureux enfantement de la grande. Rien n'égale sa sérénité dans une longue agonie. Presque à la dernière heure, son gendre Peucer lui ayant demandé s'il désirait quelque chose : « Rien que le ciel! » répond-il; et ses lèvres murmurent encore une der-

(1) « Quo alacrius ad mortem properem, jucundissimo tuo conspectu semel adhuc terra frui. » 3 nonas augusti 1557. *Epist.*, p. 398.

nière prière lorsque sa voix a cessé de se faire entendre. Le 19 avril s'éteignit cette grande lumière, qui avait eu ses phases, ses vacillations, mais qui n'avait jeté que de bienfaisantes lueurs parmi les hommes.

Nul ne ressentit plus que Calvin le vide qui s'était fait au sein de l'Eglise par la disparition de celui qu'il avait toujours tendrement aimé, malgré d'inévitables divergences. On se souvient de cette touchante invocation : « O Mélanchthon ! Mélanchthon ! c'est à toi que j'en appelle, qui, déjà recueilli dans le sein du Christ, nous attends au séjour de l'éternelle paix. Que de fois, fatigué de travaux, accablé de tristesse, tu m'as dit, en laissant reposer ta tête sur mon sein : « Dieu me « donne de mourir sur ce cœur (1) ! » Et moi aussi j'ai mille fois souhaité ce suprême bonheur, de vivre avec toi ! Tu aurais eu plus de courage à marcher au combat, à mépriser l'injure et la calomnie, à contenir dans de justes bornes ceux qui ont abusé de ta grande bonté, qu'ils taxaient de faiblesse. » Calvin, lui-même, avait plus d'une fois appelé de ce nom cette rare douceur et cette flexibilité d'esprit qui n'avaient pu préserver Mélanchthon de l'outrage des partis, toujours implacables pour ceux qui n'épousent pas leurs passions. Dans les jours de renouvellement, c'est le sort commun des hommes qui servent d'instruments aux desseins providentiels, âmes fortes ou douces, cœurs héroïques ou débonnaires, de se retirer tout meurtris du combat de la vie. Chacun a son rôle, dont les limites sont marquées par ses imperfections mêmes. L'idéal que l'humanité ne réalisera sans doute jamais, serait une âme qui saurait unir les contraires, la mesure dans la force, la foi dans la charité, et concilier dans une sainte harmonie Calvin et Mélanchthon.

JULES BONNET.

(1) « Utinam, utinam moriar in hoc sinu!... » Calvinus contra Heshusium, *Opera*, t. VIII, p. 724.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

L'HYMNE DU PRINTEMPS

CONTENANT LES MÉDITATIONS DE L'HOMME RÉGÉNÉRÉ SUR LA CONSIDÉRATION DE LA PRIMEVÈRE PAR YVES ROUSPEAU (1)

1.

Quand je voy après l'hiver
Arriver
La saison prime, et nouvelle,
Qui adoucit l'air et l'eau,
De nouveau
Qui la terre renouvelle.

2.

Il me souvient des beaux cieux
Gratieux,
Exempts de toute froidure,
Où comblé de tous plaisirs
Et desirs,
A tousjours le printemps dure.

3.

Mes esprits de tous costés
Transportez
Pour voir du monde le temple,
De se souvenir de Dieu
En tout lieu
Trouvent matière bien ample.

4.

Lorsque je regarde en haut,
Du Très-Haut
Je voy la vertu notoire;
Les cieux tant bien compassez,
Font assez
Reluire en tous lieux sa gloire.

5.

Quand je voy à mon réveil
Le soleil
Luisant faire son office,
Resjouir les humains
De leurs mains
Qui font divers exercice.

6.

Heureux, dis-je, plusieurs fois,
Les bourgeois
De Sion, voians sans cesse
Christ le céleste flambeau
Clair et beau,
Les remplissant de liesse.

(1) Rien de moins connu que les poésies du ministre Yves Rouspeau, ce disciple de la *Pléiade*, parfois supérieur à ses maîtres. Sous une forme allégorique trop prolongée, l'*Hymne du Printemps*, offre de réelles beautés, et plus d'une strophe charmante où se révèle un poëte chrétien. Nous empruntons ce morceau à l'*Histoire des Eglises réformées de Pons, Gemozac*, etc., par M. Crottet. Le nom d'Yves Rouspeau n'est pas même mentionné dans l'ancien *Bulletin*.

7.

Quand un zéphire soufflant,
Doux-coulant,
Par l'air serain se promaine;
Quand il jette doucement,
Bellement
Son souffle et sa douce haleine;

8.

A donques je ramentoy
A par moy
Du Sainct-Esprit l'efficace,
Qui souffle en nous bien souvent
Comme un vent,
Nous remplissant de sa grâce.

9.

L'air muet, paisible et doux,
Sans courroux,
Sans apparence d'orage,
De Dieu figure la paix
Pour jamais
Destinée à notre usage.

10.

Le temps calme et adoucy,
La merci
Divine me représente,
Et de Christ le doux pardon
En pur don
Que sa grâce me présente.

11.

Le temps qui est modéré,
Tempéré,
Montre la température
Des fidèles qui par foy
De la loy
De Dieu suivent la droicture.

12.

La chaleur qui tousjours croist,
Qui s'accroist,
Rendant la terre fertile,
Montre le zèle puissant
Et croissant,
Des croians à l'Evangile.

13.

Le ciel qui faict découler
Et couler
En bas l'heureuse rosée,
Dont en avril et en may,
Vert et gay,
La terre est tout arrousée;

14.

De l'Evangile éternel,
Supernel,
La vertu bien dispensée
Qui arrouse les espritz
De grand pris
Me réduit en la pensée.

15.

Des arondelles le soin
Qui de loin
Sentent le chaut qui s'approche,
Et cognoissent par raison
La saison
Du printemps qui leur est proche;

16.

Me font or pour l'avenir
Souvenir
De la prudence fidelle
Des eslus, qui en leur temps,
Tous contents,
Viennent quand Dieu les appelle.

17.

Quand j'entens avec plaisir
A loisir,
Du rossignol la musique;
Mes sens sont adonc recors
Des accords
De l'harmonie angélique.

18.

Quand aussi parmi les bois
J'oy la voix
De maint oiseau qui fredonne,
En recordant par ce son
Ma leçon,
A louer Dieu je m'adonne.

19.

Quand je voy au mois d'avril,
Doux subtil,
Les honnestes colombelles
Faire bien honnestement
Bellement
L'amour du bec et des aisles;

20.

Cet amour au vray me peinct
L'amour sainct
De Christ aimant son Eglise,
Parée de loyauté
Et beauté,
De toutes la plus exquise.

21.

Voiant des filles du ciel
Le doux miel,
Voiant leur coulante cire,
De leur ouvrage jaloux,
Fruict si doux
Qu'elles porter je désire;

22.

Lorsqu'en prenant mes esbatz,
Les lieux bas
Je voy à la prime-vere,
Je rencontre maint subjet,
Et object
Delectable et salutaire;

23.

Contemplant les arbres morts
Bouter hors
Feuilles et fleurs de plaisance,
Et le grain ressusciter
Et jetter
L'herbe propre à la semence;

24.

De la resurrection
Mention
Je fay lors en ma memoire;
M'asseurant qu'après la mort
Mon corps ord
Ressuscitera en gloire.

25.

Œilladant parmy les prés
Diaprés,
Les fleurs de diverses sortes,
Et des jardins les valeurs
En odeurs
Douces, suaves et fortes;

26.

Il me souvient de l'odeur
Remply d'heur
Des fleurs de la foy non feinte,
Qui recréent tous les sens,
Comme encens
De Dieu, et de la gent sainte.

27.

Considérant les champs verds,
Tous couvers
Et tapissez de verdure,
Laquelle sentant le chaut
Soudain faut
Et peu en son estre dure;

28.

Je fay soudain des discours
Sur le cours
De toute la vie humaine;
Je voy mesme des enfans
Triomphans
La belle forme estre vaine.

29.

Je cognoy du genre humain
L'estre vain
Sembler aux roses fleuries,
Qui, sans faire long séjour,
En un jour
Sont décloses et flaitries;

30.

Ou bien à la fleur de lis
Tant polis
Qui soudain change et se passe,
Souvent l'homme jeune et beau
Du tombeau
Sent la soudaine menace.

31.

Maint simple aiant le pouvoir
D'esmouvoir
Le corps; mainte plante habile,
Et convenable à purger
Sans danger
Le flegme et la double bile;

32.

Me faict souvenir des mœurs
Et humeurs
De mon ame vitieuse,
Qu'il faut repurger bien fort
Par l'effort
D'une drogue précieuse.

33.

Christ en la croix estendu
Et pendu
Pour oster mon malefice,
Aiant seul pour mon forfaict
Satisfait
A la divine justice;

34.

Est le seul et vrai moyen
Qui fort bien
Mes péchez purge et efface;
C'est le salut esprouvé,
Et trouvé
Plein de céleste efficace.

35.

Comme le malade boit
Et reçoit
Au printemps la médecine,
Aiant envie et dessein
D'estre sain,
Ostant du mal la racine;

36.

Ainsi veux sans répliquer
M'appliquer
Par foy joincte à penitence,
De Christ la purgation,
Potion
Propre pour ma conscience.

37.

Voiant les tendres boutons
Et jettons
Du sep de la vigne torse,
Qui espand sur les ormeaux
Ses rameaux,
Et d'aporter fruict s'efforce;

38.

De Christ et des membres siens,
Vrais chrétiens,
Je considère l'image:
Le fidèle en Christ enté
Et planté
Porte fruict de bon courage.

39.

Voiant par mons et par vaux
Les troupeaux
Lainés prendre leur pasture,
Et les pasteurs, et bergers
Fort légers,
En avoir songneuse cure;

40.

me semble en vision
De Sion
Voir tant la troupe etherée,
Que maint pasteur qui la paist
Et repaist
D'une manne bien heurée.

41.

Bref je fay comparaison
Par raison
Toute claire et manifeste,
De ce printemps terrien
Riche en bien,
Et de la vie céleste.

42.

Voiant comme il met dehors
Ses trésors
Et richesses incognues :
Je voi d'esprit bien souvant
M'eslevant
Jusque par dessus les nuës.

43.

Regardant en lieux divers
L'univers
Orné de choses si belles,
Et dont mes sens sont ravis,
Mon avis
Je di à par moy d'icelles.

44.

S'il faict, di-je, si beau voir
Le manoir
Tant des bestes que des hommes,
Si nous, tant vils animaux,
Rien ne vaux
Tant bravement sommes ;

45.

Quels sont de Dieu les palais ?
Non pas laids,
Ils sont beaux par excellence ;
Riches et délicieux
Sont les lieux
Où Dieu faict sa demeurance.

46.

Si les hommes entachés
De péchés,
Et qui faillent à toute heure,
Ont ici bas l'usufruict,
Et le fruict
D'une si belle demeure.

47.

Quel est l'habitacle au pris
Des espritz
Tout saints, et des sacrés anges
Qui ne cessent d'entonner
Et sonner
Au ciel de Dieu les louanges ?

48.

Heureux qui d'un zèle ardent
Regardant
L'estat du monde visible,
Pense, et médite à par soy
Par vray foy
Quel est le monde invisible.

49.

Heureux des fois plus de cent
Qui ressent
De Dieu la bonté insigne,
Voiant d'un et d'autre bout
Ce grand tout
Qui lui sert d'un sacré signe.

50.

Le sage voyant des yeux
Ces bas lieux,
S'en sert comme d'une eschelle
Pour monter jusqu'au sainct lieu,
Là où Dieu
Faict sa demeure éternelle.

51.

Mais le fol d'entendement
Grandement
Déceu en son sens qui erre,
Veut seulement s'esjoüir
Et jouir
Des biens qu'apporte la terre.

52.

L'homme sage et prevoiant,
En voiant
Les biens dont ce siècle abonde,
Avoir un estre inconstant,
Ne s'attend
A rien qui soit en ce monde.

53.

Mais le fol mal avisé,
Abusé
De sa chevance mondaine,
S'y fie, et met son espoir,
Sans prevoir
Sa cheute proche et soudaine.

54.

L'homme qui n'est jamais seur
Possesseur
Du revenu transitoire
Du monde aiant maint apas,
Ne doit pas
S'eslever en vaine gloire.

55.

Mais d'un cœur humilié
Deslié
Des liens d'outrecuidance,
Sans icy-bas s'amuser,
Doit viser
A la céleste chevance.

56.

Tout ce qui se voit à l'œil,
Du cercueil
Sent la ruyne asseurée :
Mais ce qui ne se peut voir
Doit avoir
Une éternelle durée.

57.

O Dieu, mon père et sauveur,
En faveur
De ton Christ fay moy la grace,
Tant que pourray respirer,
D'aspirer
Au ciel pour y voir ta face.

58.

Fay que voiant chaque part,
Le bel art
De ceste ronde machine,
Il me serve d'un miroir
Pour y voir
Ton excellence divine.

59.

Fay que plein d'aise et ferveur,
Ta grandeur
En tes ouvrages j'adore,
Et qu'ès œuvres de tes mains
Vrais témoins
De ta vertu, je t'honore.

60.

Fay que par un tel object,
Et subject
Qui à mes yeux se présente,
J'aye tant plus grand desir
A loisir
De voir ta face presente.

61.

Mais cependant que j'attens
Et pretens
De te contempler en gloire,
Et de faire quelque jour
Un sejour
Au pole consolatoire;

62.

Donne icy quelque repos
A mes os,
Sauve en ce temps ton Eglise,
Comme en pareille saison,
La maison
D'Isaac fut mise en franchise.

63.

Ainsi qu'oiant les saincts vœuz
Des neveus
Du bon Jacob, ta largesse
Au printemps les fit partir,
Et sortir
D'Egypte pleine d'oppresse :

64.

Ainsi en ce renouveau,
De nouveau
Fais voir par toute la France
Que de ta gent tu as soin,
Au besoin
La tirant hors de souffrance.

65.

Comme en un temps adouci,
L'endurci
Pharaon avec sa sequelle,
Fut plongé jusques au fons
Et profonds
De l'eau qui lui fut mortelle;

66.

Qu'ainsi les cruels tyrans
Martirans
Les amateurs de justice,
Puissent ores recevoir
Et avoir
Le guerdon de leur malice.

67.

Bande contre ces pervers
L'univers;
Arme toute créature,
Pour à tous ces phariens
Faux chrestiens
Livrer une guerre dure.

68.

Quand du joug des ennemis
Nos col mis
Seront en pleine franchise,
Nous chanterons ton sainct los
En l'enclos
Sacré de ta saincte Eglise.

69.

Et comme le peuple Hebrieu
O grand Dieu,
Comme la race Abramide,
Délivrée de la mort
Près du bord
De l'élément froid-humide,

70.

Voiant les merveilleux faits
Et effets
De ta dextre glorieuse,
Chanta de cœur et de voix
Les exploits
De ta main victorieuse;

71.

Ainsi de ton fameux nom
Et renom,
Nous ferons bruire la gloire :
De ta délivrance et paix
Pour jamais
Nous aurons bonne mémoire.

L'ACADÉMIE DE SAUMUR (1)

CINQ LETTRES A DU PLESSIS-MORNAY

1598-1618

Les cinq lettres qui suivent ont été découvertes dans un résidu d'archives provenant de la Forêt-sur-Sèvre, et paraissent inédites. Elles offrent de l'intérêt, non-seulement à cause des noms dont elles portent la signature et de l'illustre personnage auquel elles furent adressées, mais encore et surtout en ce qu'elles donnent des détails sur le collége et l'Académie fondés à Saumur par Du Plessis-Mornay.

Nous reproduisons textuellement les originaux, qui nous ont été communiqués par M. Léon Audé, ancien secrétaire général de la préfecture de la Vendée.

I

A MONSIEUR, MONSIEUR DU PLESSIS, GOUVERNEUR POUR LE ROY A SAULMUR (2).

Monsieur, -nostre compagnie a esté joyeuse d'entendre de voz nouvelles et bonne volonté qu'avés à advancer la gloire de Dieu et bien de son Eglise, nous assurant que persevererés de mieulx en mieulx.

Quant à ce que desirés de noštre dite compagnie pour ayder à dresser une bonne Université en la ville de Saumur, elle y a doné ordre le mieulx qu'il luy a esté possible, come vous fera entendre nostre frère, Monsieur de Machefer. Nous vous prions de fere que par vostre soing et diligence nous puissions voir bientost ladite université dressée pour le plus grand bien de nostre jeunesse, quy comance a y jester l'œil, ayant assurance que vous donérez ordre d'y avoir quelques excellenz personages. Sur quoy nous prierons Dieu, Monsieur, vous avoir, en sa saincte protection et sauvegarde.

De Montpelier, ce VI[e] jour de juing 1598.

(1) Voir la Notice imprimée dans le I[er] volume (1[re] série) de ce recueil, pages 303-316.

(2) Au dos, de la main de Du Plessis-Mornay : *Messieurs du Synode, pour le collége.*

Vos humbles et bien affectionnés pour vous servir, les ministres et anciens assemblés en synode national,

BERAULD, esleu pour modérateur de l'action; MONTIGNI, adjoint; DE MACEFER, scribe.

II

A MONSIEUR, MONSIEUR DU PLESSIS, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, CAPPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES, GOUVERNEUR POUR SA MAJESTÉ EN LA VILLE ET GOUVERNEMENT DE SAUMUR (1).

Monsieur, nous avons entendu, par les lettres qu'il vous a pleu nous escrire et celles de Messieurs les pasteurs et anciens de vostre Esglise de Saumeur, le contentement que vous avés de M. Capel (2) et vostre desir de le faire recevoir au ministère pour servir en vostre ditte Esglize avec sa profession hébraïque en l'Académie, si nous pouvons vous le laisser absoluement, sinon à la mesme condition du prest.

Nous louons Dieu de la grace qu'il lui faict d'en estre trouvé capable, et sommes bien aise qu'il continue le service que vous recevés et esperés recevoir de luy en vostre ditte Académie et Esglise jusques à ce que nous en ayons besoing en la nostre; ne pouvant nous deppartir absolument du droit que nous avons sur luy, ainsy que nous l'escrivons plus particulièrement ausdits sieurs pasteurs et anciens. Dont nous vous supplions de nous excuser et trouver bonnes nos réservations nécessaires pour le bien de nostre dite Eglise, qui vous tesmoignera en toutes occasions l'honneur et service qu'elle désire vous rendre de la mesme affection que nous prions Dieu, Monsieur, qu'il vous continue ses saintes graces et vous tienne en sa sainte garde.

De Bourdeaux, ce 7e jour de l'an 1615.

Vos très-humbles et plus obéissans serviteurs, les pasteurs, anciens et diacres de l'Eglise réformée de Bourdeaux,

G. PRIMROSE, pasteur; J. CAMERON, pasteur; D. MANIALD, ancien; LAPEYRERE, ancien; THIBAULT, ancien; GAULTIER, diacre; DUMAS, diacre.

(1) Au dos : *Messieurs de l'Eglise de Bourdeaux.*
(2) Voir *France protestante*, vol. III, p. 202.

III

A MONSIEUR, MONSIEUR DU PLESSIS, GOUVERNEUR DE LA VILLE, CHASTEAU ET SENESCHAUSSÉE DE SAUMUR (1).

Monsieur, je me resjouis quand j'ay quelque légitime occasion de me ramentevoir à vostre affection, laquelle se daigne perpétuer en la personne des miens, selon la recongnoissance que mon frère m'en a fait entendre, à laquelle de bon cœur je joins aussi la mienne. Cela est de vostre piété ordinaire d'animer par vos louables encouragemens et salutaires conseils ceux qui se disposent à l'œuvre du sanctuaire, les faisans passer au delà des appréhensions que leur peuvent causer les ennuys de ceste profession et les difficultés èsquelles ils voyent trop ingratement plongés plusieurs bons personnages qui ont consommé toute leur huyle au service de l'Eglise.

Sur tout nos Esglises doivent beaucoup à vostre sage prévoyance et instante poursuitte, laquelle a, contre l'espérance et presque contre raison, attiré Monsieur Gomarus en vostre Académie. Sa piété et suffisance, qui m'est fort bien cognue, prendra nouvelle vigueur par vostre présence; le tout pour le progrès de nostre jeunesse en la cognoissance des saintes lettres.

Ces jeunes gens, qui vont pour quelque temps séjourner parmi les exercices de vostre collége, ont desiré avoir de moy le moyen de vous offrir leur humble service et s'acquérir l'honneur d'estre cognus de vous. Je n'ay besoin de vous en faire plus ample prière, vostre naturel s'estant tousjours monstré affable et benin à tous. Je chéris d'autant plus l'éducation d'iceux que, par plusieurs combats, je les ay arrachés d'un air contagieux et des carresses de leurs parens papistes, afin de les rendre, par les bons enseignemens et exemples qui sont à Saumur (ou ont réputation de s'y rencontrer), sinon grands élèves au moins bons chrestiens et membres considérables en l'Esglise; et Dieu m'en donne plus de joye que de plusieurs autres qui ont fait à leur retour une fin qui démentoit l'addresse qu'on leur avoit laissée. Et seroit à désirer que ceux qui ont l'œil et conduite de ces esprits tendres les abbrevassent plus soigneusement de la doctrine qui est selon piété, les sevrans tant qu'ils peuvent de

(1) Au dos : *M. Basnage, pasteur de l'Eglise de Carentan.*

la vanité du siècle, laquelle entame bien avant les plus sains si on ne les retient en la modestie et modération chrestienne.

Au reste, nous sommes icy comme la nuée entre deux vents, présage de quelque mutation, sans que par le train des affaires nous sachions ce qu'avons à craindre ou à espérer. Le monde se monstre accompagné de tant de dégoust et appétits divers, souvent incompatibles, qu'il ne peut plus promettre une longue santé, si ce qui est de vigueur se peut ainsi appeler. Dieu, en sa grande patience, cache le passé et gouverne l'advenir et doint à la prunelle sa guérison, quelle que soit l'infirmité de l'œil; disposant chasquun selon son rang aux devoirs où la piété et la nécessité le convie, sans que les intérêts et l'abondance de leurs sens ayent par dessus la conscience et équité tant de souverainneté.

Surtout je prie sa faveur paternelle de continuer en long jours ses bénédictions sur vous, vous conservant pour contribuer vostre secours aux malheurs du temps, quoy que vostre désir, veu tant de malices et desguisemens, tende ailleurs comme bien advancé vers le centre et le repos des esprits fidelles. Et cependant je vous supplie de me faire tousjours part de vostre affection accoustumée comme à celuy qui sera, comme tousjours, Monsieur, vostre humble serviteur.

Basnage.

Ce 19 de juin 1615.

Bel original olographe, cacheté en cire rouge.

IV

A MONSIEUR, MONSIEUR DU PLESSIS, A SAUMUR (1).

Monsieur, je vous ay escrit par Monsieur de Villarnoul; cela m'empeschera de vous répéter les mesmes choses.

J'envoye à Saumur trois de mes fils pour estre mis au collége. Si j'eusse creu plusieurs personnes, qui me le déconseilloient, je les eusse envoyé aillieurs, car je ne vous dissimuleray point que plusieurs désertent le collége de Saumur, disans que les maistres y font mal leur devoir et que les escholiers y preinent trop de licence. L'Eglise de Dieu vous a l'obligation de l'avoir dressé; aussi ne croy-

(1) Au dos : *M. Du Moulin.* C'est le célèbre ministre de Charenton.

je pas le mal qui s'en dit, scachant que les pères sont malaisés à contenter et les enfans malaisés à conduire.

Hier le roy fut en la court de parlement où il proposa à la court qu'il recevoit les princes à pardon pourveu qu'ils revinssent à leur devoir dans quinsaine; s'ils y falloient qu'alors le roy y pourvoiroit.

M. de Castille est envoyé en Suisse pour lever six mille Suisses. Le roy a approuvé le faict de Sanserre, car on a peur, sur ces commencemens, d'offenser ceux de la religion, lesquels se trouveront divisés, et par conséquent foibles et odieux. Le discord de nos grands cause ce mal : l'orage fondra sur Paris, où nous avons à craindre en dehors les forces des princes et en dedans la furie d'un peuple qui impute ce mal à ceux de la religion, voyant la royne assistée par M. de Rohan, M. de Sully, M. de Candales, Chambray et autres qui tiennent icy le haut du pavé. Les jésuites parmi cela ne sont point oisifs.

L'ambassadeur d'Angleterre ayant fait sa proposition, il y a quinze jours, n'a receu aucune response et n'attend que le commandement de son maistre pour s'en retourner. Voilà à quoy sont revenus tant de festins et tant de magnificence.

Si les princes viennent à bout de leurs desseins, vous verrés d'autres mouvemens sur le partagement du butin. On offre à M. d'Espernon la charge de connétable, au refus de M. de Guise; M. de Créqui est après à obtenir le tiltre de duc et pair. Bref tout va icy d'un estrange biais. Dieu, dont la première œuvre a esté de tirer la lumière des ténèbres, peut de ces confusions tirer l'ordre et la conservation de son Eglise. Je le prie qu'il vous bénie et conserve.

De Paris, ce 8e de septembre 1616.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur, Du Moulin.

Très-jolie lettre olographe, avec petit cachet ovale, en cire rouge, portant l'Agneau pascal au-dessous de trois étoiles.

V

A MONSIEUR, MONSIEUR DU PLESSIS, GOUVERNEUR DE LA VILLE, CHASTEAU ET SENESCHAUSSÉE DE SAUMUR, A SAUMUR (1).

Monsieur, les tesmoignages que vous avez tousjours donnez de

(1) Au dos : *MM. du Synode d'Anjou.*

vostre zèle à l'advancement du règne de Dieu continuent de paroistre à toutes occasions. Nous ne pouvons qu'en louer le Seigneur et le prier que, vous ayant conservé jusques à présent, il lui plaise veiller de plus en plus sur vous en la multitude de ses bénédictions.

Nous avons travaillé sur l'affaire duquel il vous a pleu nous escrire; et, toutes choses meurement considérées, avons pris des conclusions desquelles nous espérons que vous recevrez contentement, et l'Académie avec nos Eglises le fruict qu'elles en peuvent désirer, bien marris que nous sommes que nostre dite Académie se trouve maintenant comme destituée et déserte d'escholiers, quant à ce qui est de la théologie. Cela nous advertit de la remettre en tel estat qu'à l'advenir telle chose n'advienne plus et que cet œuvre qui a esté basti en vos jours et duquel vous avez esté le principal autheur, ne se voye point décheoir; mais que comme ç'a esté une lumière en ce royaume et en nostre province, aussi nous jouissions de plus en plus de ce bénéfice et que la postérité ayt subjet, par ce moyen comme par tant d'autres, de se souvenir à jamais de vous.

Ici prions-nous de rechef le Seigneur pour vostre prospérité, demeurans, Monsieur, vos bien humbles et affectionnés serviteurs.

Les pasteurs et anciens des Esglises de nostre province assemblés en synode; et au nom de tous,

E. LEBLOY, modérateur de l'action; BOUCHEREAU, adjoint; VIGNEU, pasteur, esleu pour recueillir les actes; RABOTEAU, secrétaire.

Pour copie conforme : PAUL MARCHEGAY.

JOURNAL DES GALÈRES

EXTRAIT DE LETTRES ÉCRITES PAR LES FIDÈLES CONFESSEURS DE MARSEILLE (1)

1696-1708

Par des lettres de Marseille du mois de février 1701, on est informé : Que plusieurs aumôniers ont fait déferrer les confesseurs

(1) Voir pages 33, 144, 193, 231 et 368.

de leurs galères, et que leur parlant avec douceur, ils leur ont dit que le roi avoit accordé la liberté à une quarantaine de nouveaux convertis, sur la relation qu'on lui avoit donnée de leur conduite. Qu'à l'égard des religionnaires, il ne prétendoit pas qu'on violentât personne pour la religion, mais que s'il y en avoit qui voulussent abjurer, il leur donneroit liberté, et qu'on les mettroit dans le bagne qu'on va faire pour les instruire, et que lors que les aumôniers qui les auroient instruits, produiroient des certificats qu'ils font bien leur devoir, on les libéreroit plus facilement qu'étant sur les galères; qu'ils seroient bien couchés dans cet endroit-là, hors des fatigues de la campagne, et des craintes des mauvais traittemens des comites; que quant à ceux qui n'auroient pas abjuré, le roi leur donnoit encore une année pour songer à eux et au bien qu'il leur fait faire en bon prince. L'aumônier de *la Fortune* y ajouta des menaces, mais d'autres se contentèrent de dire que le roi étant plein de bonté, donneroit liberté à ceux qui voudroient embrasser la religion romaine de leur mouvement, ne voulant point de conscience forcée, ni qu'on chagrinât personne pour ce sujet.

Des lettres de Marseille, du 11 avril 1701, portoient qu'il étoit venu des ordres de la Cour pour libérer ceux qui avoient été condamnés à tems et qui avoient achevé leur terme; ce qui donna de l'espérance à plusieurs de nos frères qui étoient de ce nombre. Mais par d'autres lettres du 15 juin, on apprend que les noms de plusieurs de nos frères qui étoient sur les listes de ceux qui, ayant achevé le tems de leur condamnation, devoient être libérés, auroient été rayés; entr'autres ceux de M. Clément Patonier, de M. Abel, Marc Antoine, et Etienne Damouin, de M. Serres le jeune, de Du Clos de *la Valeur;* qu'un autre condamné aussi à tems, nommé Jacques Chau, ayant été appelé devant M. l'intendant, le sieur Des Angles, secrétaire, lui demanda s'il étoit de la religion, et lui ayant répondu qu'oui, ce secrétaire lui répliqua qu'il n'y avoit point de liberté pour des *opiniâtres*. Quelque tems auparavant, il étoit venu un ordre de délivrer un forçat luthérien, mais on refusa de le libérer, sur ce qu'il refusa d'abjurer sa religion. Environ ce temps-là, on donna liberté à un grand nombre d'invalides. Quelques frères de cet ordre nommés Paloyer, et Marueges, étant venus avec les autres chez le commissaire pour avoir leur décharge, quelqu'un dit au sieur Des Angles que ces deux-là étaient de la

religion, sur quoy il leur dit de s'en retourner, que leur liberté n'étoit pas là. Comme ils se retiroient, le commissaire leur dit de rester, que leur liberté y étoit, pourvu qu'ils fissent abjuration : mais ces bons fidèles répondirent généreusement à cet offre qu'ils ne vouloient point de liberté à ce prix-là; sur quoy on les ramena en galère. M. Garnier et quelques autres furent aussi nommés, mais l'argousin sachant qu'ils étoient de la religion les empêcha de comparoître. Cependant on tenoit pour constant que le roi avoit accordé la liberté à tous les invalides, sans exception, à la réserve de cinq ou six pour le poison. Mais d'autres grands scélérats étant libérés, ces bons frères ont été laissés dans les fers.

Il paroit de là, jusqu'où va l'injustice et la dureté de ces officiers et leur haine contre notre sainte religion, puisque c'est l'unique cause pourquoy ces gens de bien sont retenus dans l'esclavage, contre toute sorte de justice, et même contre les ordres du roi. En même temps on est édifié de la sainte constance de ces mêmes fidèles, et de leur attachement à la profession de la religion, puisqu'ils préfèrent la continuation de ce cruel esclavage à la liberté qu'on leur offre sous condition de renoncer à la vérité. Dans le mois d'août 1701, on a renouvelé les ordres de tenir tous nos frères à la chaîne, sous peine aux argousins de cinquante livres d'amende et d'être cassés, s'ils les déferrent. Cette rigueur a cessé au bout de quelques mois. Un aumônier a fait de grandes violences, au nommé Etienne Sales, pour l'obliger à lever le bonnet lors de la messe; mais ce frère a résisté vigoureusement.

Extrait de lettre de M. Jean Serre, le troisième des frères, du 17 mai 1702:

M. de Lensonnière est toujours au fort de Saint-Nicolas, avec mon pauvre frère le puîné. Ils font leur ordinaire ensemble, et se consolent mutuellement par leurs pieux entretiens. Mais ce cher frère est dans un très-mauvais cachot, privé entièrement du jour, et si humide que même ses habits pourrissent sur lui. C'est une grande merveille que Dieu lui conserve la vie dans une si affreuse caverne, elle est à 17 ou 18 pieds sous terre. J'ay eu le bonheur de les y pouvoir visiter deux fois, et je puis vous assurer qu'ils y vivent fort contens et très-soumis à la volonté de Dieu.

1er juillet 1702, M. David Serres, le second des trois frères, décrit

ainsi l'état où il se trouve dans son cachot de Saint-Nicolas à Marseille :

Il ne faut pas s'étonner si je me trouve un peu indisposé de tems en tems, et même assez souvent, car outre que je suis d'un tempérament assez foible, c'est que d'ailleurs le lieu où je suis renfermé est si triste et si mal sain, et l'air qu'on y respire si grossier et si corrompu, qu'il est comme impossible qu'on y jouisse longtemps d'une parfaite santé. Il faut, en effet, que ce séjour soit bien affreux, puisque lors que le médecin de l'hôpital royal me vint visiter, il ne put s'empêcher de dire, en présence de M. le major, qu'il s'étonnoit comment un homme pouvoit vivre dans ces cavernes une année seulement. Et sur ce que je lui dis qu'outre l'incommodité pour laquelle je l'avois principalement fait appeler, j'étois aussi sujet au mal de dents, ayant déjà été obligé de m'en faire arracher cinq, il me répondit que si je restois ici guère davantage, il falloit que j'y perdisse non-seulement les dents, mais aussi la cervelle. Il disoit apparemment cela parce que le pauvre M. Del... perdit effectivement l'esprit dans ces sombres cachots, et que du depuis quelques autres ont été aussi sur le point de devenir entièrement insensés. Il faut avouer que ces grottes sont terribles, et à moins que d'être soutenu et fortifié d'une façon particulière par la bonté miséricordieuse de Dieu, il ne seroit presque pas possible qu'on ne perdît bientôt le sens dans un lieu comme celui-ci. Nos grottes sont présentement beaucoup plus obscures et plus affreuses qu'elles ne l'étoient du tems que notre bon frère, le sieur Ragatz, y était enfermé. La raison de cela est qu'on auroit écrit à M. de Lensonnière, quelques mois après qu'il fut ici, et qui fut malheureusement surpris; ce billet, dis-je, donna occasion à nos supérieurs de faire resserrer les grilles des pertuis qui donnent de l'air à ces basses fosses, du côté de la basse-cour, et de faire mettre sur la bouche des mêmes pertuis, au dedans des cachots, des plaques de fer percées en forme de crible, dont les trous sont extrêmement petits, de sorte que nous ne recevons plus, au travers de ces grilles et de ces plaques, que quelques très-foibles rayons d'une lumière réfléchie, et fort peu agréable. Je suis même celui qui en reçoit le moins, parce que mon soupirail n'a qu'une seule barre ouverte du côté de la basse-cour. La lumière ne s'y introduit que par deux fentes si étroites qu'on n'y sauroit seulement passer le bout du petit

doigt. Aussi est-il vrai que je ne saurois ni lire, ni écrire, ni faire quelque autre chose semblable, à moins d'avoir une lampe allumée; et comme la citerne répond précisément au fond de la caverne où je suis, cela la rend extrêmement humide.

Nous avions quelques espérances, que M. le médecin qui nous visita, pourroit nous faire changer de situation. Mais M. de Ménonville, notre commandant, n'a pas voulu entendre parler de nous accorder ce soulagement. La dureté de nos dominateurs est telle, qu'à moins qu'il ne plaise à Dieu qui est admirable en conseil et riche en moyens, de nous délivrer de leurs mains, ou de leur inspirer des sentimens plus doux, quelque violentes maladies qui nous puissent survenir, nous ne devons pas nous flatter d'obtenir le moindre adoucissement; mais nous devons nous préparer à finir nos jours dans ces tristes sépulcres, peut-être même sans secours et sans remèdes; car à l'égard des remèdes, M. le médecin refusa absolument de m'en ordonner, disant que ceux que je prendrois dans un lieu si humide et si corrompu, me feroient beaucoup plus de mal que de bien. Nos autres frères, qui sont dans les autres forts ou sur les galères, ne sont guère mieux que nous. Et nous pouvons dire très-certainement les uns et les autres que si nous n'avions espérance en Christ qu'en cette vie seulement, nous serions les plus misérables de tous les hommes; car enfin quelle plus grande misère peut-on s'imaginer que celle d'être chargé de chaînes, rongé par la vermine, exposé à la fureur d'un comite barbare, assujetti à des peines et à des travaux excessifs, dans la compagnie d'une foule d'impies et de scélérats, qui ont toujours le blasphème ou l'impureté dans la bouche! Quelle plus grande misère peut-on s'imaginer encore que celle d'être privé de la lumière du jour pendant des années entières, d'être livré en proie à l'avarice et à la sévérité d'un concierge impitoyable, et de se sentir mourir pour ainsi dire à tout moment. *Sic illum feri ut sentiat se mori,* disoit autrefois Néron à ceux dont il se servoit pour exécuter ses cruels ordres. C'est à peu près ce que l'on pratique aujourduy à notre égard. On trouve qu'il y auroit trop de douceur et d'humanité à nous faire mourir tout d'un coup. On veut nous faire sentir notre mort par des coups redoublés, ou, pour mieux dire, on veut nous faire sentir plusieurs différentes morts, en nous faisant périr peu à peu par les langueurs et les amertumes d'un long et rigoureux escla-

vage. Que nous serions donc malheureux si toutes nos espérances étoient renfermées dans les étroites bornes de cette misérable vie! Ceux-là même qui jouissent de la plus grande prospérité dans ce monde, sont toujours très-malheureux, s'ils n'espèrent aucun bonheur après leur mort, parce que toute leur prospérité, toutes leurs vaines espérances et tous leurs faux biens périssent avec eux dans un instant. *Vitæ summa brevis spes non inchoare longas*, dit Horace dans une de ses odes. Ce poëte n'ayant aucune vraye connoissance du bonheur à venir, avoit raison de parler de la sorte. Car tant lui que ceux à qui il parloit, auroient eu tort de fonder de longues espérances sur une vie aussi courte. Mais loüé soit Dieu de ce que nous, qui sommes chrétiens, pouvons tenir un tout autre langage que celui que tenoit ce poëte payen. Loüé soit Dieu de ce que nonobstant la briëveté de notre vie, et la grandeur même de nos misères corporelles, nous pouvons pourtant former non-seulement de longues espérances, mais même des espérances éternelles. Loüé soit ce bon Dieu qui nous a donné les yeux de notre entendement illuminés afin que nous sachions quelle est l'espérance de sa vocation, et quelles sont les richesses de la gloire de son héritage dans les saints.

Il est vray que par rapport aux choses temporelles, mes compagnons et moi ne saurions être plus dignes de compassion que nous le sommes, puisque nous sommes exposés à des souffrances très-grandes, très-amères, et continuelles; car nos maux sont grands, et en grand nombre, et ils se multiplient même tous les jours. Mais que sont dans le fond tous ces maux en comparaison des biens éternels et infinis que nous attendons? Et quel sujet n'avons-nous pas de nous consoler et de nous réjouir au milieu de nos misères, quand nous pensons qu'en sortant de cette courte et misérable vie, nous entrons dans la possession d'une vie infiniment heureuse, et qui ne finira jamais? Quel sujet n'avons-nous pas de nous consoler et de nous réjouir au milieu de nos peines quand nous pensons que notre *légère affliction qui ne fait que passer produit en nous le poids éternel d'une gloire excellente?* Que nos ennemis nous traitent donc avec tant de sévérité qu'il leur plaira; qu'ils nous ravissent et la lumière du jour et tous les autres petits avantages de cette chétive vie; ils ne sauroient pourtant nous ravir notre consolation, ni le prix de nos glorieuses espérances, car nous

savons à qui nous avons cru, et nous sommes persuadés qu'il est puissant pour garder notre dépôt jusqu'à ce jour bienheureux auquel nous recevrons le parfait accomplissement de toutes le grandes et magnifiques promesses de notre glorieux et miséricordieux Rédempteur. Dès à présent même, malgré toutes les oppositions de nos fiers ennemis, le divin soleil de justice, qui porte la santé dans ses ailes, nous éclaire dans nos cachots ténébreux de ses lumières salutaires et vivifiantes. Il répand dans nos âmes par les doux rayons de sa face bénite, cette joye glorieuse et inénarrable dont parle saint Pierre. Il nous rend la parfaite délivrance de tous nos ennemis, la fin de toutes nos souffrances, et le commencement de notre parfaite félicité. Il est vrai que la mort est le roy des épouvantements, mais c'est seulement à l'égard des mondains, et non à l'égard des fidèles qu'elle est un objet de terreur et d'effroy. La raison de cela c'est que les mondains faisant consister tout leur bonheur dans la jouissance de cette vie temporelle et de ses vains plaisirs, et n'envisageant la mort que comme le plus grand de tous les malheurs, et l'entière destruction de leur fausse félicité, ils ne sauroient y penser sans en être effrayez, et sans s'abandonner même à des pensées de désespoir et de débauche. *Mangeons et buvons car demain nous mourrons,* disent ces profanes. Mais les vrais fidèles, loin de se laisser épouvanter par les pensées de la mort, et d'en prendre occasion de s'abandonner à la sensualité et aux délices du péché, tirent au contraire de cette méditation, des motifs de sanctification et de joye, pour mépriser les maux et les biens, les douceurs et les amertumes, les plaisirs et les afflictions de cette vie passagère. *Facile contemnit omnia, qui se semper cogitat esse moriturum,* dit très-bien saint Jérôme dans l'une de ses lettres. — Cependant, comme de nous-mêmes nous ne sommes que foiblesse et que fragilité, et que ce n'est point ni du voulant, ni du courant, mais Dieu qui fait miséricorde, je vous conjure de redoubler l'ardeur de vos saintes prières, pour nous tous en général, et en particulier pour moy. Priez aussi pour la conversion et pour le salut de ceux qui nous persécutent. Car assurément, leur aveuglement est bien déplorable, et ils sont bien dignes de nos larmes et de notre compassion.

Ce qui suit est extrait d'une lettre du même M. David Serres, du 31 octobre 1702, du fort Saint-Nicolas, à M. Jean Serres, son frère, renfermé dans un cachot de l'Hôpital :

Vous savez quelque innocents que nous fussions, mes compagnons et moi, lorsqu'on nous relégua dans le lieu où vous êtes, cependant parce qu'il plaisoit à nos supérieurs de nous regarder comme criminels à leur mode, ils nous tinrent rédüits, pendant quatre mois entiers au pain noir et aux fèves de la galère, et à l'eau toute pure, sans vouloir absolument nous permettre de recevoir le moindre secours de dehors. Et outre cela, on nous tint pendant tout ce tems-là presque continuellement, nuit et jour, renfermés dans nos tristes cachots, sans nous ouvrir que pour nous donner le pain, les fèves et l'eau; et cela dans une saison où il faisoit une chaleur étouffante, et où nous avions de la peine à respirer.

Et un peu plus bas :

Quoy que vous soyez très-mal dans le lieu où vous êtes, je vous estime bien plus heureux que de retourner dans les galères, pour y être exposé à de continuels troubles et à de perpétuelles alarmes; pour y être rongé tout vivant par les poux et par les punaises, et pour y entendre tous les jours mille impiétés, mille blasphèmes, mille impuretés et mille ordures. Pour moi, quelque mal que je sois dans mon cachot ténébreux et humide, et où je pourris presque tout en vie, je m'y estime pourtant plus heureux, que si j'étois encore sur ces gibets flottans, où j'ay été horriblement tourmenté dans mon corps et dans mon esprit. Armons-nous tous d'une sainte patience, et prenons surtout le bouclier de la foy, par lequel nous puissions éteindre tous les dards enflammés du malin. Pensons sans cesse à la fidélité immuable des promesses de Dieu, et abandonnons-nous sans aucune réserve à la puissante protection de ce glorieux Créateur, dans l'assurance que s'il est pour nous, rien ne pourra être contre nous, et qu'après avoir brisé Satan sous nos pieds, et nous avoir fait surmonter tous les obstacles qui traversent notre course, il nous recueillera enfin dans la possession de son héritage incorruptible et dans le triomphe éternel de sa gloire, malgré toutes les violences de nos persécuteurs, et toutes les oppositions de la chair et du sang. *Encore un peu de tems, et celui qui doit venir viendra, et Il ne tardera point.* Encore un peu de tems, et nous verrons finir toutes nos souffrances, toutes nos peines, tous nos travaux, tous nos combats, et toutes nos larmes par notre glorieuse entrée dans le bienheureux séjour de l'immortalité. Dieu nous en fasse la grâce! Amen.

Extrait d'une autre lettre du même, du mois de septembre 1702, parlant de M. Pierre Serres, l'aîné des trois frères :

Je vois avec un sensible déplaisir que ce cher frère est plus incommodé que jamais des tristes restes de ses cruelles bastonades, et que ses douleurs sont à présent si grandes et si violentes, qu'il ne sauroit même vêtir son justaucorps sans être aidé. C'est ce qui me pénètre jusqu'au fond de l'âme.

Dans la suite de ladite lettre le même fait un détail de la visite que lui rendit dans son cachot M. de Ménonville, commandant du fort Saint-Nicolas, et de l'entretien qu'ils eurent ensemble : Il me demanda, dit-il, si je ne voulois pas prendre enfin quelque résolution pour me tirer d'ici. Je lui répondis qu'il y avoit dix-sept ans que ma résolution étoit prise. Et quelle est cette résolution? répliqua-t-il. C'est, lui dis-je, d'attendre patiemment la volonté du Seigneur, et de souffrir toutes choses plutôt que d'abandonner ma religion. Il ne manqua pas là-dessus de me traiter d'opiniâtre et d'entêté, et après quelques discours : Voyons, dit-il, votre cachot, s'il est bien propre. Je pris le capotin qui m'avait été envoyé l'année passée, et l'ayant déplié, je lui montrai les grandes brèches que la pourriture y avoit déjà faites, en lui disant : Voyez, Monsieur, comment mon cachot est propre, et comment il accommode mes hardes. Ce Monsieur ayant avancé sa main pour toucher ledit capotin, et l'ayant trouvé pourri, se contenta de dire : Voilà qui est gâté. Vous avez besoin d'en avoir un autre. Voilà toute la consolation qu'il me donna. Mais de parler de me mettre en un lieu plus propre et moins humide, pas un mot. On vint ensuite à se remettre sur le chapitre de la religion et ce Monsieur voulant me persuader que je devois embrasser la religion romaine pour me tirer d'ici, je répondis en deux mots que je préférois ma religion et mon salut à ma liberté, et à ma vie même; qu'ainsi ce seroit inutilement qu'on me presseroit là-dessus.

Un autre Monsieur (1) qui étoit avec lui, m'ayant dit que je me sauverois dans leur religion aussi bien que dans la nôtre, et que je pourrois bien faire ce que tant d'autres ont fait, je lui répondis que ceux qui ont embrassé le papisme, l'ont fait uniquement par intérêt, ou pour conserver leurs biens, ou pour se mettre à couvert

(1) *En marge :* C'étoit M. d'Herville, ci-devant résidant à Genève, mais alors inconnu à notre confesseur.

de la persécution, et qu'en un mot, ils ont fait ce qu'il leur a plû; mais que je n'étois nullement disposé à les imiter; et que, du reste, j'étois très-éloigné de croire de pouvoir me sauver dans l'Eglise romaine, puisque si je l'avois cru, je n'aurois pas souffert ce que je souffre depuis dix-sept ans, n'ayant dépendu que de moi de ne pas venir en galère, et d'en sortir par le changement de religion, après y être venu. — Car croyez-vous, lui dis-je, que je voulusse souffrir par plaisir ce que je souffre? La souffrance n'est point aimable par elle-même; ainsi je serois bien aise de n'avoir rien à souffrir. Ho! me dit-il, c'est qu'on se fait un mérite de souffrir pour la religion. Un mérite, lui dis-je, c'est bon aux catholiques romains à se faire un mérite de souffrir, eux qui croyent le mérite des bonnes œuvres; mais pour nous, nous ne reconnoissons de mérite qu'en un seul Jésus-Christ. M. le commandant s'avisa de me chanter la chanson ordinaire, savoir que c'étoit Calvin qui avoit fait et inventé notre religion; que notre religion n'étoit que depuis Calvin; que nos grands-pères et leurs prédécesseurs étoient catholiques romains. A cela je répondis en deux mots que ce n'étoit point Calvin qui avoit fait notre religion, mais que c'étoit Dieu qui en étoit l'auteur, et que cette religion étoit aussi ancienne que l'Ecriture sainte, et même plus ancienne. Que du reste il ne s'agissoit pas de savoir si nos prédécesseurs avoient été catholiques romains, mais de savoir laquelle des deux religions étoit la véritable religion de Jésus-Christ. Que pour cet effet il faloit les confronter l'une et l'autre avec l'Ecriture sainte, et voir laquelle des deux y étoit la plus conforme. Ce Monsieur là m'ayant dit qu'ils se fondoient sur l'Ecriture sainte aussi bien que nous, mais que nous l'expliquions autrement qu'eux, et que nous donnions un mauvais sens, je me contentai de lui demander s'il croyoit que cette Ecriture contînt tout ce qui est nécessaire pour le salut; et m'ayant répondu qu'oui, qu'il le croyoit, contre la coutume de ces Messieurs qui n'avouent pas facilement cela, je lui dis que si cela étoit, il ne falloit donc rien croire ni rien enseigner qui ne fût contenu dans cette Ecriture. Or faites-moi voir dans cette Ecriture l'invocation des saints, le culte des images, le culte des reliques, le purgatoire, etc. Il s'avisa de me répondre que nos ministres ne regardoient pas l'invocation des saints, ni le culte des images comme une chose essentielle. Nous ne regardons pas cela comme une chose essentielle? lui dis-je; non-seulement

nous le regardons comme une chose essentielle, mais comme une idolâtrie. A ces paroles, M. de Ménonville me regarda fixement, et je ne say si ce ne fut pas dans cet endroit, qu'il me dit d'une manière un peu insultante, que j'étois ici enveloppé dans les ténèbres, mais qu'il craignoit qu'il n'y eût encore de plus grandes ténèbres dans mon esprit que celles qui étoient dans mon cachot; sur quoi je me contentai de lui répondre doucement, qu'à la vérité je n'étois pas fort éclairé à plusieurs égards, mais que par rapport à la religion je souhaitois qu'il n'y eût pas de plus grands aveugles que moi, et des esprits plus ténébreux que le mien. Au reste ce M. le commandant s'avisa de me dire que c'étoit par intérêt que nos ministres restoient dans notre religion et que c'étoit aussi par intérêt qu'ils nous y entretenoient. Par intérêt? lui dis-je, c'est ce qu'on pourroit dire de votre pape, car en restant dans sa religion il porte une triple couronne sur la tête. C'est ce qu'on peut dire de vos cardinaux et de vos évêques, qui ont de très-riches revenus. Mais nos pauvres ministres, hélas! à peine ont-ils de quoi vivre et s'entretenir honnêtement avec leurs pensions. D'ailleurs, quel intérêt y a-t-il à s'exposer à être exilé, condamné aux galères, à la prison et à la mort même, comme y sont esposéz nos ministres dans ce tems? il n'y a que l'amour de la vérité qui puisse produire cet effet.

Il n'eut rien à me répondre là-dessus; mais dans le cours de la conversation, il ne cessa de me traitter d'opiniâtre, d'entêté, et même d'autres plus grandes duretés. Ils m'exhortèrent, en me quittant, à me tirer d'ici en changeant de religion, et moy je leur dis que je priois Dieu de tout mon cœur qu'il leur fît conoître la fausseté de la religion romaine et la vérité de la nôtre.

MÉLANGES

NOTES SUR ISAAC CASAUBON (1)

La fameuse conférence de Du Plessis-Mornay avec du Perron occupe une grande place dans les *Ephémérides*. Quoique plus tard Casaubon ait cru nécessaire de décider contre Du Plessis-Mornay en

(1) Voir *Bulletin* d'août, p. 388.

faveur de l'évêque d'Evreux, et de déclarer que sur le terrain de la controverse l'avantage était resté au prélat catholique, il ne cessa jamais de manifester le plus grand respect pour l'illustre homme d'Etat dont les avis éclairés rendirent tant de services à Henri IV. Passons maintenant aux extraits des *Ephémérides*.

« III. *kal. maii* [29 avril]. Oh! que les espérances des mortels sont vaines! Après une oisiveté de tant de jours j'avais résolu aujourd'hui de m'ensevelir dans ma bibliothèque, pour y vaquer exclusivement à mes études. Mais voici des lettres du roi qui m'ordonnent de me transporter sur-le-champ à Fontainebleau, pour y assister à la conférence au sujet de la discussion projetée entre le seigneur Du Plessis, et l'évêque d'Evreux. Tout un jour de perdu.

« Je me propose deux choses pendant ce voyage : l'une, que partout où je me trouverai je combatte, si l'occasion se présente, pour la vérité de Dieu; et, en particulier que je pourvoie aux affaires de ma famille. Quant à ce dernier point, l'entremise de Rosny me donnera des facilités; car à lui seul j'ai confié jusqu'à présent le secret de mes tristes préoccupations domestiques... »

« *Prid. kal. maii* [30 avril]. Je suis arrivé à Fontainebleau d'après les ordres du roi. Ma première visite a été pour M. de Villeroi. J'ai été ensuite conduit au monarque, qui m'a donné de grandes preuves de sa bienveillance. Il ne m'a presque rien dit encore de l'affaire au sujet de laquelle nous sommes convoqués; ce que j'en ai appris a été par d'autres personnes. On ne sait pas encore comment cette conférence aura lieu. Que le Seigneur Dieu inspire ceux qui ont à discuter une affaire aussi importante et qu'il fasse de plus en plus luire sa vérité. »

« *Kal. maii* [1er mai]. Après le dîner nous nous sommes rendus chez le roi sur l'ordre qui nous en avait été signifié, et nous avons passé près de trois heures à parler de cette affaire de Du Plessis. Quand à ce qui nous concerne rien de plus agréable pour nous, rien de plus poli que cet entretien. Si au contraire on songe à la cause qui forme le sujet du débat, rien de plus triste, rien qui soit plus opposé à mon espérance et à mon sentiment. Il est certain que l'on remet en question l'esprit de notre réforme. Cet ancien zèle qui jusqu'ici avait réchauffé l'espoir de tous les gens pieux n'existe plus. Il s'agit maintenant de faire valoir auprès de l'évêque de Rome le zèle, la piété, les œuvres même du roi... »

« IV. *non. maii* [2 mai]. L'illustre de Thou, le savant Pithou sont arrivés. Après le dîner ils se rendent chez le roi; quant à moi, je vais voir mes amis. »

« V. *non. maii* [3 mai]. De très-grand matin, convoqués par le roi, nous allons au conseil où Sa Majesté montre la requête de Du Plessis, la dernière pièce qui ait été présentée touchant cette affaire. Après avoir fait appeler l'évêque d'Evreux, qui était surtout en cause dans le procès, le monarque a résolu de faire signifier à Du Plessis qu'il était impossible de lui accorder ce qu'il sollicitait. Du Plessis est ensuite mandé, et le chancelier lui annonce, à lui même, la décision royale. Du Plessis à son tour refuse d'accepter des conditions qui lui semblent injustes, et elles l'étaient en effet, à moins qu'il n'eût insulté son ennemi et ne l'eût défié à un combat singulier. Ayant appris cette réponse, et le refus de comparaître exprimé par Du Plessis, le roi a résolu de passer outre. On nous commande donc de nous trouver là à trois heures; l'ordre m'en est donné à moi en particulier. Mon esprit est plongé dans une inquiétude difficile à concevoir, et je ne sais à quelle décision m'arrêter. Je ne veux pas, d'un côté, offenser Dieu; de l'autre je serais fâché, sans un motif sérieux, de sembler vouloir désobéir aux ordres du roi. Que faire? prendrai-je donc séance parmi ceux qui se préparent à condamner un livre dont la doctrine est pieuse et sainte? Ajoutez à cela que l'Eglise de Paris m'a dépêché Du Moulin dans le seul but de me dissuader de paraître à la conférence, dût-il m'en coûter les plus sévères tourments. Quel parti prendre? Seigneur mon Dieu, soutenez-moi dans cette angoisse. Mes amis me défendent, presque tous, de tenir compte de cette interdiction. Il s'agit en effet, non pas de doctrine, mais du livre de Du Plessis. Rien ne doit être entrepris contre la doctrine; quant à l'ouvrage en question, chacun peut en penser ce qu'il juge à propos, et il serait on ne peut plus funeste de confondre les deux points de manière à ce que l'on crût qu'attaquer le livre serait *ipso facto* infliger un outrage à notre foi; tel doit être l'esprit de nous tous, le mien, principalement. Je suis en effet cité en qualité de ministre du roi, et je ne pourrais refuser sans encourir sa juste indignation. Cette journée s'est passée au milieu de ces affreuses angoisses, ô Dieu éternel, calme cette agitation de mon esprit! »

« IV. *non maii* [4 mai]. Je me suis rendu de très-bon matin dans mon jardin, et là j'ai supplié l'Eternel qu'il veuille m'enlever de la terre des vivants et me recevoir au ciel avant que par excès de prudence ou par imprudence je fasse quoique ce soit contre un homme aussi distingué par sa piété.... J'hésite entre deux alternatives, quant à ce qui se rapporte à cette conférence. O Dieu, révèle-moi ce qu'il faut que je fasse! Donne-moi la constance nécessaire pour que

j'accomplisse pieusement et résolûment ce qui aura été pieusement décidé. Exauce, ô Dieu éternel, la supplique que je te présente. Au moment où j'écris ces lignes, le roi me fait demander. Je me rends auprès de lui et je passe toute la matinée avec lui dans sa galerie. Le chancelier, le président de Thou, Pithou et quelques autres conseillers se trouvaient là aussi. Bientôt arriva le président Dufresne-Canaye. Le roi raconte à celui-ci que Du Plessis, ayant changé d'idées a promis d'accepter la discussion avec l'évêque d'Evreux. La veille au soir, se conformant aux avis de plusieurs personnes, il avait renoncé à sa première résolution, mais seulement à la condition suivante : L'évêque d'Evreux lui donnerait aussitôt la liste des passages formant le sujet de la discussion entre cinq cents qu'il se vantait de pouvoir alléguer; de plus le prélat lui permettrait de consulter les ouvrages qu'il avait fait transporter de la ville. Vers minuit l'évêque d'Evreux envoya à Du Plessis soixante-deux passages annotés sur lesquels il se proposait de disputer avec lui ; il lui fit transmettre en même temps des livres que cependant il redemanda quatre heures plus tard ou cinq tout au plus. A huit heures du matin la discussion devait commencer, et pour cette raison le roi nous avait mandés. Tandis que le roi nous explique toutes ces circonstances, tandis que Du Plessis et l'évêque sont entendus, tandis que l'on délibère touchant le lieu de la conférence et la manière dont elle doit être tenue, dix heures sonnent. C'est un signal qui avertit le monarque de différer cette affaire jusqu'à l'après-midi. Il se rend à la messe. Dans l'intervalle, le chancelier délibère avec les autres personnes présentes au sujet du lieu de la conférence ; on s'accorde à choisir enfin la salle du Conseil, que le chancelier fait préparer de suite avec son soin et son zèle ordinaires. La chambre n'est pas fort grande car deux cents personnes au plus pourraient y tenir. On a disposé trois tables, la première, placée au milieu, près de la cheminée. Le roi s'assied au haut; d'un côté se trouvait l'évêque et de l'autre Du Plessis, celui-là occupant le siége d'honneur près du feu. Plus loin, le long de la muraille, est la seconde table destinée aux juges de la controverse, savoir: le chancelier, le président de Thou, le président Dufresne-Canaye, Pithou, le médecin Martin et moi. La troisième table est réservée aux secrétaires. A la droite du roi, assis dans des fauteuils, on voyait ceux des princes qui se trouvaient alors à la cour, au nombre de huit. Leurs fauteuils avaient été placés autour de la table auprès du seigneur Du Plessis. Le premier siége était occupé par le duc de Mayenne ; ensuite venaient les autres seigneurs de la maison

de Lorraine. Puis on voyait les conseillers du roi, les officiers de la couronne, parmi lesquels se trouvaient Rosny et M. (*Menæus*), tous deux secrétaires de Sa Majesté, Villeroi, Dufresne, le président Jeannin et beaucoup d'autres personnes. A côté du roi était assis l'archevêque de Lyon, les évêques de Nevers, de Beauvais, de Castres, et derrière ceux-ci un grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques. Je passe sous silence beaucoup de personnes de moindre réputation qui obtinrent la permission d'entrer dans la salle. Aussitôt que tout le monde fut réuni, le roi prit la parole, déclara en peu de mots ce qu'il s'était proposé en convoquant cette assemblée, puis commanda à son chancelier de faire connaître plus amplement sa volonté. Le chancelier prononça un petit discours dont voici le sommaire: Le roi ayant appris que l'ouvrage dernièrement publié par Du Plessis avait été accusé par l'évêque d'Evreux de renfermer quantité de propositions fausses, désirait savoir si cette accusation était fondée, croyant que cet examen était de la dernière importance tant pour lui que pour le reste de la chrétienté. De plus, le seigneur Du Plessis avait fait un appel que l'on pouvait réduire aux deux chefs suivants: 1° il invitait à une discussion ceux qui l'accusaient d'avoir écrit dans son livre des propositions fausses, et nommément l'évêque d'Evreux; 2° il suppliait le roi de désigner des hommes savants et de bonne réputation auxquels cette affaire fût commise. La présente conférence avait lieu sous les auspices du roi et en sa présence, afin que la discussion fût conduite entre les deux adversaires tranquillement et d'une manière impartiale. Se tournant ensuite vers les disputants eux-mêmes, il les exhorta en peu de mots à discuter sans clameur et sans colère, ajoutant enfin que la controverse n'était pas une dispute publique entre les catholiques et les protestants, mais une discussion privée entre le seigneur Du Plessis et l'évêque d'Evreux; le roi ne voulait pas que l'on examinât en cette occasion les principes de la religion; ce ne serait pas convenable et on ne pourrait aborder le sujet sans avoir consulté le Pape.

« Le chancelier s'étant assis, l'évêque se leva et en peu de mots loua le roi des dispositions qu'il manifestait et de son désir de connaître la vérité; consultant ensuite le témoignage de l'histoire, il cita l'exemple de divers monarques anciens et récents à qui un zèle semblable avait procuré une gloire immortelle; il ne s'agissait pas en ce moment des dogmes de la religion que le roi ne pouvait se permettre d'examiner. Le seigneur Du Plessis prit alors la parole. En écrivant son livre, dit-il, son seul but avait été la gloire de Dieu

et l'utilité commune de l'Eglise; il savait néanmoins qu'il était homme et dans le cours d'un si long ouvrage il avait pu lui échapper quelque erreur pour laquelle il réclamait la bienveillance du roi et de toute l'assemblée; au reste, quelle que dût être l'issue de la discussion, il déclarait d'abord devant tout le monde que sa défaite si elle avait lieu, ne devait nuire en rien à la cause de la réformation de l'Eglise. Du Plessis fit cette déclaration dans un style édifiant, d'une voix respectueuse et très-basse. L'évêque d'Evreux entama ensuite la discussion. Il extrait en premier lieu du livre de Du Plessis le témoignage de Duns Scot qu'il alléguait au chapitre neuf de son quatrième livre, en ces termes: « Jean Duns, dit l'Escot, « près de cent ans après le Concile de Latran, ose bien remettre en « question si le corps de Christ est réellement contenu sous les « espèces, et dispute que non. Et ses fondements sont, que la quantité ne le peut souffrir; aussi peu la localité et la circonscription « attachées à la nature d'un vrai corps, tel que celui du Seigneur. « Que comme une chose temporelle ne peut estre ensemble en « divers temps, aussi peu une chose locale ensemble en divers « lieux. Partant, que l'opinion qui tient que le pain et le vin de« meurent en leur substance lui semble plus soustenable et non « moins vénérable. Néanmoins qu'il s'en tient à ce que l'Eglise « en ordonna au concile de Latran, parce qu'il est dit que la foi de « saint Pierre ne défaudra point. Encore, dit-il, que les paroles de « l'Ecriture se pourroient sauver par une interprétation plus facile « et en apparence plus vraie. »

« Aussitôt que l'évêque eut cité ces mots du livre de Du Plessis : « Je maintiens, dit-il, qu'il est faux que Duns Scot ait jamais écrit « rien de pareil. La coutume de tous les scolastiques est de traiter « même les choses plus certaines sous une forme problématique, non « pas que ces choses leur parussent peu claires, mais parce qu'il con« venait d'exposer de bonne foi les arguments de leurs adversaires et « de les résoudre de suite, ce qu'ils font toujours. C'est ainsi que « Thomas d'Aquin, Durand et Duns Scot posent en question diverses « choses au sujet desquelles ce serait un grand crime d'élever le doute « le plus léger, par exemple s'il y a un Dieu, si ce Dieu s'occupe des « affaires humaines, et autres propositions du même genre. Celui-là, « dis-je, commettrait un crime qui regarderait comme l'opinion des « différents auteurs cités les propositions alléguées par eux pour « sujet de discussion. » L'évêque d'Evreux soutenait que Du Plessis-Mornay avait péché de la sorte vis-à-vis de Duns Scot. Celui-ci, en effet, immédiatement repoussait et réfutait l'opinion que Mornay

tirait de ses ouvrages, comme une opinion hérétique, bien loin d'y donner son approbation. Du Plessis répond que Duns Scot émettait son opinion sous le couvert d'une autre personne, pour ainsi dire, afin qu'il fût évident qu'il était du même avis, si le concile de Latran n'en avait autrement statué. « Deux questions, repartit l'évê-« que, sont ici traitées par Duns Scot, l'une se rapporte à la vérité « quant à ce qui regarde la présence réelle du corps de Jésus-Christ « dans le mystère de l'Eucharistie; l'autre roule sur la manière dont « cette présence a lieu. Ces deux questions sont proposées et résolues « séparément. Vous, Monsieur, vous rapportez faussement à la pre-« mière ce que Duns Scot a écrit touchant la dernière. Je nie que « Duns Scot ait exprimé cette opinion sur la vérité de la présence du « corps de Jésus-Christ. Il admettait et croyait le dogme de la présence « réelle non pas sur l'autorité de tel ou tel concile mais sur celle de « l'évangéliste saint Matthieu et de saint Augustin dans plusieurs pas-« sages des écrits de ce Père. Quant à la manière dont notre Seigneur « est présent dans ce mystère, Duns Scot écrit qu'on aurait pu for-« muler autrement la véritable doctrine; toutefois qu'il adhère à ce « que le concile a décrété. Cette réponse ne porte aucunement sur la « première question relative à la vérité du corps de notre Seigneur, « question sur laquelle Duns Scot n'avait aucun doute et dont il ne « pouvait parler d'une manière dubitative. » Du Plessis avait donc émis là-dessus un proposition fausse. De côté et d'autre on se mit en suite à disputer touchant l'opinion de Duns Scot, et enfin les deux champions reçurent du roi l'ordre de dicter en peu de mots le résumé l'un de son accusation, l'autre de sa défense. Quatre secrétaires se trouvaient-là, deux catholiques-romains et deux protestants, faisant partie du conseil privé du roi. Ces secrétaires avaient été placés malheureusement très-loin des deux adversaires; ne pouvant entendre facilement la voix de Du Plessis, ils se rapprochèrent, et comme le lieu était trop étroit pour les recevoir tous les quatre, il n'en resta que trois, deux catholiques-romains et un seul protestant, savoir Josias Mercier, fils très-docte de l'illustre Mercier. L'évêque lui dicta d'abord sa plainte et Mornay sa réponse. Le prélat réfute à son tour cette réponse, Mornay riposte. Près d'une heure se passe. Enfin l'évêque prie le roi d'ordonner aux commissaires d'émettre leurs avis. Le chancelier ayant recueilli les votes déclare qu'il y a lieu à continuer la discussion, les juges n'étant pas encore suffisamment édifiés. Je ne pourrais sans consulter le procès verbal de la conférence affirmer si on décide quelque chose relativement au passage de Durand qui avait été allégué comme appuyant celui de

Scot. Je ne suis pas non plus très-sûr de l'ordre dans lequel les différentes questions furent traitées. Parmi ces questions était un passage de saint Jean Chrysostôme contre l'invocation des saints, cité par Du Plessis dans le XIIe chapitre du IIIe livre. »

Près de deux pages sont laissées ici en blanc dans le manuscrit. Sur un morceau de papier se trouvent les noms suivants des personnes présentes à la conférence et la liste des questions traitées :

1° Le comte de Vaudemont. 2° Emmanuel-Philippe, duc de Mercœur. 3° Le prince de Joinville. 4° Charles, duc de Lorraine. 5° Le duc d'Aiguillon. 6° Le duc d'Elbeuf. 7° Le duc de Nemours. *Officiers de la cour.* 1. Le comte de Cossé-Brissac. 2. Le président Rosny. 3. Roger de Bellegarde.

« III. *Non. maii* [5 mai]. Je me trouvais ici pour assister à la reprise de la conférence à huit heures. Tout à coup Sadeel et Mercier se présentent, m'annonçant que Du Plessis était sérieusement malade. Malgré cela nous allons chez le roi pour consulter avec lui sur ce qu'il fallait faire. Informé de la maladie de Du Plessis, le monarque nous ordonne d'attendre pour voir si cette indisposition se passera dans l'après-midi, et si Mornay pourra recommencer la discussion. Nous patientons donc, mais en vain : bien loin de diminuer, la maladie ne fait que s'accroître. Vers le soir je me rends de nouveau près de Sa Majesté pour lui demander la permission de retourner chez moi. Le prince refusa de me l'accorder avant qu'on eût bien constaté que la maladie de Du Plessis le forçait d'interrompre la controverse commencée la veille. Il faut que nous attendions et que nous venions au palais le lendemain matin de bonne heure. Ainsi se passe cette journée. »

« *Prid. non. maii* [6 mai]. De très-grand matin nous nous rendons auprès du roi. Celui-ci avait déjà envoyé prendre des renseignements exacts sur l'état de la santé de Du Plessis-Mornay. On répond que l'indisposition n'a rien perdu de sa violence, et qu'il n'y a aucun espoir que la controverse puisse se poursuivre en ce lieu et en ce moment. Le roi nous accorde alors à tous la permission de retourner à Paris. Aussitôt après mon retour j'ai écrit dans mon journal les détails ce que je viens de raconter; rendant grâces à Dieu tout-puissant de ce qu'il m'a fait revenir chez moi sain et sauf, et de ce qu'il m'a rendu favorable le monarque qui en effet m'a assuré de sa bienveillance; je suis cependant très-désolé et contrarié au fond du cœur de voir toute cette affaire se terminer si malheureusement pour mon cher et pieux ami (1)... »

(1) *Ephémérides*, pp. 249-259.

La conférence ne fut jamais reprise. « La fatigue d'une nuit passée sans sommeil, les émotions de la lutte, la douleur que lui causait la partialité blessante du roi, la crainte surtout que sa défaite ne tournât au préjudice de l'Eglise protestante, tout accabla Mornay (1). » Il retourna à Saumur et là rédigea sous forme de brochure un compte rendu de la fameuse discussion. On ne se fait pas d'idée de l'irritation que cet ouvrage causa à Henri IV. Il se conduisit envers son ancien serviteur, son fidèle sujet, avec une injustice flagrante, et il abusa cruellement des droits que lui donnait la couronne. Du Plessis-Mornay se vit privé de ses pensions, et la surintendance des mines lui fut enlevée également. Il y a plus; le roi le menaça de lui faire faire son procès, et la crainte d'irriter les huguenots empêcha seule le prince de mettre ce projet à exécution.

Revenons à Casaubon. Il se trouvait dans une position très-délicate, car l'esprit de parti était à cette époque très-exalté en matière de religion, et ceux qui voulaient éviter de se prononcer d'une manière catégorique, se trouvaient exposés aux attaques des protestants et des catholiques tout à la fois. On a fort calomnié Casaubon à propos de la conférence de Fontainebleau. On a accumulé contre lui les accusations les plus odieuses et les plus absurdes; il ne m'en faut pas davantage pour me prouver qu'il marchait dans le droit chemin et qu'il suivait sans broncher l'inspiration de sa conscience. S'il avait voulu trahir la cause de la vérité, combien il lui eût été facile de le faire; et que de gens il aurait trouvés prêts à l'excuser, soit qu'il eût consenti à donner des gages aux catholiques-romains, soit qu'au contraire il eût approuvé sans exception et sans réserve tous les développements du protestantisme en matière de foi et de discipline! Mais il était trop honnête pour en agir ainsi, et voilà pourquoi l'historien Benoît, entre autres, n'a pas rougi de lui intenter une accusation d'hypocrisie que rien au monde ne saurait justifier.

On savait, pourtant, que Casaubon n'approuvait pas sur tous les points les dogmes de Luther et de Calvin, aussi crut-on qu'avec un peu de patience et d'adresse, il y aurait moyen de le ramener dans le giron de l'Eglise. De Vicq, Dufresne-Canaye, Du Perron, Henri IV, le pape Clément VIII lui-même, firent les plus grands efforts pour obtenir ce résultat. Parmi ces zélés convertisseurs était le cardinal Baronius qui, dans une curieuse lettre écrite de Rome, en 1603, pressait Casaubon de justifier les espérances de ses amis : « Rappelle-toi, lui disait-il, ce mot des Pères : celui-là ne saurait se

(1) *France protestante*, art. *Mornay*.

glorifier d'avoir Dieu pour père, qui n'a pas pour mère la sainte Eglise. » *Frustra gloriari de Deo patre qui non habeat Ecclesiam matrem. Hanc igitur persequere, invenito et amplectere* (1). C'est là un exemple des instances que faisaient les membres les plus distingués de l'Eglise romaine pour essayer de triompher des doutes de Casaubon; mais en vain. Car si notre savant n'acceptait pas toutes les vues des réformateurs, s'il n'admettait ni la prédestination absolue, ni dans un ordre de choses moins important, le gouvernement de l'Eglise tel que les luthériens et les calvinistes l'entendaient, il était encore plus éloigné d'approuver les innovations introduites par l'Eglise romaine dans les articles fondamentaux de la foi chrétienne. Son attachement aux doctrines de la primitive Eglise l'empêchait précisément de donner son adhésion à tant de nouveautés érigées en dogmes et articles par le concile de Trente, et on n'a qu'à lire ses *Ephémérides* et sa *Correspondance*, pour être parfaitement édifié là-dessus : « A quoi bon, » dit-il, « ces indulgences, ces chapelets bénits, ces rosaires, etc., si ce n'est afin que nous nous transportions nous et nos prières de l'espérance que nous avons en Christ ailleurs? Tu me promets, Du Perron, la rémission de mes péchés, si je fais usage de tes grains consacrés? Si j'ai confiance en toi, tu me remettras, dis-tu, cent années de peines? Et tu me promets cela, non pas au nom de Christ, mais au nom et de par l'autorité du pape de Rome. J'ai horreur d'un tel blasphème. »

On ne saurait s'exprimer plus clairement. Casaubon avait pour Du Perron la plus haute estime. A la date du V Kal. Jan. 1609, il écrit : « Je suis allé voir aujourd'hui le cardinal Du Perron, homme vraiment grand. Plût à Dieu qu'il fût toujours un champion de la saine doctrine (2)! » Et pourtant il ne craignait pas de lui résister lorsqu'il s'agissait des intérêts de la vérité.

Il n'est pas étonnant que Casaubon se soit senti attiré vers l'Eglise anglicane. Il voyait là, en effet, le protestantisme sous une forme moins radicale, si je puis m'exprimer ainsi, que celle qu'il présentait en France, en Allemagne et en Suisse. Avec l'épiscopat les Anglais conservaient beaucoup d'institutions et de cérémonies ecclésiastiques se rapprochant de la coutume des temps anciens; ils prétendaient n'avoir jamais eu l'intention de rompre avec le passé, et ils revendiquaient pour eux-mêmes le titre de membres de l'Eglise universelle. Les innovations étaient du côté des approbateurs

(1) Cardinalis Baronius Casauboni, Romæ, pridie nonas nov. 1603. Msc. Burney, 363.

(2) *Ephémérides*, p. 702.

du concile de Trente; l'anglicanisme s'en tenait aux traditions vénérables des temps apostoliques. Si donc un rapprochement pouvait avoir lieu entre les catholiques-romains et les communions protestantes, ce serait infailliblement par l'entremise de l'Eglise anglicane, plutôt que d'un autre côté. On le voit, les vues de réconciliation plus tard émises par l'archevêque Bull, Laud, et récemment par le Dr Pusey, avaient déjà cours à cette époque, et on ne croyait pas qu'il y eût aucun juste milieu entre le socinianisme et l'ultramontanisme. Voilà pourquoi les idées modérées de Casaubon l'exposèrent, d'un côté, aux invectives des ultra-calvinistes, et de l'autre aux efforts de ceux qui croyaient le ramener sans difficulté dans le giron de l'Eglise.

(*Suite.*) GUSTAVE MASSON.

LES PROPHÈTES CÉVENOLS

D'APRÈS UN ARTICLE DU « CHRÉTIEN ÉVANGÉLIQUE »

M. Jules Chavannes, à qui le *Bulletin* doit plus d'une communication intéressante (1), vient de publier, dans le *Chrétien évangélique de* Lausanne (numéros de février à mai 1869), une série de savants articles sur les prophètes camisards. Il y expose en détail la curieuse histoire de ces inspirations cévenoles, dont l'explosion suivit de si près la révocation de l'Edit de Nantes, atteignit son plus haut degré d'intensité au moment des luttes armées (1703-1705), et se prolongea en France et à l'étranger jusqu'après la mort du grand roi.

Il rappelle, en s'appuyant sur les témoignages concordants des Camisards eux-mêmes et de leurs adversaires, le nombre considérable d'inspirés, hommes, femmes, enfants; l'origine spontanée de leurs inspirations, qui ne se rattachent nullement à une prétendue école de prophétie établie par Jurieu; leur style biblique; l'emploi de la langue française par des gens sans lettres et accoutumés au seul patois de leurs montagnes; l'entière confiance qu'ils avaient à l'origine divine de leurs visions, et les heureux résultats qu'ils en recueillaient : indications militaires, révélation de la présence des traîtres, protection contre les dangers, victoires signalées, — et aussi mépris du monde, horreur de l'idolâtrie, piété fervente, consolation intérieure, force de supporter les persécutions et le martyre.

(1) On n'a pas oublié la récente étude sur l'*Abbé de la Bourlie, marquis de Guiscard* (*Bulletin* de mai, p. 209).

Cette partie du travail de M. J. Chavannes ajoutant peu de chose à ce qu'on peut lire dans les histoires anciennes ou récentes des Camisards, nous nous bornons à résumer d'après lui les symptômes physiques qui accompagnaient ordinairement l'inspiration, et le jugement qu'en porta la faculté de médecine de Montpellier : « De violentes agitations dans tout le corps, un poids douloureux sur la poitrine, des gonflements de l'estomac, des étouffements, des sanglots, des torrents de larmes..., etc. » (N° de mars, p. 139.) Nous rappellerons ensuite le grand nombre d'enfants inspirés, ou *petits prophètes,* qui se laissaient conduire en prison en chantant des psaumes. (*Ibid*, p. 143.)

M. Chavannes étudie ensuite les phénomènes sur un nouveau théâtre, loin des Cévennes qui les avaient vus naître et grandir. Ici les faits sont moins connus, et nous croyons devoir reproduire presque en entier cet intéressant épisode de la grande histoire du Refuge. Les dernières pages de ce morceau nous paraissent combattre victorieusement l'opinion émise par M. Frosterus, qu'il y avait eu parmi les inspirés des Cévennes deux partis distincts, l'un ardent, l'autre modéré. Les deux tendances se sont en effet produites, mais l'une après l'autre, et la seconde n'est que la première modifiée par le temps, la réflexion, et même par la réaction qui se développa sous l'influence d'Antoine Court. Il nous reste, pour achever de faire connaître le beau travail de M. Chavannes, à résumer le jugement qu'il porte sur cet obscur problème du prophétisme camisard.

Cinq opinions ont été émises à ce sujet : celle des Camisards eux-mêmes, attribuant à une action surnaturelle de Dieu les phénomènes extraordinaires qui viennent d'être rappelés ;

Celle de quelques écrivains catholiques, qui veulent y voir une intervention de Satan ;

Celle de certains mystiques, qui croient y reconnaître l'intervention des âmes des morts, opinion adoptée par maint spirite de nos jours ;

Celle des médecins, qui y voient une perturbation morbide de l'organisme, à laquelle l'un d'entre eux a même donné le nom de *théomanie ;*

Enfin, celle des incrédules, qui, contestant la réalité des phénomènes, ne laissent rien à expliquer.

Trois de ces opinions méritent à peine d'être prises en considération : celle qui nie les manifestations prophétiques, et celles qui y voient l'œuvre du diable ou des esprits en séjour dans le monde astral, à moins qu'on ne rattache cette dernière théorie à l'explication physiologique et médicale.

Les deux autres sont concurremment admises, dans une sage mesure, par M. Chavannes. L'intervention directe de la Divinité lui paraît de-

voir être entendue dans un sens tout spirituel et religieux, qui n'offre pas d'autre mystère que la communion de l'âme avec Dieu par la prière et la piété. Mais, à ses yeux, cette relation morale du croyant avec l'Esprit du Père invisible a été altérée et compliquée, chez les prophètes camisards, par une disposition spéciale de l'organisme, qui, sous les noms d'extase, d'exaltation religieuse, d'hypnotisme, etc., appelle une étude plus complète que celle qu'on en a su faire jusqu'à ce jour, étude à la fois religieuse et scientifique, enquête générale portant sur tous les faits similaires que l'histoire nous fait connaître, et qui présenterait successivement à notre examen les *raestaers* de Suède, les irvingiens anglais, les quakers trembleurs, les revivalistes américains, et nombre d'autres personnages de toutes les Eglises chrétiennes, anciennes et récentes.

C'est presque dans les mêmes termes que nous posions nous-même la question à la fin d'un récent article sur les Camisards (*Lien*, 17 avril 1869) : « C'est à tous les phénomènes du même ordre qu'il faudrait comparer les faits dont il s'agit; à l'ancien prophétisme hébreu, au langage extatique des premiers chrétiens; aux visions de Savonarole; aux voix de Jeanne d'Arc; aux prédictions de Marie Alacoque; aux prodiges du cimetière de Saint-Médard, sans parler de tant d'autres phénomènes étrangers à notre horizon historique. Cette étude comparée (et il n'y a désormais que l'étude comparée qui puisse assurer le progrès des sciences) ferait reconnaître quelque loi générale, difficile encore à formuler, mais plus difficile à contester : c'est qu'il existe un état spécial de l'organisme, état pathologique, si l'on veut, amené ou par des moyens artificiels et empiriques, ou par l'exaltation religieuse, ou par les souffrances physiques. Plusieurs de ces causes concourent souvent à le produire, et il se manifeste par toute la série des faits remarquables que nous avons rappelés. Sublimes ou vulgaires, selon le caractère du sujet qui en est affecté, ou les causes qui les ont déterminés, ils touchent, d'un côté, à ce qu'il y a dans l'homme de plus élevé et de plus saint; de l'autre, aux farces des tréteaux et de la foire. » Puisse un homme de savoir et de patience, également familier avec les procédés rigoureux de la science et les profondes expériences de la foi chrétienne, entreprendre et mener à bonne fin une étude qui sera féconde en heureux résultats, et qui jettera de vives clartés sur les plus importants problèmes de la vie physique et morale! Cela dit, revenons à la savante étude de M. Chavannes :

M.-J. Gaufrès.

A la suite des diverses capitulations, obtenues bien plus par la prudence et la sagesse diplomatique de Villars que par sa valeur guerrière, plusieurs des chefs camisards, contraints de quitter le

théâtre de la lutte et de s'expatrier, se rendirent dans les divers pays protestants qui leur étaient ouverts comme asiles et où un si grand nombre de leurs malheureux compatriotes les avaient déjà précédés. Après des séjours plus ou moins prolongés à Genève, à Lausanne, en Hollande, et des péripéties diverses, un certain nombre d'exilés des Cévennes se trouvèrent réunis à Londres. C'est là proprement que leur histoire se continue; partout ailleurs ils se sont promptement fusionnés avec le reste de la population réfugiée, sans que rien les signale d'une façon spéciale.

Accueillis d'abord avec intérêt sous l'influence des dispositions bienveillantes dont le gouvernement et le peuple anglais étaient animés envers les réfugiés français, les chefs cévenols, parmi lesquels l'on put remarquer, entre autres, Elie Marion de Barre, Durand Fage d'Aubays et Jean Cavalier de Sauve, cousin du célèbre colonel, ne tardèrent pas à voir s'élever contre eux une violente opposition de la part de leurs propres compatriotes. Les membres du consistoire de l'une des Eglises françaises de Londres, nommée l'Eglise de la Savoye, fondée en 1641 par Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, après avoir eu avec les trois Cévenols plusieurs entretiens très-bienveillants pendant le mois d'octobre 1706, se mirent, à leur grand étonnement, à parler d'eux en public de la manière la plus désavantageuse. Puis un acte du dit consistoire, accusant les inspirés de fourberie et de blasphème, fut lu publiquement le 5 janvier 1707, dans les trois temples de sa dépendance, procédé qui fut renouvelé le 10 avril suivant, par un acte du même genre dont copie fut envoyée aux autres Eglises françaises de la ville. De telles démarches, blâmées par les uns, extrêmement applaudies par d'autres, causèrent à Londres une grande agitation et donnèrent naissance à une multitude d'écrits, en attirant vivement l'attention sur ceux qui étaient les objets de cette ardente polémique, et en donnant à leur état d'inspiration une importance beaucoup plus grande que celle qu'on avait cru devoir y attacher jusqu'à ce moment. Leur adversaire le plus acharné fut le sieur Claude Groteste de la Motte, l'un des pasteurs de l'Eglise de la Savoye, qui prêcha ouvertement contre eux et publia les quatre sermons qu'il avait composés à leur occasion. On fit intervenir l'évêque de Londres dans cette affaire. Le docteur Blackall, depuis évêque d'Exeter, prêcha devant la reine un sermon dont le but était de prévenir des jugements téméraires et d'en appeler à un examen plus sérieux et plus approfondi des phénomènes qui excitaient si vivement la curiosité. Ce sermon fut publié par ordre exprès de Sa Majesté.

Parmi le grand nombre de libelles, de pamphlets, de jugements divers qui virent le jour à Londres sur ce sujet, nous nous bornerons à mentionner de la part des adversaires, un libelle anonyme en anglais intitulé *Account, etc.*, soit *Relation de la vie et des mœurs des prophètes français, et de la conduite du consistoire de Savoye.* C'était naturellement une apologie en faveur de ce dernier corps. Les partisans des Cévenols répliquèrent par un écrit intitulé : *Ridiculus mus anatomised, etc.*, c'est-à-dire : *Dissection de la souris ridicule nouvellement enfantée par la plus haute montagne de la Savoye, après une grossesse de quatorze mois.* On voit que l'ironie avait sa part dans cette polémique dont le fond était pourtant très-sérieux.

L'agitation ne se renferma pas dans le domaine de la presse littéraire. La population française de Londres, malheureusement excitée par les prédications qu'elle avait entendues, se souleva contre les trois jeunes inspirés, et son indignation se traduisit en mauvais traitements envers leurs partisans. Le consistoire tenta aussi d'exercer à leur égard la discipline ecclésiastique, ce qui amena de nouveaux orages.

C'est au milieu de ces circonstances émouvantes que Maximilien Misson entreprit de justifier les trois Cévenols et d'écrire en leur faveur. Voici, d'après son propre exposé, comment il fut conduit à le faire:

Lorsque les sieurs Marion et Fage, bientôt suivis de Cavalier, arrivèrent à Londres en septembre 1706, ils se trouvèrent logés dans le voisinage du lieu qu'il habitait. Pendant six semaines environ il résista pour diverses raisons aux sollicitations de différentes personnes qui le pressaient de voir et d'examiner ces jeunes gens dont on lui disait des choses fort étranges. La première fois qu'il les vit, ce qu'il eut lieu d'observer piqua sa curiosité et excita vivement son intérêt, et il ne fut pas éloigné de penser qu'il y avait en eux quelque chose d'extraordinaire. Il désira les revoir, et plus il considéra de près leur état, plus il le trouva digne d'un nouvel examen. Egalement anxieux de découvrir la fraude, s'il y en avait, et de reconnaître la vérité, il mit en œuvre tous ses soins et toute son industrie, et résolut de ne rien négliger pour cette recherche. Il fit venir fréquemment ces gens-là chez lui, les recevant même souvent à sa table, afin de les voir les plus familièrement possible; et profitant de la facilité que cela même lui fournissait, il leur dressa toutes sortes d'embûches, par des questions préparées à l'avance qu'il proposait à l'improviste et en divers moments, tantôt à l'un, tantôt

à l'autre. Il leur parla de la manière la plus sérieuse, pour leur faire sentir l'horreur de l'imposture, s'ils en étaient capables, leur représentant la difficulté où ils se trouveraient de soutenir longtemps un rôle fondé sur le mensonge, et le danger d'être traités en criminels devant les tribunaux. Il tint à les voir plusieurs fois pendant leurs accès, consignant toujours avec soin ses observations et transcrivant quelquefois les paroles qu'ils prononçaient dans leurs moments d'inspiration, afin d'avoir ainsi leurs discours de première main, dans leur intégrité. Voulant connaître toute cette affaire dans son ensemble, aussi bien que dans les détails, il s'enquit soigneusement de ce qui était arrivé en Languedoc et en Dauphiné, en interrogeant un grand nombre de personnes venues de ces provinces et pouvant témoigner de ce qu'elles avaient vu de leurs yeux. Il joignit à cette enquête consciencieuse une étude attentive des auteurs anciens et modernes, sacrés et profanes, qui ont traité de matières analogues au sujet qui le préoccupait, afin de s'entourer de toutes les lumières propres à l'éclairer dans son travail. Diverses personnes de différentes conditions et de tout âge étant tombées, à Londres même, dans un état pareil à celui des trois Cévenols, il profita des observations que ces nouveaux inspirés lui donnèrent lieu de faire (1). Il serait difficile, on en conviendra, d'apporter à une étude plus de soins et plus de sérieux.

Le premier résultat de ce long et consciencieux travail de Misson

(1) Voyez *Mélanges de littérature historique et critique*. Londres, 1707.

Voici la déclaration d'Elie Marion sur ses propres inspirations : « Lorsque l'Esprit de Dieu me veut saisir, je sens une grande chaleur dans mon cœur et dans les parties voisines, qui est quelquefois précédée par un frissonnement de tout mon corps. D'autres fois, je suis saisi tout à coup sans en avoir eu aucun pressentiment. Quand je me trouve saisi, mes yeux se ferment sur-le-champ, et cet Esprit me cause des agitations du corps, me faisant pousser de grands soupirs et des sanglots entrecoupés, comme si j'avais de la peine à respirer. J'ai même fort souvent des secousses extrêmement rudes, mais tout cela se fait sans douleur et sans que je perde la liberté de penser. Je demeure dans cet état pendant un quart d'heure, plus ou moins, avant que je ne profère aucune parole. Enfin, je sens que cet Esprit forme dans ma bouche les paroles qu'il veut me faire prononcer, lesquelles sont presque toujours accompagnées de quelque agitation ou mouvements extraordinaires, ou au moins d'une grande contrainte. Il y a des fois que le premier mot qui me reste à prononcer est déjà formé dans mon idée; mais assez souvent j'ignore comment finira le mot que l'Esprit m'a déjà fait commencer. Il m'est arrivé quelquefois que, croyant aller prononcer une parole ou une sentence, ce n'était qu'un simple chant inarticulé qui se formait par ma voix. Pendant tout le temps de ces visites, je sens toujours mon esprit extrêmement tendu vers mon Dieu. Je proteste donc ici, et je déclare devant cet Etre suprême, que je ne suis nullement sollicité, ni gagné ou séduit par qui que ce soit, ni porté par aucune vue mondaine, dessein, complot, suggestion ou artifice, à prononcer nulle autre parole que celles que l'Esprit ou l'Ange de Dieu forme lui-même, en se servant de mes organes; et c'est à lui que j'abandonne entièrement, dans mes extases, le gouvernement de ma langue, n'occupant alors mon esprit qu'à penser à Dieu et à me rendre attentif aux paroles que ma bouche même ré-

fut la publication de l'ouvrage que nous avons mentionné en commençant, le *Théatre sacré des Cévennes*, renfermant, comme nous l'avons dit, l'exposé des principaux faits relatifs à l'inspiration si largement répandue dans ces contrées. Il y a quelque intérêt à connaître les procédés employés pour en rassembler les matériaux :

« Lorsque nous nous appliquâmes conjointement, M. Lacy et moi, ainsi parle Misson, à recueillir tous les faits rares et admirables qui composent ensemble cet excellent petit livre, nous apportâmes toutes les précautions convenables, afin de pouvoir faire paraître en tout temps notre exactitude et notre fidélité. Les honnêtes gens qui se présentèrent pour nous raconter ces faits mémorables se produisirent volontairement, sans aucun motif d'intérêt, et nous exigeâmes d'eux ces trois choses : 1° qu'ils ne nous dissent rien qu'ils ne l'eussent vu, ou entendu ; 2° qu'ils rapportassent scrupuleusement la vérité pure et simple, comme étant devant Dieu, en présence duquel on désirerait qu'ils fissent un serment solennel ; et enfin qu'ils ne nous parlassent que de choses dont ils se souvinssent bien distinctement. Ces préalables étant ainsi posés, chacun dit librement à son tour, ce qu'il avait à dire, la plupart en grande compagnie. » — « Quand les plus simples de ces déposants avaient énoncé de leur mieux ce qu'ils voulaient dire, on réduisait le fait au moins de paroles qu'il était possible, sans affecter l'excès d'une naïveté ridicule, et sans s'éloigner aussi beaucoup de leur style, comme on le peut aisément remarquer ; car on a imprimé sur les originaux écrits sur-le-champ, et d'un trait de plume, sans soin ni recherche : c'est, pour ainsi dire, le langage de pure nature. On leur lisait trois fois, au lieu d'une, ce qu'on avait écrit, pour s'assurer de leur approbation, et ils paraissaient fort contents de ce qu'on exprimait leurs pensées en aussi peu de paroles. Tous ces mémoires

cite. Je sais que c'est alors un pouvoir étranger et supérieur qui me fait parler. Je ne médite point ni ne connais point par avance les choses que je dois proférer même. » (*Avertissements prophétiques*, VII.)

Voici un exemple de ces avertissements : « Le Diable s'en va détruit. Les belles promesses que j'ai à vous faire ! La trompette va sonner. Le feu, les foudres et les carreaux sont prêts pour tes ennemis. Comme il y a beaucoup de gens qui ne viennent que par esprit de curiosité, je ne veux pas que ma parole soit manifestée à un tel peuple. Prépare-toi à partir bientôt de ce pays, pour aller vers tes frères, pour y combattre plus que jamais... Ah ! que de tumulte se prépare ! Tout se prépare à combattre ; mais il y aura beaucoup de lâches. J'ai beaucoup de choses à vous communiquer. Ne vous effrayez point ; laissez faire le monde. Ne t'épouvante point, je serai avec toi. Le temps approche que je dois rassembler mes élus. Je les mettrai dans un coin où ils combattront. » Et ainsi de suite, sans variation importante, jusqu'à la fin du volume. M.-J. G.

furent ainsi reçus article par article. On donnait aux déposants le loisir de se recueillir ; et en les sollicitant toujours d'être bien attentifs, on relisait à chacun sa déclaration entière. Il témoignait d'être satisfait ; on le faisait signer, et un nombre suffisant de témoins mettaient aussi leur seing (1). »

Quelque temps après, par surcroît de précautions, MM. Misson et Lacy rassemblèrent une seconde fois toutes les personnes dont ils avaient recueilli les témoignages pour prendre de nouveau leurs déclarations, et celles-ci s'étant trouvées pleinement conformes aux dépositions précédentes, ils les firent transcrire sur papier timbré. Les témoins ayant été appelés à relire attentivement ces copies authentiques et les ayant signées, on procéda devant le juge selon toutes les formes légales à la solennité du serment par lequel ils confirmèrent leur dire.

Le *Théâtre sacré des Cévennes* ayant été l'objet d'attaques violentes et passionnées, en particulier de la part de M. de la Motte, Misson se vit dans le cas de reprendre la plume et publia, tant pour la justification de ses protégés que pour la défense de ce qu'il croyait être la vérité, une série d'écrits qui parurent successivement de 1707 à 1710. Le premier, publié en octobre de l'année même où le *Théâtre sacré* avait paru, est intitulé : *Mélange de littérature historique et critique sur tout ce qui regarde l'état extraordinaire des Cévennois, appelés Camisards.* (Londres, 1707, 64 pages.) Il fut bientôt après suivi d'un petit écrit renfermant, sous le titre de : *Nouvel Hosanna des petits enfants,* une *Relation des assemblées saintes et admirables que font presque tous les enfants dans la Silésie pour adorer Dieu ;* puis l'exposé critique des *Sentiments du docteur Blackall sur les nouveaux prophètes,* et quelques notes mises dans la bouche du libraire. (Avril 1708, 8 pages.) On vit paraître ensuite des *Réflexions apologétiques de l'auteur du Mélange de littérature, etc., sur un certain rapport scandaleux frauduleusement fait au lord-évêque d'Exeter.* (Août 1708, 8 pages.) Dans la même année parut également un écrit plus considérable, intitulé : *Plainte et censure des calomnieuses accusations publiées par le sieur Claude Groteste de la Motte contre ceux qui ont reçu les dépositions du Théâtre sacré des Cévennes.* (Londres, 1708, 96 pages.) Nous avons à mentionner encore une lettre que Misson dut adresser au rédacteur des *Nouvelles de la République des lettres,* en avril 1708, en réponse à un article de ce journal,

(1) *Plainte et censure des calomnieuses accusations publiées par le sieur Groteste de la Motte.* Londres, 1708, p. 18 et 19.

publié au mois de février et contenant une soi-disant *Relation historique de ce qui s'était passé à Londres au sujet des prophètes camisards*. Toutes ces pièces, d'un style incisif, permettent de se rendre compte de la marche de la polémique soulevée par les adversaires de l'inspiration prophétique, et démontrent que tandis que ces derniers se montraient de plus en plus hostiles, le zélé défenseur de l'innocence des Cévenols était de plus en plus convaincu de ce qu'il cherchait à persuader aux autres.

Un dernier ouvrage, le plus considérable de tous, plein d'une haute érudition, fruit de lectures assidues, fut la clôture de cette série de publications. Il a pour titre : *Sentiments désintéressés de divers théologiens protestants sur les agitations et sur les autres particularités de l'état des prophètes*. (Londres, 1710, 184 pages.) Le titre se complète comme suit : « En opposition avec les idées ou les opinions nouvellement répandues sur ce sujet, dans les écrits de certains docteurs et contre les dangereuses pratiques de ceux qui décident souverainement comme prétendant à l'autorité d'imposer au peuple sans preuves, en tant que maîtres des chaires. » On voit que l'auteur avait toujours en vue les mêmes adversaires, ce qu'il ne craint pas de montrer clairement, en adressant son livre « à MM. les conducteurs de l'Eglise française de la Savoye. » Les agitations des prophètes, la question de la permanence des miracles, celle de la durée du ministère des révélations dans la suite des siècles, après la venue du Messie, et conséquemment dans les temps actuels, celle de l'inutilité prétendue de prophéties nouvelles, celle des prédictions et de leur accomplissement, celle de savoir si le don des miracles et la sainteté des mœurs accompagnent nécessairement le don de prophétie, celles du style et de la diction des prophètes et de leur condition sociale, tels sont les principaux sujets à l'occasion desquels Misson oppose aux allégations de ses adversaires une multitude de citations contradictoires tirées des auteurs anciens et modernes. L'ouvrage est en réalité très-curieux et complète bien l'ensemble des écrits que lui a noblement inspirés son désir de justifier ses amis cévenols contre d'odieuses attaques.

Il y a quelque intérêt à suivre dans les journaux de l'époque, la marche de l'opinion à l'égard de ces manifestations étranges dont Londres était alors le théâtre. Quelques lettres adressées de cette ville à l'éditeur des *Nouvelles de la République des lettres*, publiées à Amsterdam, par Jacques Bernard, permettent de se rendre compte des jugements de diverses natures auxquels elles donnaient lieu « M. Misson, écrivait-on en juin 1707, si connu par son *Voyage en*

Italie, vient de donner au public un petit octavo de 146 pages, intitulé : *Le théâtre des Cévennes*, etc.; première partie. Il s'est fort soigneusement appliqué à examiner l'état de trois jeunes hommes de ce pays-là, qui sont ici depuis environ huit mois, et qui tombent dans de certaines extases, pendant lesquelles ils prononcent diverses sortes de choses qui tendent à la piété. M. Fatio, qui s'est distingué dans l'étude des mathématiques, a publié un recueil des *Avertissements prophétiques*, que le sieur Marion, une des trois personnes dont je viens de parler, a prononcés depuis qu'il est ici. M. Misson soutient contre quelques-uns, que ces gens-là ne sont point imposteurs, et qu'il n'y a en eux ni dessein, ni fraude, ni artifice; mais il n'entreprend pas de leur donner aucun nom et il déclare qu'il trouve de grandes difficultés dans cette affaire, qui est fort mystérieuse pour lui. Le petit volume qu'il nous donne présentement est un recueil de faits juridiquement attestés par des témoins oculaires en assez grand nombre. J'apprends que la seconde partie contiendra diverses critiques sur ce sujet. Vous pouvez juger par le titre, que le dessein de M. Misson s'étend plus loin que sur les trois personnes qui sont ici. Ceux qui ne croient pas qu'il y ait de véritable inspiration dans ces petits prophètes, et qui, comme vous pouvez facilement le conjecturer, sont en très-grand nombre, sont en doute si ce sont des fous ou des fripons, et les sentiments sont assez partagés sur ce sujet. A l'égard de MM. Misson et Fatio, il y en a qui travaillent à justifier la bonté de leur cœur aux dépens de leur esprit, et d'autres qui sauvent leur jugement et leur esprit aux dépens de la bonté de leur cœur. Ces derniers croient que ces deux messieurs ont trop de bon sens pour pouvoir donner dans toutes ces nouvelles visions, et qu'ils ne font semblant d'être persuadés des nouvelles inspirations, que pour faire douter des anciennes; comme ces derniers sont les plus malins, ils sont aussi les plus déraisonnables (1). »

Le correspondant de Londres écrivait le mois suivant : « Les prophètes camisards font plus de bruit que jamais. Vendredi dernier, le livre d'Elie Marion fut condamné comme scandaleux et séditieux. Le chevalier Bulkley et M. Lacy, juge de paix, sont leurs grands fauteurs. Ce dernier a des extases prophétiques, aussi bien que plusieurs Anglais et Français. Je crains qu'ils ne fassent une nouvelle secte (2). »

(1) *Nouvelles de la République des lettres*, juin 1707, p. 689.
(2) *Ibidem*, juillet 1707, p. 111.

Il disait encore en septembre : « M. Lacy, gentilhomme anglais et membre de la société pour la réformation des mœurs, a traduit en sa langue le livre de M. Misson et l'a intitulé : *A cry from the desert*, etc., c'est-à-dire : *Le cri du désert*. L'assiduité qu'il a eue pour les Camisards, qu'il croit véritablement inspirés, n'a pas été vaine, puisqu'il a reçu lui-même le don de prophétie. Il a déjà publié un volume de ce qu'il a prononcé dans ses extases; en voici le titre : *The prophetical Warning*, etc., c'est-à-dire : *Avertissements prophétiques de Jean Lacy, écuyer, prononcés sous l'opération de l'Esprit et fidèlement reçus dans le temps qu'il parlait.* » On ajoute que l'auteur rapporte dans sa préface comment il est lui-même tombé dans les extases, les violentes agitations qu'elles lui ont causées, et comment enfin la bouche lui fut ouverte; il proteste qu'il n'a jamais attendu, ni désiré un tel état, qu'il a ardemment prié Dieu de le préserver d'illusions, mais qu'il a dû se rendre à l'évidence. La joie intérieure dont il se sent inondé, la facilité avec laquelle il parle, non-seulement dans sa langue maternelle, mais en grec et en latin, ce qui lui serait impossible en dehors de ses agitations, toutes ces merveilles l'ont convaincu que c'était bien le bras de Dieu qui opérait en lui et qu'elles n'étaient que les arrhes de quelque chose de plus grand encore qu'il attendait avec confiance (1).

Nous retrouvons ici des phénomènes absolument analogues à ceux qu'on a pu observer dans les Cévennes, et plusieurs personnes à Londres ont été saisies de la même manière que M. Lacy.

En février 1708, le Recueil d'Amsterdam publia sur toute cette affaire des prophètes à Londres une relation historique détaillée que nous avons déjà mentionnée. Elle était écrite entièrement au point de vue des adversaires des Cévenols et de leurs amis, probablement par quelqu'un des membres du consistoire de la Savoye, et elle n'épargnait ni Marion et ses frères, ni MM. Lacy et Misson. Ce dernier se vit appelé à répondre; ce qu'il fit, comme nous l'avons vu, dans le cahier d'avril de la même année.

A côté de ce zélé et dévoué protecteur, se trouvèrent à Londres d'autres hommes disposés à soutenir la cause des prophètes, mais ils le firent plutôt en qualité de disciples et d'admirateurs, qu'à titre d'appréciateurs éclairés et d'observateurs impartiaux. On put remarquer à leur tête, outre le juge Lacy que nous avons mentionné, le célèbre mathématicien Nicolas Fatio, de Duillier (2), originaire

(1) *Nouvelles de la République des lettres*, septembre 1707, p. 331.

(2) *Nicolas*, fils de *Jean-Baptiste Fatio* ou *Facio*, que Voltaire appelle un des plus

de Genève; Jean Daudé, de Nîmes, homme de lettres fort savant, et Charles Portalès, dont les noms figurent déjà dans le *Théâtre des Cévennes*, comme ayant fait solennellement devant le juge Richard Holford, le 1er avril 1707, une déclaration en faveur d'Elie Marion, et ayant témoigné de sa sincérité, de sa droiture, de son bon sens et de la réalité de ses inspirations divines. Dans leur enthousiasme, ils s'appliquèrent à recueillir les paroles prononcées par Marion dans ses moments d'extase, ou selon l'expression qu'ils employaient de préférence, « dans les temps de ses saisissements. » Misson dit en effet « qu'il voulut voir les inspirés bien des fois, pendant les accès ou saisissements que plusieurs appellent improprement extases. » Ce dernier mot lui répugnait. Le résultat de ce travail ou de cette dictée qu'ils croyaient fermement recevoir de l'Esprit de Dieu par l'organe du prophète, fut la composition puis la publication d'un livre auquel ils donnèrent le nom d'*Avertissements prophétiques d'Elie Marion, l'un des chefs des protestants qui avaient pris les armes dans les Cévennes*, ou *Discours prononcés par sa bouche sous l'opération de l'Esprit et fidèlement recueillis dans le temps qu'il parlait.* (Londres, avril 1707, 178 pages in-8°.) Ces discours, formés d'un tissu incohérent d'exhortations religieuses, de pieuses adorations, d'encouragements aux opprimés, de menaces terribles contre les rebelles, le tout en style biblique, furent habilement exploités par les adversaires. Ceux-ci parvinrent même à faire condamner le livre comme séditieux et à en faire exposer les auteurs au carcan (1).

(*Suite.*) JULES CHAVANNES.

grands géomètres de l'Europe, né à Bâle en 1664, mort en Angleterre en 1753, fut l'ami de Newton, de Huyghens et de Jacques Bernouilli. A l'âge de dix-sept ans, il écrivit à Cassini, en lui proposant une théorie pour la recherche de la distance du Soleil à la Terre, et des observations sur l'anneau de Saturne. Il eût fait partie de l'Académie des sciences s'il n'avait pas été protestant. On lui doit un grand nombre d'observations sur la physique, la nautique et l'astronomie. (Voyez J. Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, t. III.)

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

BIBLIOGRAPHIE

Les Femmes de la Réformation. 3e série : *Angleterre, Ecosse*, par le Rév. J. Anderson; traduit de l'anglais par Madame Abric-Encontre. Librairie Grassart. In-12.

Nous avons successivement annoncé les deux premières parties de l'ouvrage du Rév. Anderson traduit en français par Madame Abric-Encontre (1). Le troisième volume, qui vient de paraître, mérite les éloges accordés aux premiers, sans encourir les mêmes critiques. Deux raisons expliquent le remarquable progrès qui signale la fin d'un bon livre. D'une part, l'auteur anglais ayant à raconter quelques épisodes de l'histoire religieuse de son pays, a été plus près des sources et a pu y puiser avec plus de loisir et de succès. Les biographies d'Anne Boleyn, de Catherine Parr, d'Anne Askew et de quelques autres femmes célèbres par leur foi, leur nom ou leur martyre, sont pleines d'intérêt et par le fond même du sujet et par la manière ingénieuse ou neuve dont il est traité. On n'aurait pu en dire autant des biographies relatives à l'Allemagne et à la France, de nombreux travaux écrits dans notre langue ayant jeté sur la question plus de lumières que l'écrivain anglais. D'autre part, le traducteur, cédant à ses propres inspirations et à de judicieux conseils, a adopté une manière plus libre de rendre l'original, et sans rien laisser perdre de la pensée de son auteur, l'a revêtue d'une forme plus appropriée au goût français, plus vive et plus digne de l'histoire. Ce volume nous semble donc de tout point excellent.

Les récits qu'il contient côtoient de près les grands événements de l'histoire générale d'Angleterre au XVIe siècle et en montrent sous un jour attrayant le côté moral et religieux. On y retrouve avec plaisir et sans surprise les sentiments de piété qui, à côté d'excusables faiblesses, animaient les deux épouses, que j'ai nommées, du redoutable Henri VIII, leur utile intercession en faveur des premiers réformés d'Angleterre, leurs efforts pour favoriser la traduction et la propagation de la Bible. Mais on est étonné de voir sur le sol anglais un clergé aussi sanguinaire et aussi fanatique que sur le continent pousser partout à la persécution et aux supplices. La touchante histoire d'Anne Askew montre que la rage d'un évêque de

(1) *Bulletin*, t. XIV, p. 342, et XVI, p. 37.

Winchester et d'un chancelier d'Angleterre peut égaler celle du tribunal du Saint-Office et la dépasser peut-être. Si le venin de l'esprit de persécution avait pu s'inoculer définitivement au tempérament énergique du peuple anglais, quels fruits de mort n'eût-il pas produits? Heureusement l'esprit de liberté germait à la fois dans les mœurs de la nation britannique et dans les doctrines nouvelles qui allaient bientôt présider à ses destinées, et c'est d'un sourire et non d'un œil menaçant qu'elle devait désormais accueillir tous les progrès. Peuple heureux, quand pourront les Français puiser au même trésor les mêmes avantages et fonder avec un égal succès les lois sur les mœurs, les mœurs sur la religion!

Mais ces réflexions et bien d'autres se présenteront d'elles-mêmes aux lecteurs du présent volume, et ils remercieront avec nous de ses persévérants efforts la femme distinguée qui contribue à ouvrir à la piété domestique les sources fortifiantes de l'histoire.

M.-J. GAUFRÈS.

LES GUERRES DE RELIGION ET LA SOCIÉTÉ PROTESTANTE DANS LES HAUTES-ALPES (1560-1789), par CH. CHARRONNET.

Pendent opera interrupta... L'écrivain dont nous nous proposons de rappeler ici le souvenir et de recommander la mémoire aux lecteurs du *Bulletin*, a eu le temps, avant de disparaître, de composer deux brochures (1) et un livre. Il semble donc qu'il ait acquitté sa dette envers la science, à laquelle il avait résolu de consacrer sa vie. Néanmoins son œuvre est restée incomplète, car il avait projeté d'autres travaux et même il les avait entrepris; la mort seule a pu interrompre son docte labeur, poursuivi au milieu des plus cruelles souffrances.

Né en 1829, Charles Charronnet fut destiné par son père, officier dans l'armée française, à la carrière militaire. Mais après avoir suivi les cours du collége de la Flèche, il céda au goût qui l'attirait vers les études littéraires et surtout vers les études historiques : en 1847, il se fit recevoir, comme élève, à l'Ecole des Chartes. Cinq ans plus tard, il devenait archiviste du département des Hautes-Alpes. A partir de cette époque, il rechercha, avec une active curiosité, les matériaux de l'ouvrage qui fut publié en 1861 et qui est intitulé : *Les guerres de religion et la Société protestante dans les Hautes-Alpes*. Plusieurs communications précédemment adressées à M. Ch. Read (2),

(1) *Notice historique sur les monastères de Durbon et de Berthaud. — Etude sur les Sociétés savantes du département des Hautes-Alpes.*

(2) *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, II, p. 368; — III, p. 308; — IV, p. 177; — V, p. 315.

avaient fait déjà connaître son nom à ceux qui s'occupent de l'histoire de la réforme française.

Dans la préface de son livre : *Les guerres de religion et la Société protestante dans les Hautes-Alpes*, Ch. Charronnet détermine nettement les limites de son sujet et indique avec modestie la mesure dans laquelle il espère être utile. « Il faut, dit-il, que toutes les archives soient fouillées, il faut que paraissent à la lumière du jour les annales de toutes nos cités avant que puisse être écrite une véritable, une complète histoire de France. Je ferai pour Gap et pour les principales localités de ce pays ce que de rudes travailleurs ont déjà fait pour d'autres contrées. » Et ce programme, l'auteur l'a réalisé, sans se laisser, une seule fois, entraîner par le plaisir de retracer les événements généraux. Ce n'est pas qu'il n'ait une entière connaissance de ceux-ci ; mais il juge avec raison que son œuvre a, en elle-même, des éléments d'intérêt suffisants pour captiver les lecteurs. Il est certain, du reste, que celle-ci, bien que circonscrite à une seule région, nous permet de comprendre ce qui s'est passé ailleurs. Pour exemple, nous citerons le fait suivant. Presque aussitôt après la promulgation de l'Edit de Nantes, un conflit s'éleva dans plusieurs villes de France au sujet du partage des fonctions consulaires entre les catholiques et les réformés. A Gap, il surgit comme à Nîmes, comme à Montpellier, etc... En 1601, une ordonnance des commissaires délégués par Henri IV pour aplanir les difficultés relatives à l'exécution de l'Edit de Nantes en Dauphiné, attribua la charge de premier consul à un catholique et à un protestant alternativement. Confirmée en 1604, cette ordonnance fut appliquée jusqu'en 1631. A cette dernière date, les calvinistes furent exclus du consulat. Ils ne se firent pas faute de protester contre le résultat de l'élection, et par leur persistance à en signaler l'illégalité, ils parvinrent à en obtenir l'annulation. Mais ils furent moins heureux en 1641, en 1645, en 1645, en 1660, etc..., lorsque l'abus, qui s'était produit en 1631, se fut renouvelé. En 1673, enfin, Louis XIV désigna, par des lettres patentes, les citoyens qui seraient investis du consulat pendant l'année 1674, et il est inutile de dire qu'aucun d'entre eux n'était réformé. Du même coup, il dépouillait les dissidents d'un droit dont ils avaient joui pendant près d'un siècle et il détruisait les franchises municipales de la ville de Gap. Si aucune réclamation ne fut formulée par les catholiques de Gap contre cet acte de centralisation, c'est que le fanatisme religieux avait étouffé en eux toute autre passion, tout autre sentiment.

L'histoire des *Guerres de religion et de la Société protestante dans les Hautes-Alpes* est divisée en trois livres : le premier traite des guerres de religion ; le second décrit l'organisation de la société protestante sous le régime de l'Edit de Nantes ; le troisième fait

connaître les suites et les résultats de la révocation dans le pays et indique la persistance du protestantisme jusqu'aux jours mêmes de la Révolution française.

Notre intention n'est pas de suivre l'auteur dans les développements qu'il a donnés à chacune de ces trois parties. Nous nous bornerons à rendre justice à l'exactitude avec laquelle il a non-seulement exposé les faits spéciaux aux Hautes-Alpes, mais encore analysé les traités ou les édits par lesquels la situation des réformés de cette contrée, en même temps que celle des autres provinces de France, fut réglée. Il a aussi été amené, par les conditions de son sujet même, à tracer le portrait de plusieurs personnages qui ont joué un rôle dans les guerres de religion du Gapençais. Sans nous attacher à ce qu'il dit sur les Montbrun et sur Lesdiguières, bien qu'il ait apprécié les uns et les autres avec sagacité, nous emprunterons à son livre quelques détails sur un prélat qui par la diversité de ses aptitudes, l'étrangeté de sa conduite, son intrépidité, ses malheurs et son opiniâtreté en face de l'ennemi, est certainement l'une des figures les plus originales que l'on puisse imaginer.

L'évêque de Gap, Gabriel de Clermont, ayant embrassé le calvinisme et abandonné son évêché moyennant une rente viagère de deux mille livres, Charles IX lui donna pour successeur un vaillant capitaine qui s'était fort distingué à la bataille de Montcontour, Pierre Paparin de Chaumont. Celui-ci arriva à Gap, en 1573, botté, éperonné, la lance en arrêt; il avait juré au roi de détruire les huguenots jusqu'au dernier. Mais il eut bientôt d'autres adversaires que ceux contre lesquels il devait combattre par état. A Gap, il existait un tiers-parti qui avait pour chef le gouverneur de la ville, le sieur du Monêtier. Le 25 octobre 1574, l'évêque, passant dans l'une des rues de Gap, fut subitement attaqué par plusieurs individus qui voulaient le tuer; il reçut un coup de pistolet au genou et fut transporté dans une maison du voisinage, où il demeura plus de trois mois au lit. Trois personnes furent arrêtées comme les auteurs de cet attentat. Le sieur du Monêtier les fit enlever de la prison où elles avaient été enfermées. De peur d'être de nouveau maltraité, Paparin n'osa poursuivre leur condamnation par justice; mais se faisant pamphlétaire, il répandit dans le public un mémoire dans lequel son ennemi particulier n'était pas ménagé. La querelle de Paparin et du gouverneur n'était pas encore apaisée, lorsque Lesdiguières, chef des protestants du Dauphiné, s'introduisit par surprise dans Gap (3 janvier 1577). A cette nouvelle, l'évêque réunit plusieurs catholiques, et, à leur tête, il dressa une barricade en avant de l'une des portes de la ville; mais quand il se vit sur le point d'être forcé dans ce retranchement, il se résigna à la retraite et gagna la Baume de Sisteron, qui fut sa résidence pendant la plus grande partie de son épiscopat. Et, en effet, il ne put revenir dans Gap

qu'en 1599, lorsque l'Edit de Nantes eut prescrit le rétablissement du culte catholique dans tout le royaume. Mais à la suite d'un acte de violence qu'il accomplit quelque temps après, il dut en sortir pour la seconde fois. Les *Annales des Capucins* racontent le fait ainsi : « Au retour de Monseigneur, tout le corps de la ville de Gap l'alla visiter. Le ministre crut qu'il devait faire de même, et y étant allé, se promenant avec ledit seigneur-évêque dans la salle, il fut si téméraire que de lui dire que la ville de Gap recevait ce jour-là grand honneur de voir ses deux pasteurs ensemble. Ce seigneur fut si offensé de cette insolence et qu'un petit ministre osât s'égaler avec lui qui était son prélat et son seigneur, n'étant que son sujet, comme il était robuste, d'une riche taille et bien proportionné, il saisit cet insolent et le jeta par la fenêtre. » Pour se soustraire à l'inimitié que ce singulier exploit avait excitée parmi les huguenots, Paparin se hâta de quitter Gap. L'année suivante (1600), il mourait à la Baume. De ce prélat qui, après avoir été brave soldat, fut, à sa manière, homme d'Eglise, on a une traduction des psaumes de David en vers français : il eût voulu qu'elle fût *à l'usage des catholiques*, comme celle de Marot, qu'elle est loin d'égaler, était *à l'usage des réformés*. Enfin, M. Charronnet nous montre Paparin se promenant, les soirs d'été, dans les magnifiques jardins de sa résidence et discourant avec ses chanoines sur la morale, la religion, la métaphysique et les sciences humaines.

Après *l'Histoire des Guerres de religion et de la Société protestante dans les Hautes-Alpes*, M. Charronnet avait composé une *Histoire de la commune de Gap*. Mais avant d'avoir pu y mettre la dernière main, il est mort à l'âge de trente-quatre ans, et le manuscrit de son second ouvrage, vendu aux enchères publiques, a été adjugé à un inconnu pour la somme de *vingt-cinq francs*. Le regret qu'inspire la fin prématurée de l'auteur s'accroît encore par la pensée que l'œuvre à laquelle il avait consacré les derniers efforts d'un talent mûri par la méditation, a peut-être disparu pour toujours. Si l'acquéreur de *l'Histoire de la commune de Gap* se décide, un jour, à éditer ce livre, il n'est pas douteux que l'on n'y retrouve les qualités qui distinguaient M. Charronnet comme historien : l'intelligence des causes, l'impartialité des appréciations, la bonne foi dans l'exposé des faits et l'élégance soutenue de la narration.

L. Anquez.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

La solennité que ramène le premier dimanche de novembre pour les Eglises réformées de notre patrie, empruntera, cette année, un intérêt exceptionnel à la situation du monde catholique. Le 3 décembre 1563, les Pères du concile de Trente, parvenus au terme de leurs laborieuses sessions plus d'une fois interrompues dans l'espace de dix-huit ans, se séparaient en jetant l'anathème aux nations qui avaient osé rompre avec Rome, et proclamer leur libre foi en Jésus-Christ, seul chef de l'Eglise. Par un mystère bien digne des méditations du Vatican, les peuples anathématisés sont ceux-là mêmes qui n'ont pas cessé de grandir et de marcher d'un pas ferme dans les voies d'une civilisation supérieure, tandis que les nations soumises à l'influence exclusive du principe catholique semblent vouées à un déclin continu. Une voix éloquente, qui éveillera mille échos dans l'ancien et le nouveau monde, déplorait hier encore (avec quel accent de douleur!) la décadence des races latines livrées à la triple anarchie sociale, morale et religieuse, par la perversion de l'Evangile, « dont l'esprit et la lettre sont également foulés aux pieds par le pharisaïsme de la loi nouvelle. » Ce solennel avertissement sera-t-il entendu à Rome? Quelle sera l'œuvre du concile œcuménique si pompeusement annoncé comme le couronnement du pontificat de Pie IX, et la réponse de l'infaillible autorité aux besoins de la conscience moderne qui demandent impérieusement une satisfaction? On ne saurait dire, et l'avenir est gros de surprises autant que d'orages. Quoi qu'il en soit, le rôle des Eglises de la Réforme est tout tracé devant les manifestations qui éclairent d'un jour nouveau les déchirements du monde catholique. Qu'elles se retrempent dans leurs origines! Qu'elles étudient toujours mieux leur belle et glorieuse histoire! Elles n'ont rien à renier du grand principe qui les a mises au monde, et c'est dans l'Evangile de Jésus-Christ, cette charte de foi et de liberté, arrosée du sang de tant de martyrs, qu'elles puiseront le secret d'une nouvelle jeunesse.

J. B.

P. S. — La rédaction du *Bulletin* recevra, comme toujours, avec le plus vif intérêt, les communications relatives à la Fête de la Réformation.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I, II et III de la 2e série du *Bulletin*, formant trois beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — Les quittances ont été remises le 30 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année	10 francs le volume.
2e —	
3e —	
4e —	
5e —	
6e —	
7e —	
8e —	
9e année	20 francs le volume.
10e —	
11e année	10 francs le volume.
12e —	
13e —	
14e —	
15e —	
16e —	
17e —	

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.


The HF Group
Indiana Plant
080648 F 111 00
1/5/2007